



PROCÈS VERBAL

du Conseil Communautaire

du 05 mars 2024 à 18h00

Le Conseil Communautaire de Mont de Marsan Agglomération s'est réuni en salle du Conseil Communautaire, le 05 mars 2024 à 18 heures sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Président, suite à convocation du 27 février 2024.

MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION
575 Avenue du Général Foch
40000 MONT DE MARSAN

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 56

Nombre de conseillers communautaires présents : 51 jusqu'au point 3, 56 à partir du point 4, 55 à partir du point 12.

Nombre de votants : 51 jusqu'au point 3, 56 à partir du point 4, 55 à partir du point 12.

Quorum : 28

Date de la convocation : 27/02/2024

Président : Charles DAYOT.

Membres titulaires présents :

M. Pierre MALLET, Mme Nathalie BOIARDI, M. Jean-Guy BACHE, M. Dominique CLAVÉ, Mme Janet DELETRE, M. Frédéric CARRERE, Mme Blanche QUEANT (remplaçante de Mme Émilie LABEYRIE), Mme Catherine BERGALET, M. Jean-Paul ALYRE, M. Jean-Pierre ALLAIS, Mme Catherine DEMEMES, M. Charles DAYOT, Mme Marie-Christine HARAMBAT, M. Pierre MERLET-BONNAN, M. Farid HEBA, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M. Jean-Jacques GOURDON, Mme Nathalie GASS, Mme Marie-Pierre GAZO, M. Bruno ROUFFIAT, Mme Claudie BREQUE, M. Gilles CHAUVIN, Mme Pascale HAURIE, M. Philippe DE MARNIX, Mme Catherine PICQUET, M. Christophe HOURCADE, Mme Éliane DARTEYRON, M. Jean-Marie BATBY, Mme Marina BANCON, M. Mathieu ARA, Mme Chantal PLANCHENAU, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, M. Frédéric DUTIN, Mme Véronique GLEYZE, M. Michel GARCIA, M. Philippe SAES, Mme Monia LABOULAIS, M. Jean-Louis DARRIEUTORT, Mme Sandrine CASINI, M. Joël BONNET, Mme Delphine SALEMBIER, M. Bernard KRZYNSKI, Mme Ghislaine LALLAU, M. Jean-Marie BAYLE, M. Julien PARIS, Mme Patricia BEAUMONT, M. Denis CAPDEVILLE.

Sont excusés avec procuration :

Mme Danielle KUBLER donne pouvoir à M. Pierre MALLET,
M. Claude COUMAT donne pouvoir à M. Michel GARCIA,
M. Hervé BAYARD donne pouvoir à M. Gilles CHAUVIN,
Mme Françoise LATRABE donne pouvoir à Mme Céline PIOT,
M. Jean-Baptiste SAVARY donne pouvoir à M. Frédéric DUTIN,
Mme Marie DENYS BACHO donne pouvoir à Mme Ghislaine LALLAU,
Mme Geneviève DARRIEUSSECQ donne pouvoir à M. Mathieu ARA.

Est excusé :

M. Benoît PIARRINE

Mme Claudie BREQUE est nommée secrétaire de séance par le Conseil Communautaire conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

■ Ordre du jour de la séance :

- Procès-verbal de la séance du 07 février 2024 (n°1)

Monsieur le Président : Y a-t-il sur le procès-verbal du 7 février des points qui appellent votre attention ?

Si tel n'est pas le cas, je vous propose de l'adopter.

UNANIMITE

- Compte rendu des décisions du Président (n°2)

Avez-vous des demandes de précisions ? Il y a eu deux décisions prises entre le 24/01 et le 09/02.

Mme HARAMBAT : Merci Monsieur le Président. Juste pour dire que ces conventions passeront au prochain conseil d'administration du CIAS où elles pourront être discutées au moment où elles seront présentées.

Monsieur le Président : Nous avons une douzaine de délibérations. On finira par le Débat d'Orientations Budgétaires qui, comme son nom l'indique, est un débat préalable au passage du budget.

Je vais présenter les deux premières.

- Délibération N° 2024/03-0036(n°3)

Objet : Attribution d'un Fond de concours au CD40 pour la construction de la Maison de l'Autisme.

Nature de l'Acte :

7.5 – Subventions

Rapporteur : Charles DAYOT

Le département des Landes voit sa population augmenter d'environ 5000 habitants par an. Parmi eux, des familles ayant des enfants atteints du trouble du spectre de l'autisme (TSA) intègrent le territoire. En considérant le taux de prévalence évalué à 1% de la population, on peut penser qu'environ 34 enfants naissent chaque année dans les Landes avec un TSA et que 50 enfants ou adultes arrivent chaque année dans le département.

Ces derniers doivent faire face, à côté d'un déracinement géographique, à la complexité de l'intégration. Si l'offre spécialisée et les dispositifs existent dans les Landes, ces réponses paraissent malgré tout insuffisantes ou insatisfaisantes au regard des besoins et des demandes des familles.

C'est dans ce contexte que le Conseil Départemental des Landes, en lien avec

l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle Aquitaine a souhaité construire sur le territoire une structure d'accueil comprenant notamment une partie résidentielle permettant de recréer autant que possible une « vie à la maison ».

Pour réaliser cette structure dans un endroit apaisé mais également proche d'équipements permettant aux résidents et au personnel de sortir du strict cadre de la résidence adaptée, la Plaine des jeux de la Hiroire a été identifiée.

Aussi pour que l'ensemble du territoire communautaire soutienne ce projet d'intérêt général, il est proposé au membre du Conseil Communautaire de soutenir la réalisation d'une « Maison de l'Autisme » en apportant une participation financière de 75 000 €.

Le plan de financement est fixé comme suit :

Coût du projet immobilier HT : 10 000 000 €

CNSA (PAI) : 1 000 000 €

Mont de Marsan Agglomération : 75 000 €

Autofinancement (Département) : 8 925 000 €

Monsieur le Président : On parle d'une maison de l'autisme. On est sur le projet « Chacun sa vie chacun sa réussite », mais vous l'aurez compris, qui est porté par le conseil départemental et dans lequel notre Agglomération contribue à sa mesure pour aider au financement du terrain. Je rappelle que c'est un terrain qui est situé à la Hiroire entre l'Etrier et les tennis. C'est un terrain de 10 000 m² de mémoire, valorisé autour de 75 000 € qui correspond à cette subvention que l'Agglomération viendra apporter sur un projet d'envergure qui est porté par le Conseil Départemental dans lequel l'Agence Régionale de Santé est également.

On aura certainement l'occasion d'en reparler. Vous dire le plaisir que l'on a de pouvoir se mettre aux côtés du Conseil Départemental sur un sujet ô combien important qui est la prise en charge et l'accompagnement des jeunes adultes porteurs de troubles du spectre autistique, que ce soient des adultes qui peuvent s'inclure facilement dans notre société comme les cas un peu sans solution et de mémoire, on a 17 places entre l'hébergement et l'accueil de jour.

Je ne reviens pas là-dessus, à moins que certains veuillent en parler. Cela se travaille également avec une antenne, une annexe qui sera sur Saint-Perdon et la commune de Saint-Perdon a souhaité s'inscrire là-dedans avec le Département et les conseillers départementaux. Je sais que tout cela est porté avec beaucoup de force.

Est-ce que vous avez des questions ou des précisions à apporter sur cette délibération. Si tel n'est pas le cas, il s'agit de décider d'attribuer un fonds de concours de 75 000 € au Conseil Départemental pour contribuer à ce projet.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5216-5 VI,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 19 février 2024,

Considérant l'intérêt général que revêt le projet de construction d'une « Maison de l'Autisme » porté par le Conseil Départemental des Landes en lien avec l'ARS Nouvelle Aquitaine,

Considérant la volonté de verser le solde de l'engagement communautaire sur cette opération à travers un Fond de concours,

Décide d'attribuer un fonds de concours de 75 000 € au CD40 pour la construction de la Maison de l'Autisme,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'attribution jointe en annexe.

- Délibération N° 2024/03-0037 (n°4)

Objet : Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes – Année 2023.

Nomenclature Acte :
7.1.1 – Débat d'orientations budgétaires

Rapporteur : Charles DAYOT

La loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a renforcé le rôle des acteurs publics dans la promotion de l'égalité femmes/hommes. Elle prévoit à terme que soit développée dans toutes les institutions publiques locales une approche intégrée de l'égalité femmes/hommes, c'est-à-dire une démarche transversale visant à tenir compte de la situation respective des femmes et des hommes dans toutes les politiques déclinées par la collectivité ou l'établissement public.

En application de cette loi, les communes et Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Les modalités et le contenu de ce rapport ont été précisés par le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales.

Le rapport doit faire état de la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en ce qui concerne le recrutement, la formation, le temps de travail, la promotion professionnelle, les conditions de travail, la rémunération, l'articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il décrit les orientations pluriannuelles retenues en lien avec les 4 axes définis à l'article L. 132-2 du Code Général de la Fonction Publique :

- 1) Évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- 2) Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique.
- 3) Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- 4) Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Sont, le cas échéant, également présentées les politiques menées par la collectivité sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes 2023 ci-joint est présenté à l'assemblée.

Monsieur le Président : Cette délibération concerne le rapport égalité femmes-hommes. Je voudrais que l'on prenne un peu de temps pour ne pas se contenter de répondre à une obligation légale qui date de la loi de 2014 et même avant.

Simplement revenir sur ce rapport, peut-être se focaliser davantage sur les actions que sur l'état des lieux, même si on peut revenir sur tout, mais je vais vous éviter une lecture exhaustive.

Un état des lieux, un bilan des actions menées. C'est un rapport qui s'étoffe chaque année parce qu'on essaie d'être de plus en plus tourné actions et non pas simplement de prendre acte d'un état des lieux, avec 4 objectifs : évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération, garantir l'accès aux femmes et aux hommes au corps et au cadre d'emplois et grades de la fonction publique, avec une équité le plus possible ; favoriser l'articulation entre le travail et la vie privée, la vie personnelle et familiale et puis prévenir, traiter, lutter, alerter des situations de violences, de harcèlement moral ou sexuel ou agissements sexistes.

Vous avez un rapport qui vous a été présenté. Je vais aller directement sur les actions et ensuite, on pourra parcourir les grands points, s'il y a des sujets qui attirent votre attention sur l'état des lieux, on peut en discuter.

Sur les actions, plusieurs actions. Ce sont les pages 16, 17 jusqu'à la page 21. Plusieurs actions dans le domaine culturel notamment. On voit qu'il y a des choses qui ont été faites à la médiathèque, avec de l'investissement sur des romans, des essais, des albums, des films, des sites qui font la promotion de l'égalité hommes-femmes avec l'acquisition de documents édités par des maisons d'édition, liés à cette cause, avec la mise en valeur d'ouvrages dans les propositions qui sont faites par la médiathèque, avec des auteurs reçus en 2023 et majoritairement des femmes, avec un partenariat avec le musée Despiau-Wlérick pour y mettre des œuvres sur la figure féminine, avec des spectacles d'une troupe avec une chorégraphie sur cette thématique. On retrouve des actions portées par le Théâtre de Gascogne. L'équipe du Théâtre de Gascogne a été formée sur ces sujets-là et a programmé une pièce de théâtre, notamment Mondial Placard, comédie qui aborde de façon humoristique la thématique égalité femmes-hommes dans le monde du travail.

Tout cela rentre dans un plan d'action pluriannuelle avec 4 objectifs : l'activité professionnelle et la vie privée, les discriminations, actes de violences, comment on lutte contre et comment on les prévient, l'accès aux femmes et aux hommes à tous les métiers possibles et les écarts de rémunération. Tout cela a été présenté aux élus, aux Ressources Humaines, en présence de la cheffe de projet égalité professionnelle au sein de la préfecture des Landes.

Nous avons adhéré à un observatoire des violences sexuelles et sexistes en Nouvelle Aquitaine qui nous permet à l'échelon régional de se mettre un peu en réseau. Nous avons un référent sur l'Agglo et cela nous permet d'aller chercher les bonnes pratiques, de connaître les innovations, les outils, des choses que l'on peut mettre en place à l'échelle d'une collectivité comme la nôtre pour lutter contre les violences sexistes, sexuelles et l'accompagnement des victimes.

Favoriser l'articulation entre l'activité professionnelle et personnelle. Certes la pandémie a accéléré les choses, mais on a eu une culture du télétravail qui s'est accélérée, qui peut avoir un lien sur cette recherche d'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle. 161 agents ont été concernés par le télétravail, 70% sont des femmes. Non pas que l'on cible plus les femmes que les hommes, mais il se trouve que sur notre collectivité, il y a un taux de féminisation assez important selon les services. Sensibiliser les agents au temps partiel et aux congés familiaux de façon à ce que toute la ligne, y compris managériale, soit bien sensibilisée, avec de l'information. Tout cela est programmé.

Prévenir et traiter les discriminations. On parle de formations diverses et variées des différents services. On parle également de communications qui ont été faites sur la mise à l'honneur de parcours de vie ou de parcours professionnels de femmes dans notre collectivité. La mise en place d'un dispositif de signalement et d'écoute. On pouvait choisir le partenaire que l'on voulait. Vous avez délibéré ici pour adhérer au dispositif de signalement mutualisé mis en place par le centre de gestion.

Favoriser l'égalité entre femmes et hommes tout au long de la carrière. Bien évidemment, on ne peut pas fixer des critères en fonction du fait que l'on soit un

homme ou une femme, mais nous sommes très vigilants à réduire les écarts de salaires et il se trouve que mécaniquement, en ayant procédé à des avancements, nous avons pu réduire les écarts entre filières, valoriser prioritairement les plus bas salaires. Une somme de 292 000 € a été allouée à la mise en place de ces seuils planchers pour l'IFSE. Une enveloppe de 104 000 € a été allouée à la revalorisation de certains agents au-delà des planchers afin de diminuer les écarts entre les filières, les services et les métiers pour garantir certains recrutements sur des métiers qualifiés et maintenir l'attractivité de la collectivité.

Ce sont 50% des agents qui ont bénéficié d'une augmentation supérieure à 120 € bruts par an, dont 92% sont des agents de catégorie C. 70% de l'enveloppe globale a bénéficié au régime indemnitaire des femmes puisque, mécaniquement, elles sont plus représentées.

Lutter contre la précarité de certains emplois. Pour lutter contre la précarité de certains emplois, nos établissements étudient annuellement la situation de chaque agent contractuel sur les postes vacants et les démarches en CDI. C'est pour céder des contractuels.

Sur les politiques publiques, nous avons aussi impacté des politiques liées à l'égalité femmes-hommes et la lutte contre le harcèlement et les violences dans le monde de l'éducation, donc en parallèle, bien sûr, avec l'éducation. Nos agents essaient d'œuvrer notamment dans le périscolaire pour pouvoir développer ces thématiques-là dans les activités, dans les projets, développer et susciter l'égalité filles-garçons grâce à des jeux ou des projets proposés aux enfants.

La direction de l'éducation a souhaité renforcer ses actions pour l'année 2023-2024. Il y a des actions de formation qui sont organisées à destination des équipes d'animateurs et de directeurs périscolaires et extrascolaire sur ces sujets-là, l'objectif étant de permettre aux agents de lutter contre leurs propres représentations et d'enrichir leurs connaissances sur le sujet, de disposer aussi d'une boîte à outils conceptuelle pour les professionnels permettant de l'utiliser aussi au contact des enfants. Un service civique a par ailleurs été recruté. Il vient aider les équipes pour animer sous forme diverses, pièces de théâtre, jeux, des actions de sensibilisation sur ces thématiques, notamment dans les centres de loisirs.

Voilà un résumé que je souhaitais vous faire qui n'est pas exhaustif. Il y a des sujets également en politique de la ville sur le soutien que nous avons. Tout à l'heure, nous aurons une délibération pour les contrats de ville. L'UFOLEP, par exemple, qui permet aux femmes isolées des quartiers politiques de la ville et aux femmes réfugiées avec le CADA de faire des activités physiques adaptées et autres dans un cadre sécurisé. TEAM SAMA pour promouvoir l'égalité filles-garçons. Nous avons sensibilisé aux questions des discriminations, sensibilisé aux questions de genres, LGBT. Le festival Hébé en septembre 2023 au parc Lacaze a été aidé. Le Café Music dans son contrat local d'accompagnement à la scolarité, mixité de genre et autres thématiques. Nous avons aidé la Ligue des droits de l'homme, Infodroits, planning familial, sensibilisé les 12-17 ans pour lutter contre l'exclusion sociale et favoriser la mixité de genre, etc.

Voilà globalement, avec un volet qu'il faut encore faire progresser, mais que l'on voit de plus en plus dans la commande publique. On prévoit le respect de l'obligation de

mise en œuvre de procédures de négociation sur les objectifs égalité professionnelle et salariale entre femmes et hommes dans les entreprises que l'on pourrait être amené à faire candidater ou du moins à contracter dans le cadre de marchés publics.

Je préférerais m'étendre sur les actions que sur le diagnostic. Est-ce que vous avez des remarques ou des compléments d'information à apporter sur ce que je viens de vous présenter ?

Si tel n'est pas le cas, je vous demande d'en prendre acte. Nous considérons, sauf avis contraire, que nous avons pris acte du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1-2 et D.2311-16,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines et affaires générales » en date du 19 février 2024,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 29 janvier 2024,

Considérant que ce rapport doit être présenté par le Président préalablement aux débats d'orientation budgétaire,

Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes pour l'exercice 2023.

- Délibération N° 2024/03-0038(n°5)

Objet : Présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de Mont de Marsan Agglomération – Année 2023.

Nomenclature Acte :
8.8 – Environnement

Rapporteur : Véronique GLEYZE

L'article L.2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) soumet les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la

présentation d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens afin de favoriser une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

L'article D.2311-15 du CGCT précise le contenu de ce rapport. Le rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2023 au sein de Mont de Marsan Agglomération retrace donc les politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire ainsi que le fonctionnement et les activités internes de la collectivité, en matière de développement durable.

Pour mémoire, les cinq finalités du développement durable définies par la réglementation sont les suivantes :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les générations et les territoires ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Monsieur le Président : Est-ce que cela appelle des remarques ?

Mme PIOT : Merci Monsieur le Président.

Je vais commencer par quelque chose qui pourrait peut-être être anecdotique ou apparaître comme tel, mais j'ai tout de même une question à la page 22 concernant le Campus Connecté. Je sais bien que c'est un rapport qui présente ce qui a été fait en 2023, mais j'aimerais savoir qui a eu l'idée de donner le nom de l'association des étudiants du Campus Connecté, Connected Landes.

Vous savez mon attachement aux langues et au plurilinguisme, mais franchement, Connected Landes... Je sais qu'en sociolinguistique, les sociologues ont mis en avant le phénomène de la haine de soi, de la honte de soi, mais j'ai vraiment l'impression qu'on est là pour faire in, pour faire bien, on prend de l'anglais globish, absolument pas original, aucune recherche de jeux de mots ou de je ne sais quoi.

Donc franchement, je ne sais pas qui a eu l'idée, mais franchement, ce n'est pas très très... Est-ce que ça a été un questionnaire, une enquête ? Cela aurait pu être un peu plus recherché et un peu plus attractif.

C'est peut-être anecdotique, mais dans tous les cas, il y a des gens qui vont aujourd'hui vers des franges politiques identitaristes parce qu'on perd un peu ses racines. Avec ce nom, franchement, ce n'est pas très porteur. Je sais bien que pour faire in, pour être dans le sens de l'histoire, il faut le globish. Mais enfin, passons.

Plus important malgré tout, à la page 4, le rapport rappelle que le développement durable à 3 dimensions et en particulier la dimension sociale, bien sûr, et entre parenthèses, la santé et l'éducation. J'ai cherché et à part sur cette page 22 où il est

exposé quelques actions du Campus Connecté, il n'y a rien sur l'éducation. L'éducation, ce n'est pas que le Campus Connecté. Je sais bien que dans le DOB tout à l'heure on aura des choses liées à l'éducation, mais enfin c'est quand même très limité pour l'année 2023.

À la page 43 du DOB, là aussi on y reviendra tout à l'heure, on a là aussi eu quelques lignes sur l'éducation et donc, on voit bien que l'éducation n'est pas tout à fait la thématique et la perspective qui est portée par notre Agglo et c'est bien dommage.

Enfin la dernière chose, le Plan Climat Air Énergie Territorial est cité. On y reviendra. J'espère que l'on aura les résultats de l'enquête publique. Je sais bien que c'est le rapport de 2023 et pas 2024, mais tout de même, on a un peu l'impression que ce PCAET est posé sur la table un peu de manière artificielle, ou en tout cas un peu mécanique, comme si on saupoudrait quelques actions par un peu de vert pour faire joli, alors que là aussi, on en reparlera lors de la discussion sur les orientations budgétaires, ce n'est pas cela le PCAET. Il faut avoir un peu plus d'ambition, une réflexion un peu plus globale, et non pas mettre un peu de vert, saupoudrer, mais avoir un budget vert et donc développement durable, quelque chose qui soit un peu plus réfléchi que quelques petites actions saupoudrées.

Je sais bien que l'on ne vote pas ce rapport, mais il me paraît un peu limité sur certains aspects et c'est bien dommage.

Mme GLEYZE : Concernant le PCAET, il y aura une suite. Il y a déjà un comité de pilotage qui est prévu la semaine prochaine parce que l'enquête publique s'est terminée le 1^{er} mars. On a eu cet après-midi une réunion avec Mathilde. Je sais que vous nous avez remonté certaines choses. Cela va être pris en compte, comme les gens qui nous ont apporté des observations. Vous aurez une réponse par rapport à tout cela et je ne pense pas que ce ne soit que du saupoudrage. Il ne faut pas exagérer non plus. Je pense que c'est plus ambitieux que cela.

Mme PIOT : Même si ce n'est pas tout à fait le sujet, est-ce que vous pouvez nous dire combien de gens ont répondu à l'enquête publique ?

Mme GLEYZE : Dans les mairies, il n'y a pas eu de retour. Il nous a été dit qu'il n'y avait pas de documents papiers, mais si, il y avait des documents papier dans toutes les mairies. Donc, il n'y a pas eu de retour dans les mairies « rurales ». Par contre, nous avons eu certaines associations et une dizaine de citoyens qui nous ont fait des remontées.

Mme PIOT : En même temps, si je peux me permettre, vous savez que nous sommes, élus de gauche ici, engagés sur le PCAET. On vous en a déjà parlé lors de la dernière séance du Conseil d'Agglo. Je m'adresse à la presse, nous avons fait un communiqué de presse pour reparler de l'adresse pour répondre à l'enquête et malheureusement, les médias n'en ont pas fait part. Je ne sais pas pourquoi. Apparemment, ce sujet ne plait pas aux médias ou ne les intéresse pas. Peut-être que cela explique aussi le nombre limité de gens qui ont répondu. C'est bien dommage.

Les vachettes, c'est important, c'est intéressant, mais le plan climat, c'est quand même un peu plus engageant pour l'avenir pour les futures générations. J'espère que les médias feront un peu plus de publicité à nos actions. Répondre à une enquête publique, c'est quand même important. C'est aussi cela la démocratie

participative et délibérative. Beaucoup la demande et quand on met quelque chose en place, finalement il n'y a pas grand monde qui y répond, mais encore faut-il qu'il y ait l'information.

Mme GLEYZE : Je suis tout à fait d'accord avec vous sur tous les points.

M. JG BACHE : Céline, je suis désolé, mais les vachettes, ici ce sont des vaches de course landaise.

Concernant le projet de réutilisation des eaux traitées, quelle est l'intervention de l'Agglomération dans ce projet puisque c'est porté par l'Institution Adour et la Chambre d'Agriculture ?

M. KRZYNSKI : Globalement, c'est un projet qui est porté par trois parties : l'Institution Adour qui est maître d'ouvrage, la Chambre d'Agriculture et le Syndicat des agriculteurs élargi de l'Assainissement. En gros, l'Institution Adour pour environ 10 millions d'euros de portage, l'Assainissement pour environ 6 millions d'euros et la Chambre d'Agriculture et le Syndicat des agriculteurs pour environ 4 millions d'euros aujourd'hui. Avec les subventions, on pourrait avoir entre 40 et 50%, mais elles vont venir une fois que le projet sera sorti de terre et ficelé, en 2027.

Monsieur le Président : La paternité du nom qui a l'air de vous plaire, je le découvre également et mon collègue VP aussi. Je pense que c'est l'association qui a dû réfléchir.

Mme PIOT : On ne peut pas le changer ?

Monsieur le Président : Faites-leur des propositions.

Mme BEAUMONT : Je vais revenir sur deux sujets dans ce rapport de développement durable. Le premier qui a été évoqué par Jean-Guy BACHE me pose toujours souci et vous le savez, c'est ce projet de réutilisation des eaux usées. Il y a le côté quantitatif et c'est une problématique, mais il y a aussi le côté qualitatif et là, il n'est pas du tout considéré. On sait qu'il y a des évolutions réglementaires pour ne plus épandre les eaux de stations d'épuration qui vont stocker les contaminants organiques et les métaux. Là, il n'y aura plus de traitement. Ce sera stocké dans des bassines. Ce sera utilisé pour l'irrigation. Donc, le stockage va se faire dans le sol agricole et petit à petit, cela s'infiltrera.

À mon sens, s'il n'y a pas une évolution dans ce projet avec un traitement au niveau de l'eau, je pense qu'on n'est pas du tout dans le cadre du développement durable avec la préservation de la ressource en eau et c'est une vraie bombe à retardement que l'on est en train de mettre en place. Je pense que dans 10 ans, dans 15 ans, on aura les retours et quand on parle de développement durable, on pense aussi aux ressources pour les générations futures et je pense qu'actuellement, vu l'état du projet, vu la réflexion sur le projet, je pense que l'on n'est pas du tout dans le cadre du développement durable.

Un autre sujet qui est évoqué dans ce rapport de développement durable, c'est le lac de baignade. On apprend en lisant ce rapport que le lac est alimenté par une ressource profonde qui est un forage. Je ne sais pas s'il a été mis en place pour alimenter ce lac. C'est un forage qui est à 39 mètres, qui est en source profonde avec une recharge qui est longue puisque c'est isolé de la surface et donc, les eaux superficielles ne s'infiltreront pas facilement et on apprend qu'on utilise 50 000 m³

d'eau en circuit ouvert, qui est pompée en forage profond pour alimenter ce lac qui, derrière, est rejeté dans le milieu naturel. Vous allez me dire que cela revient dans le milieu naturel, comme toute utilisation d'eau.

Est-ce qu'il ne peut pas y avoir une évolution pour réutiliser cette eau en sortie du lac de baignade ? On parle de 50 000 m³. C'est énorme. Pour un usager, c'est 50 m³ par an. C'est l'équivalent de 1000 habitants de notre Agglomération. C'est aussi l'équivalent de plus de 30 hectares d'arrosage en maraichage. Je pense qu'il peut y avoir une réflexion pour faire évoluer ce projet. On sait qu'il y a un maraichage de l'autre côté de la route qui, lors des saisons estivales, est limité en irrigation, voire interdit d'arroser et nous, on va pomper de l'eau pour alimenter un lac de baignade en circuit ouvert.

Franchement, cela me pose un problème de conscience et je pense que là non plus, on n'est pas dans le cadre du développement durable et de la préservation des ressources pour les générations futures.

Peut-être qu'il faut réfléchir à faire évoluer ce projet pour réutiliser l'eau en sortie et derrière l'utiliser à autre chose, soit voir avec l'agriculteur qui est en face, soit arroser des pelouses, des espaces verts. Il y a la plaine des jeux de Menasse qui n'est pas loin. Il y a peut-être des réflexions à avoir. J'étais persuadée que l'on était en circuit fermé et que c'était la réutilisation avec un peu d'eau pour réoxygéner. Je ne savais pas que l'on était en circuit ouvert.

Ce sont deux sujets qui, à mon sens, n'ont pas vraiment leur place dans le rapport de développement durable, mais on peut en discuter et ensuite, j'ai quelques questions concernant le désherbage des trottoirs. Vous dites que « le désherbage se limite à un périmètre d'intervention validé en 2017 par les élus des deux communes urbaines de Mont de Marsan et de Saint-Pierre-du-Mont. » Souvent, pendant les réunions publiques, les élus sont interpellés par les administrés qui se plaignent de l'état de nettoyage des trottoirs et on a souvent entendu sur Saint-Pierre : « Ce n'est pas nous, c'est l'Agglo. » Je vois qu'il y a eu un accord entre le maire de Saint-Pierre en 2017 et l'Agglo.

Donc, est-ce qu'on pourrait avoir la répartition de ce qui a été convenu puisqu'on est également interpellés par les administrés, pour savoir ce qui est de la responsabilité de l'Agglo en termes de nettoyage et de la mairie ?

Un autre point, c'est « Un ordinateur, un clic » qui consiste à réutiliser des ordinateurs pour les donner à des personnes qui sont un petit peu éloignées de la partie numérique. Est-ce qu'on pourrait avoir un bilan sur les ordinateurs qui ont été distribués et les formations qui ont été faites, c'est via la Bus France Services, si j'ai bien compris. Est-ce qu'il y a beaucoup de personnes qui sollicitent un ordinateur et qui bénéficient de cette formation ? Est-ce que c'est déjà en place ? Est-ce qu'on peut avoir un petit retour ?

Monsieur le Président : Je vais peut-être m'appuyer sur les VP qui sont concernés par la REUT, par le lac de Menasse et par le Bus France Services.

Il y a peut-être des questions techniques de répartition pour lesquelles on n'aura pas les réponses tout de suite. Je vous invite à les poser un petit peu en amont, notamment sur la répartition exacte des responsabilités entre l'Agglo et les différentes villes pour les trottoirs. On pourra avoir cette information. Pour la

réutilisation, avant de voir si Bernard veut dire un mot, et je laisserai ensuite la parole à Joël BONNET pour Menasse et à Philippe SAES pour le Bus France Services, je ne peux pas vous laisser dire que c'est un projet qui va contre l'écologie. Il faut qu'il soit bien encadré et je crois que la batterie d'agences et d'acteurs institutionnels qui vont encadrer ce projet font que l'on peut imaginer que l'on aura des spécialistes pour nous coacher par rapport à cela, notamment sur la qualité des eaux, leur stockage, etc.

On est bien sur la nécessité pour nous de réhabiliter la station de Conte - de toute façon, il faudra le faire parce qu'elle arrive en fin de vie -, de profiter de cela pour envoyer de l'eau sur un plateau de 1000 hectares où ils sont en rupture de stock d'eau et de faire en sorte que cette eau soit mieux traitée qu'aujourd'hui et soit réutilisée. Il y a des pays qui sont bien plus en avance que nous sur la réutilisation de l'eau et de l'eau usée. Il ne faut pas arroser n'importe comment, n'importe quoi et stocker n'importe où. Ce projet s'étale dans le temps avec différents acteurs qui font que l'on va être « marqué à la culotte » sur les histoires de conformité, même si on sait très bien qu'un projet, le jour où il sort, il n'est déjà plus aux normes du moment par rapport à la réflexion politique.

M. KRZYNSKI : Sur la REUT, cela veut bien dire réutilisation des eaux usées traitées, c'est-à-dire que l'on traite les eaux usées en sortie de station et on rend de l'eau qui est propre à 97% et plutôt que de la rejeter dans la rivière non traitée, on la traite, on la stocke dans des réservoirs. La seule question qui se pose aujourd'hui, c'est de savoir si on retraits l'eau à la sortie des réservoirs pour la mettre en épandage pour les agriculteurs.

On n'a pas encore traité cette question. Aujourd'hui, on est sur une classe B. La loi est sortie au mois d'août 2023 et les décrets d'application sont sortis le 18 décembre 2023. On peut utiliser l'eau pour le lavage des véhicules, les espaces verts, les golfs, l'agriculture. Aujourd'hui, la seule limitation que l'on pourrait avoir, c'est de ne pas arroser les fruits et légumes que l'on mange crus, c'est à dire les salades, les fraises et les framboises, mais tout ce qui est maïs, petits pois, cultures maraichères, même les asperges, on pourrait les arroser avec de l'eau de réutilisation traitée qui aujourd'hui risque même d'être plus propre que l'eau que l'on pompe aujourd'hui dans la rivière puisque l'eau que l'on pompe aujourd'hui dans la rivière, on ne sait pas ce qu'il y a dedans et actuellement, c'est ce que l'on fait. Dans le Ludon, on a 40 stations de pompage qui tirent de l'eau qui n'est pas traitée et qui n'est pas analysée et on arrose quand même.

Cette utilisation de l'eau sera traitée. La seule utilisation qui est aujourd'hui proscrite, c'est l'utilisation de légumes frais. En France, on est à 1% de réutilisation des eaux usées traitées. En Espagne et en Italie, ils sont entre 8 et 15%. Au Moyen Orient, en Israël et en Arabie Saoudite, ils sont à 60% des eaux usées et traitées. Aujourd'hui, l'eau usée traitée est un déchet pour nous tous. Par contre, elle devient une ressource pour les agriculteurs. L'eau usée traitée sera quand même surveillée.

On est dans la nouvelle réglementation. Les décrets d'application sont sortis au mois de décembre. On peut l'utiliser pour différents usages et en fonction des usages, on peut avoir de l'eau de qualité A, B, C ou D, y compris pour les espaces verts. On n'a pas besoin d'eau potable.

Mme BEAUMONT : Je ne dis pas que le projet ne suit pas la réglementation actuelle. Je sais qu'il la suit, sauf que l'on sait également que plus on fait de recherches et plus on trouve de nouveaux contaminants et je pense que d'ici 10 ans, si on ne prend pas les devants, il y aura une évolution de la réglementation et ce projet ne sera plus compatible avec les évolutions de la réglementation. C'est ce que je dis.

On est en train de faire une expérimentation avec le Département sur les rejets de station d'épuration pour tester des traitements pour purifier l'eau en sortie de station d'épuration. Ok, c'est classe A, B, C, D par rapport aux paramètres qui sont actuellement réglementés. Sauf qu'il y a énormément de polluants qui ne sont pas actuellement réglementés et ceux-là ne sont pas traités. En attendant que cette évolution arrive parce que cela met du temps - c'est au niveau de l'Europe -, on va polluer nos sols et cela arrivera dans nos nappes phréatiques. C'est ce que l'on voit avec les pesticides et on le verra parce que dans les stations d'épuration, on sait très bien qu'il y a des médicaments, qu'il y a des hormones, que c'est rejeté dans le milieu naturel, que c'est dilué. Le projet de REUT vient aussi pour cela parce qu'en période d'étiage on n'est plus conformes par rapport à la baisse des niveaux d'eau. Cette contamination sera dans les sols et petit à petit, elle s'infiltrera dans les nappes phréatiques.

Je redis que pour moi, c'est une bombe à retardement.

M. KRZYNSKI : Mais actuellement, on n'a pas de réglementation sur les nanoparticules et les micropolluants. Si on attend la future réglementation pour remplacer celle qui vient de sortir en 2023, on ne va pas avancer et en attendant, les agriculteurs vont manquer d'eau cet été. Dans le bassin de l'Adour, on va manquer de 10 millions de m³ d'eau d'ici 2050 si on ne fait rien. La REUT va participer pour 1 million et demi sur cette baisse de 10 millions, en plus des économies d'eau, de la réhausse de certains réservoirs qui sont sur les cours d'eau. Aujourd'hui, on est en manque d'eau et on sait bien que d'ici 2050, il va nous manquer 10 millions de m³ si on ne fait rien, au détriment des agriculteurs.

Monsieur le Président : La question, c'est circuit fermé ou pas et comment on réutilise l'eau.

M. BONNET : Sur Menasse, on est aussi dans le cadre de la réglementation puisqu'à l'origine en 2005, le lac de baignade était en circuit fermé avec un forage sur le site de Menasse. La réglementation a été modifiée concernant les lacs ouverts et les lacs fermés. Lié à la superficie du lac de baignade de Menasse, l'ARS a demandé à ce qu'on travaille en circuit ouvert ou bien, il fallait le vidanger tous les ans et le remplir tous les ans. L'ARS nous a mis en place un circuit ouvert. Il y a une étude qui a été faite par un cabinet pour différentes options, dont l'alimentation avec la maraichère qui se situe de l'autre côté de la 4 voies et donc, des investissements très lourds pour pouvoir alimenter ce site-là. Une étude a été faite. C'est passé en CODERST auprès de la préfecture pour avoir un arrêté préfectoral qui autorise à consommer 50 000 m³ d'eau.

Ceci étant, depuis l'année dernière, il y a une horloge qui a été mise en place pour ne pas pomper en continu et à ce jour, nous sommes à 35 000 m³ d'eau et non pas 50 000 m³ par an, sachant que l'eau repart au niveau de la nappe phréatique puisque c'est pompé et il y a un déversement du lac de baignade qui va dans le lac

de pêche qui lui-même alimente le Bourrus qui se déverse dans la Midouze. On est en circuit ouvert, mais cela a été imposé par l'ARS en 2019. Voilà le pourquoi du circuit ouvert alors que c'était en circuit fermé à l'origine.

Monsieur le Président : Pour le Bus France Services, il y a un sujet qui est lié à « Un ordinateur, un clic ». Je ne sais pas si Philippe SAES peut nous dire un mot.

M. SAES : Le Bus France Services a permis au niveau des communes rurales d'assurer la formation de nombreuses personnes. Cette opération ne s'est pas limitée aux communes rurales puisqu'il y a eu des Montois et des Saint-Pierrois qui ont été concernés, ce qui fait que les 300 ordinateurs mis à disposition par l'ALPI sont tous partis. Les formations ont été assurées et ont eu un grand succès avec des gens qui étaient particulièrement intéressés. C'est une formation de 3h par session de 12 ou 15 personnes et il y en a eu plusieurs sur le village. Au vu du succès, cette opération va être reconduite cette année en fonction de ce que nous proposera l'ALPI pour la mise à disposition d'ordinateurs.

Je pourrai vous transmettre des chiffres précis, mais voilà le sens.

Mme DARTEYRON : En complément de ce qu'a dit Philippe pour les Montois et les Saint-Pierrois, il s'agissait des quartiers politique de la ville où une quarantaine d'ordinateurs ont pu être distribués et nous avons ciblé des familles qui ont des enfants sortis de collège qui rentraient au lycée parce que sur les années collège ils bénéficient de l'ordinateur du Conseil Départemental et là, à l'entrée au lycée, il n'y a plus d'ordinateur. Donc, nous avons plutôt ciblé ces familles-là et la formation pour nous était assurée par la Ligue de l'enseignement.

Monsieur le Président : Sur le reste, Madame BEAUMONT, j'ai la charte de l'entretien des espaces verts avec différentes prérogatives sur la responsabilité du propriétaire occupant, du locataire quand il y a un trottoir, pas de trottoir. Globalement, il doit entretenir devant chez lui en utilisant zéro pesticide. Sur la répartition des engagements, je n'ai pas cet élément. J'essayerai de vous le trouver, mais on a les mêmes problématiques avec parfois des riverains, des propriétaires qui souhaitent que le service de chez nous vienne entretenir tous les trottoirs de tout le périmètre. Normalement, chacun doit faire ce qu'il a à faire devant chez lui sans utiliser de pesticide.

Mme BEAUMONT : Je veux bien que vous m'envoyiez la charte pour que je la lise. Pour rebondir sur ce que vient de dire M. BONNET. On est en circuit ouvert pour éviter de vidanger le lac tous les ans, mais si je ne me trompe, sur les deux dernières années, cela a été fait. L'an dernier, cela a été vidangé et cette année aussi.

M. BONNET : Non. L'année dernière, cela n'a pas été vidangé. Cette année oui, mais partiellement pour enlever les algues. Je n'ai pas parlé de vidange, mais de circuit ouvert, c'est-à-dire que la réglementation sur les piscines et sur les lacs ouverts a été modifiée, ce qui fait qu'en fonction de la superficie du lac de baignade de Menasse, il fallait que l'on passe en circuit ouvert. C'est l'ARS qui nous l'a demandé.

Mme BEAUMONT : Autrement, on était en circuit fermé et il y avait obligation de vidanger. Vous avez parlé de vidange.

M. BONNET : Oui, si on était resté en circuit fermé. Cette année, la vidange n'est pas liée au fait d'être en circuit ouvert, mais pour éliminer les algues et cela a été fait partiellement.

M. PIARRINE : Bonjour. J'interviendrai un peu plus profondément sur le sujet du développement durable lors du DOB. Juste une réflexion au passage au sujet de la réponse que nous avons eue sur l'utilisation des eaux usées pour l'agriculture. C'est une remarque, mais je trouve que cela en dit beaucoup sur le niveau du débat démocratique que nous menons ici. En clair, il y a une seule, une seule forme d'agriculture, il faut répondre à ses besoins. Un seul type d'agriculture, une seule façon de faire, une seule façon de cultiver, une seule façon d'irriguer et donc, on va répondre à cette façon d'irriguer et on ne remet pas en question le fond du sujet.

Monsieur le Président : C'est noté. On considère que l'on a pris connaissance de ce débat et on passe à la délibération suivante.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-1-1 et D.2311-15,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, et notamment son article 255,

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Vu la circulaire ministérielle du 3 août 2011, relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Vu le rapport annexé,

Vu l'avis de la commission « aménagement du territoire et développement durable » en date du 22 février 2024,

Considérant que ce rapport doit être présenté par le Président préalablement aux débats d'orientation budgétaire,

Prend acte du rapport sur la situation en matière de développement durable au sein de Mont de Marsan Agglomération, tel que débattu, pour l'année 2023.

- Délibération N° 2024/03-0039 (n°6)

Objet : Débat sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAENR).

Nomenclature Acte :

2.1.10 – Autres

Rapporteur : Philippe SAES

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Son article 15 permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR). Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'ENR, en tenant compte de la nécessaire diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'ENR déjà installée (L141-5-3 du code de l'énergie).

À l'issue de cette identification par les communes, les zonages sont compilés à l'échelle de l'EPCI pour être soumis à un débat en Conseil Communautaire, pour apporter un regard à la planification territoriale des énergies renouvelables sur le territoire de l'Agglomération.

M. SAES : Je vais vous donner des éléments complémentaires sur le contexte. Il faut savoir que cette stratégie foncière qui est préparée et accompagnée pour nous doit être envoyée au référent départemental pour ensuite être transmise au comité régional de l'énergie à la Région. La validation n'a pas lieu ce soir. C'est bien la Région Nouvelle-Aquitaine qui validera ce zonage pour voir s'il est en conformité avec les objectifs affichés en 2030 du SRADDET qui sont de 50% des énergies renouvelables.

Pour ce qui concerne l'Agglomération. Je vous fais un petit rappel également de la stratégie foncière qui avait été élaborée et retenue au mois d'octobre 2023. Il y a beaucoup de chiffres, je suis désolé. Je vous rappelle que dans le PLUi, il y a 150 hectares qui sont dévolus au développement économique et aux zonages ENR. De façon synthétique, le développement économique récupère 75 hectares sur les 150, c'est-à-dire la moitié.

En ce qui concerne le total ENR du PLUi, vous avez 4 projets : 2 méthaniseurs sur Benquet, Bretagne et 2 photovoltaïques sur Uchacq et Geloux pour un total de 43 hectares. Il y a aussi des projets ENR sans impact foncier pour Campet et Saint-Perdon, des installations sur des zones urbanisées qui sont SYDEC pour Campet et SICTOM pour Saint-Perdon. Il y a aussi des ENR flottants sur le bassin de Mazerolles et un projet sur le bassin de Benquet. Enfin, à Benquet également des ombrières pour plus de 7 hectares. Donc, ces 63 hectares ne font pas de consommation foncière et sont en dehors du décompte.

Pour ce qu'il reste à autoriser, vous avez 2 projets sur Mazerolles et Lucbardez, un en autoconsommation et l'autre en délaissé d'autoroute, c'est-à-dire à proximité de la sortie d'autoroute pour Lucbardez.

Il reste donc dans le PLUi très peu de surfaces disponibles pour les nouveaux projets. La loi APER prévoit que nous soyons respectueux du zonage du PLUi, c'est-à-dire que quelle que soit la surface que nous allons proposer pour ces zones d'accélération, on ne pourra pas déborder du PLUi et c'est une contrainte forte parce que dans les chiffres, la totalité des surfaces retenues par les communes pour les zones d'accélération est de plus de 180 hectares.

Vous avez 280 hectares inscrits en zone A et N et sur ces 280 hectares, seuls 96 sont compatibles du PLUi et 184 ne sont pas compatibles. Cette différence montre que nous avons de nombreux projets, mais que, malheureusement, avec ce PLUi, on ne pourra pas les mener à terme.

Il est important de rappeler que ce recensement n'acte rien puisqu'il n'y a pas de validation. En tant que VP aménagement du territoire, je me permets de dire que l'on a aussi dans la stratégie foncière prévu de préserver le potentiel naturel et forestier et que donc, il est peut-être judicieux de se raisonner dans toutes ces grosses installations de photovoltaïque qui visent à défaire la forêt ou l'agriculture.

Pour tout ce qui concerne l'agrivoltaïsme où les projets commencent à émerger, là aussi cette validation ne nous incombe pas, mais incombe à la DDTM et aujourd'hui, les projets d'agrivoltaïsme sont aussi très encadrés et prévoient des surfaces maximales de 25 hectares.

Je peux essayer de répondre à toutes les questions que vous voudrez bien me poser. Je me ferai peut-être aider par Véronique GLEYZE. J'ai terminé.

Monsieur le Président : C'est la soirée des débats. L'idée est que l'on échange sur ces sujets-là.

Mme BERGALET : Je ne suis pas tout à fait d'accord avec tout cela parce que la loi APER ne prévoit pas que les ZAENR soient inscrites dans les documents d'urbanisme, du moins pour le moment ; on ne sait pas comment cela va être traité après. Le gouvernement n'a pas encore communiqué là-dessus. Pourquoi nous contraindre ? Chaque commune actuellement est libre de faire remonter les zones qu'elle souhaite.

Donc, en ce qui concerne Gaillères, on fera remonter les zones que l'on a envie de faire remonter et on verra bien comment cela sera traité. Voilà. Je vous dis ce que je pense par rapport à cela et le Conseil Municipal a voté en ce sens hier soir en ce qui nous concerne.

M. SAES : Je réponds tout de suite. C'est une question légitime que l'on s'est posée dès le début de l'opération et la DDTM a été ferme là-dessus : on ne déroge pas au PLUi. C'est la DDTM. On est obligé de passer par eux aujourd'hui dans les Landes. C'est comme ça.

Mme BERGALET : Je suis désolée, mais je n'ai pas les mêmes retours de la DDTM. Il va falloir trouver une solution. La DDTM dit : la loi APER ne prévoit pas que les ZAENR soient inscrites dans les documents d'urbanisme. Donc, on n'est pas lié à cela pour le moment. En ce moment, vous êtes déjà en train de faire des choix par

rapport au PLUi. Je rejoins tout à fait ce que M. ESQUIE a dit lors du bureau communautaire. Il avait entièrement raison : chaque commune a le droit d'avoir ses projets, qu'elle portera ou qu'elle ne portera pas – elle fera comme elle pourra -, mais chaque commune a le droit de faire remonter ses zones, du moins dans l'état actuel des choses.

M. A BACHE : Très brièvement, le rapporteur a bien raison d'indiquer que ce sera le comité régional énergie qui validera au niveau de la Région l'ensemble des projets, mais une des questions que l'on doit se poser, c'est quelle est notre ambition politique ? Est-ce qu'on construit un territoire qui produira plus d'énergie qu'il n'en consomme ? C'est ce dont il s'agit. Ensuite, nous serons contraints à certaines évolutions de la loi, particulièrement le SRADDET avec le ZAN. Il faut que nous en ayons conscience les uns et les autres.

On peut avoir tout un tas de projets, sauf qu'après, on va être très contraints par rapport à la loi parce qu'à horizon 2030, c'est moins 50% d'artificialisation et puis plus rien après. Il faut que l'on soit extrêmement prudents, que l'on ait une vision de ce que l'on peut faire, de ce que l'on veut faire sans toucher à la nature aujourd'hui. Le photovoltaïque dans les forêts, c'est terminé depuis le 1^{er} janvier 2024. La loi a dit que l'on ne déforeste plus pour faire du photovoltaïque. Par contre, on a plein d'endroits sur l'Agglomération, sur Mont de Marsan, des parkings, etc., sur lesquels on peut travailler, on peut agir et c'est, à mon avis, une des priorités. Sinon, on va s'écharper.

Je reviens sur le SRADDET, regardons avec beaucoup d'attention comment cela évolue parce qu'on va être contraints par rapport à la loi. Ce sera une contrainte et un drame pour certaines collectivités.

M. SAES : Je me permets de rajouter qu'en termes de production ENR, on est quand même sur la bonne courbe parce que je vous rappelle que l'objectif plan climat 2030 prévoit 52 gigawatts/h de production photovoltaïque et que l'on est sur une courbe à 150, c'est à dire trois fois plus. Sur la méthanisation, on a un objectif à 45 gigawatts/h et on est sur une courbe à 63, une fois et demie plus. Sur la géothermie, on est à l'identique, à 35.

Donc, on est bien au-dessus de nos objectifs 2030. Cela fait aussi partie des choses qu'il faut savoir.

Mme QUEANT : Emilie LABEYRIE étant retenue par des obligations professionnelles, elle a préparé un document dont je vais vous donner connaissance. Donc, c'est elle qui parle en l'occurrence.

Je souhaite intervenir pour le projet de la commune de Campet dans ce débat sur les zones AENR, projet qui apparaît en surface non compatible dans le tableau de la stratégie de notre Agglomération.

En préambule, je souhaite rappeler les termes de la loi promulguée en mars 2023. La loi pour l'accélération de la production d'énergie renouvelable fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Pour cela, elle réaffirme le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux en termes d'aménagement de leur territoire en leur donnant de nouveaux leviers d'actions.

Grâce à cette loi, les communes peuvent désormais définir après concertation avec leurs administrés des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergie renouvelable s'implanter. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables, le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc. Tous les territoires sont ainsi concernés et peuvent personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergie renouvelable.

Le Conseil Municipal de la commune de Campet a délibéré le 27 septembre 2023 à l'unanimité, inscrivant une parcelle située en zone N à la planification des zones d'accélération. La concertation du public a donné lieu à 13 réponses pour 530 habitants. La commune a acquis la parcelle en juin 1998 car nous ne disposions pas de réserve foncière. La finalité de cette opération consistait à pouvoir réaliser des opérations de remembrement dans le bourg. Ainsi, la commune n'avait pas vocation à intégrer ce terrain dans le cadre d'une gestion forestière. À ce jour, cette propriété communale est boisée à concurrence de 90% de sa contenance en bois résineux de 13 ans, la zone en bordure de la voie ferrée ayant été conservée en pare-feu.

La parution de la loi APER de mars 2023 a créé une véritable opportunité pour envisager un changement de destination de ce bien afin de s'engager dans des orientations politiques nationales et locales visant des économies d'énergies dans la mesure où il n'est pas envisageable de valoriser d'autres espaces ou bâtis.

Je serai brève sur l'histoire de Campet, mais pour rappel, notre commune n'a pas pu se développer à cause de la proximité de la BA 118 et des courbes de bruit. Jusque dans les années 2000, pas de possibilité de développement économique, perte de l'école entraînant un exode de la population.

De plus, le taux très bas d'artificialisation de la commune de Campet-et-Lamolère, soit 3,63% ne serait pas fondamentalement remis en cause avec l'émergence de ce projet. En effet, le maintien de la gestion forestière sur la commune en raison de l'engagement des propriétaires privés, 1244 hectares, sur 1897 hectares, et la préservation de l'usage de parcs naturels pour les habitants permettent de maintenir un équilibre.

Enfin, la contribution de notre commune à la couverture des besoins en énergie de la communauté d'Agglomération compte, tenu de son déficit important relevé lors de l'établissement du bilan environnemental du PLUi dès 2019, s'avère donc très pertinente, au même titre que les efforts consentis par le SYDEC et les autres communes de l'EPCI, sachant que cette consommation d'espaces naturels pourrait s'inscrire dans la réserve de 50 hectares constitués en faveur des développements économiques et énergétiques de l'Agglomération.

La perspective de pouvoir envisager de nouvelles recettes fiscales par le biais du versement d'une taxe d'occupation du domaine public et le paiement d'une certaine contribution au titre de l'Impôt Forfaitaire des Entreprises de Réseau (IFER) constituent une véritable aubaine pour les petites communes qui ont commencé à financer des dépenses d'économie d'énergie au titre de la rénovation des bâtiments qui bénéficient essentiellement aux occupants.

En conclusion, la loi favorisant les énergies renouvelables ne permettra pas de desserrer le cadre du PLUi qui n'intégrait pas cette évolution et opportunité à

l'origine. La stratégie portée par les services technocratiques repose toujours sur la logique de limitation de l'artificialisation ZAN.

À cet égard, il est de notoriété que la DDTM n'accepte aucune souplesse ni dérogation pour favoriser le développement en milieu rural, hormis l'agrivoltaïsme. Les services techniques s'alignent sur cette doctrine et on ne perçoit pas de stratégie politique forte pour se donner les moyens de s'inscrire dans une politique nationale volontariste dans le domaine de l'énergie, réduire les écarts de développement économique au sein de l'Agglomération entre les communes, permettre de consolider les recettes fiscales des collectivités dans un contexte tendu, y compris pour l'Agglomération.

Par ailleurs, les estimations de la couverture des besoins en énergie calculées par les services, notamment par le biais des actions du plan de développement rural rapport 2023, n'ont pas fait l'objet d'une véritable évaluation, ou tout du moins de fixation d'objectifs assortis de critères et d'indicateurs précis qui permettraient de mesurer la pertinence et l'efficacité de la stratégie proposée pour finaliser les arbitrages ENR.

Dans ce contexte, je demande le maintien du projet de la commune de Campet-et-Lamolère dans la stratégie de notre Agglomération. Merci.

Mme GLEYZE : Je voudrais dire que je suis plutôt d'accord avec mes collègues de Campet et de Gaillères. Je ne vois pas tellement l'utilité de faire ce débat ici. On a demandé aux communes de définir des périmètres. Je ne suis pas sûre qu'ici, certains conseillers communautaires connaissent nos communes rurales et les projets que l'on peut avoir. Je ne suis pas sûre que vous puissiez vous positionner par rapport à cela et c'est vrai que nous, communes rurales, n'avons plus beaucoup de solutions. Comme le dit Emilie, nous sommes en recherche de ressources financières et d'énergies renouvelables.

Nous sommes bloqués par le PLUi et je comprends tout à fait les réponses que l'on a eues par les services. J'ai un projet sur ma commune, le CERAMA ne l'a pas classé friche, mais la Chambre d'Agriculture à travers la CDPENAF l'a classé comme friche à valoriser. Qui a raison, qui a tort ? C'est un petit peu compliqué.

Ce débat ici, je n'en vois pas tellement l'utilité et c'est vrai que c'est l'Etat qui nous contraint, qui empile, une fois de plus, un tas de choses. Les réponses de la DDTM ne sont pas toujours claires, je suis bien d'accord avec toi Catherine. Ils répondent une chose à l'un, une chose à l'autre. Je crois que finalement, on ne sait pas trop où l'on va avec cette loi et qu'il est compliqué de s'y retrouver.

C'est pareil, je défends et je défendrai mes projets puisque mon Conseil Municipal a voté à l'unanimité et m'a mandatée pour que j'appuie ces dossiers. Donc, je ferai remonter mes projets également. Merci.

M. MALLET : Je voudrais rebondir sur ce qui a été dit, et notamment sur les propos de M. BACHE. Je comprends l'importance du SRADDET, mais je voudrais faire un peu d'histoire. Le PLUi a été voté en décembre 2019. A l'époque, on avait une obligation de 30% de réduction de notre artificialisation. J'étais en charge de ce dossier avec les services de l'Agglo qui ont eu la bonne idée, avec le cabinet qui nous accompagnait, d'anticiper ce que serait l'avenir, c'est-à-dire qu'avec l'accord de tous les maires, on a acté de partir sur 50% de réduction dès le PLUi en 2019. On est en

2024. À la fin du match je connais toujours le résultat, mais en 2019, on ne savait pas quelles seraient les obligations aujourd'hui.

Donc, cela a été acté dès 2019 (cela a fait économiser des centaines de milliers d'euros à l'Agglo puisque beaucoup de collectivités, notamment le Grand Dax et autres, ont dû repasser leurs documents d'urbanisme dès que les 50% ont été mis en place.)

En ce qui concerne le photovoltaïque, je ne veux pas être trop long, vous savez très bien pourquoi je ne peux pas trop parler, mais je vais quand même vous dire deux ou trois choses. L'agrivoltaïsme ne rentre pas dans le cumul des surfaces photovoltaïques et dans le PLUi il a été voté une enveloppe et pas des projets bien définis, c'est à dire qu'en 2019, les services pourront dire si je dis une bêtise, on a voté une enveloppe photovoltaïque, même si la DDTM nous demandait de bien cibler les endroits où cela se ferait.

Les maires dans leur grande majorité ou unanimité ont préféré avoir une enveloppe et voir les projets en fonction de leur faisabilité. Ce n'est pas la DDTM seule qui décide. Ces projets passent en CDPENAF quoi qu'il arrive et bien souvent, il y a et la CDPENAF et le problème technique. Il faut savoir que pour qu'un projet voit le jour, il faut aussi qu'il y ait des postes sources, ce qui n'est pas le cas sur toute l'Agglomération aujourd'hui et on ne crée pas des postes sources au bon vouloir d'une commune ni même d'une grosse commune.

Je voulais apporter quelques précisions parce que ce sont des sujets qui sont très techniques. Je n'ai pas la prétention de m'y connaître, mais je pense que je m'y connais autant que certains ici et il ne faut pas non plus dire n'importe quoi.

Je voulais resaluer le travail qui avait été fait, notamment par les services de l'Agglomération en 2019 avec cette anticipation.

M. ALYRE : Je voulais rebondir sur ce que vient de dire Pierre MALLET. J'allais dire la même chose. Je pense que ce sont des projets qui doivent être suivis et on a bien fait de voter une enveloppe et non pas des endroits bien définis parce qu'avant d'amener un projet et d'avoir le permis de construire, il y a toutes les enquêtes qui sont à faire, faune, flore, etc., et il y a des projets qui sont inscrits à certains endroits qui ne se feront pas pour différentes raisons.

Sur Geloux, il y avait 32 hectares. On a un projet qui est sur 17 hectares. On a eu le permis de construire, sauf qu'aujourd'hui, le poste source de Saint-Pierre-du-Mont est déjà au taquet parce que les postes sources sont au taquet avant que les projets soient faits. La loi est tellement bien faite que dès qu'un opérateur commence un projet quelque part, l'étude d'un projet, il réserve au poste source la capacité qu'il lui faut.

Donc, le poste de Saint-Pierre-du-Mont est déjà au taquet et nous, pour notre projet sur lequel nous avons eu le permis de construire, il y aurait le poste source de Morcenx ou de Saint-Pierre-du-Mont qui serait libre, il y a de la place sur Saint-Pierre-du-Mont, mais ce sont les réservations qui nous empêchent de nous raccorder à Saint-Pierre-du-Mont. Il faut que l'on attende la construction d'un poste source qui va se faire à Roquefort dans 4 ou 5 ans.

Voilà comment cela fonctionne. Je pense que ce sont des suivis qui doivent se faire tranquillement avec les services au fur et à mesure que les dossiers avancent parce que ce n'est pas la peine d'aller réserver des surfaces à certains endroits bien précis dans la mesure où les projets ne se feront pas suite aux enquêtes et aux avis des commissions.

M. MALLET : Pour compléter ce qui vient d'être dit, Saint-Pierre-du-Mont est réservé ou préréservé pour le gros projet de Terr'Arbouts. Donc, il n'y aura plus grand-monde qui pourra se brancher sur ce poste source.

M. ALYRE : Je comprends tout à fait, mais il est quand même un petit peu embêtant que l'on ait des réservations sans savoir si les projets iront au bout, qui bloquent déjà des projets qui ont des permis de construire. On marche un peu à l'envers sur ce genre de choses. Je pense qu'il vaudrait mieux laisser les postes avec suffisamment de réserve et quand on a un permis, que l'on puisse au moins se raccorder, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Mme BEAUMONT : Merci. Concernant les zones d'accélération, je vais reprendre ce qui est marqué dans la délibération. Les zones qui sont identifiées comme zones d'accélération sont facilitées car elles témoignent d'une volonté politique et d'une acceptabilité locale. Sur le projet politique, on est en Conseil Communautaire, donc c'est un projet de territoire. Les grandes orientations doivent être discutées en Conseil d'Agglo sur les grands axes, sur ce que l'on veut faire sur notre territoire.

Donc, je pense que c'est vraiment ici que cela doit se discuter. Cela fait plusieurs fois, Monsieur le Président, que l'on vous demande de mettre en place un groupe de travail sur ces énergies renouvelables pour que le fruit du travail soit vraiment une volonté politique de l'ensemble des élus. Vous vous y étiez engagé. Je crois que vous avez oublié ce que vous aviez dit. Je remets cela ici sur le tapis encore ce soir parce qu'on voit bien qu'il y a des discussions, des avis qui peuvent être différents et je pense que cela peut être une bonne chose que d'échanger sur la finalité que l'on veut avoir pour notre territoire. Actuellement, je n'ai pas l'impression que ce soit vraiment réfléchi et on le voit dans les prises de position de chacun.

J'ai quelques questions. Il y a des étapes qui sont définies avec une proposition de zonage aux administrés lors d'une phase de concertation. Est-ce que cela a été fait dans toutes les communes ? Est-ce que c'est une obligation ?

Ensuite, une délibération en Conseil Municipal qui acte le zonage avec un retour de la concertation. Je pense que cela n'a pas été fait dans toutes les communes. En tout cas sur Saint-Pierre, il n'y a jamais eu de discussion. On avait posé la question en fin d'année au Maire et il n'y a pas eu d'échanges et de délibération en Conseil Municipal. A priori, ce débat, si je suis les étapes, devrait avoir lieu à la fin de ces délibérations. Sur Saint-Pierre, commune que je connais le mieux, cela n'a pas été fait.

Ce groupe de travail pourrait permettre à chacun de s'exprimer et à mettre en place ce que l'on veut pour notre territoire. Il y a des questions que l'on pourrait se poser, par exemple est-ce qu'il faut privilégier le foncier public au foncier privé ? Jean-Paul parlait du poste source de Saint-Pierre qui est saturé pour le projet Terr'Arbouts qui est un projet sur du privé. Les projets publics vont être bloqués parce qu'il y a cette réservation. Est-ce qu'au niveau de notre Agglo on veut privilégier les projets sur le

public qui permettraient d'être en autoconsommation et de réduire à chacun nos factures énergétiques ?

Dans les projets qui sont actés dans le tableau, si j'ai bien compris le tableau, il y a un projet qui s'appelle projet MATRAN et si j'ai bien compris, c'est un projet privé. Il est acté dans la stratégie foncière. Donc, pourquoi est-ce qu'on autorise et on accepte un projet privé alors qu'à coté de cela, il y a des collectivités qui pourraient, en faisant des projets sur leur foncier public, réduire l'impact de leur facture énergétique et être en autoconsommation ?

Est-ce que dans la réflexion au niveau de notre Agglo, on ne pourrait pas avoir aussi une réflexion sur les projets qui sont en zone N, donc consommateurs de foncier ? Il y a le projet de Lucbardez qui est sur un délaissé routier. Il est acté, c'est très bien. Il y a un projet sur une ancienne carrière à Bougue qui est sur une zone artificialisée. Même s'il est consommateur de foncier, à mon avis il est plus vertueux puisqu'il est sur une friche industrielle qu'un projet qui va engendrer le déboisement de plusieurs hectares.

Il y a énormément de questions à se poser. M. MALLET parlait de l'agrivoltaïsme. Il y a le solaire flottant. Cela ne consomme pas de foncier, mais est-ce que c'est ce qui doit nous guider ? À mon sens, on n'a pas encore assez de recul, ni sur le solaire flottant sur l'impact environnemental, ni sur l'agrivoltaïsme avec l'impact sur la production énergétique, mais ce n'est pas parce que cela ne consomme pas de foncier que l'on doit dire amen à tout et autoriser tous les projets.

Un autre question, on voit bien qu'il y a un enjeu économique derrière. Madame qui a pris la parole pour Campet, on sait qu'il y a des retombées économiques ; il y a la taxe d'aménagement, il y a l'IFER, il y a souvent des loyers et souvent, c'est ce qui va amener la commune à développer un projet. En tout cas, c'est un argument qui est entendu et qui est entendable puisqu'on connaît tous la situation financière de nos communes.

Sur l'Agglo, compte tenu de la stratégie foncière qui a été actée à la fois en PLUi et lors de la conférence des maires, il y a 9 communes qui vont être autorisées à faire des projets sur leur territoire, donc qui vont avoir des retombées au niveau de l'IFER, peut-être au niveau du loyer. Ne faudrait-il pas réfléchir à une solidarité entre les communes de l'agglo pour que ce soit vraiment un projet de territoire, une harmonie pour préserver l'environnement, la qualité de vie et que ce côté pécunier ne vienne pas biaiser ce regard ? Est-ce qu'il ne faut pas réfléchir à une répartition de la valeur pour que par rapport aux projets qui bénéficient de ces retombées économiques, il y ait un rééquilibrage sur les communes qui ne peuvent pas en bénéficier ?

Je propose une nouvelle fois de mettre en place un groupe de travail pour réfléchir sur tous ces aspects de développement des énergies renouvelables sur notre territoire.

Monsieur le Président : Je n'ai aucun souci pour faire une réunion thématique. Là, on est sur un inventaire qui ne présage en rien de ce qui va se faire ou pas. C'est juste remonter des choses. Je pense que même si on discute longtemps avec la DDTM, on aura l'obligation de suivre un PLUi qui a été voté par les élus. Donc, ce PLUi est une décision d'élus dans lequel on a un foncier qui est une enveloppe où on

n'a pas fléchi les dossiers. Après, réfléchir à une solidarité communautaire, comme on aurait pu le faire pour les zones d'activités et autres, cela va dans le bon sens.

Faire une réunion thématique sur ce sujet-là ne me pose pas de souci. Je signale quand même qu'il y a eu de nombreux courriers et échanges entre les services et chaque mairie, des échanges bilatéraux et je tiens à souligner que cela a demandé un gros travail par les services et il y a eu également des commissions d'aménagement où il y a eu plusieurs commissions dans lesquelles les uns et les autres siègent et c'est dans ces instances que ce travail est réalisé. On a un objectif à 2030. On a vu que l'on était quand même bien avancés. On a les réserves foncières qui ont été votées en termes de PLUi et il se trouve que pour tout faire rentrer dans la boîte, on a 180 hectares de trop. Aujourd'hui, il y a un débat sur le sujet.

Mme DEMEMES : Je veux bien que l'on se mette autour de la table et que l'on réfléchisse à une véritable stratégie. Cela dit, quid des communes qui n'ont pas de réserve foncière ? On veut être solidaires pour tout. On l'a été pour les zones industrielles, etc., mais on voit que ce sont toujours les mêmes qui se partagent le gâteau.

Je me pose des questions en ce qui me concerne. Et même si c'est one-shot, une seule fois, Madame PIOT, même si c'est un projet privé, on a au moins une fois une taxe qui tombe sur la commune.

Je voudrais juste préciser que je suis très honnête et que j'ai mis le nom. Je pense qu'il doit y avoir des parcelles qui sont privées, mais qui n'ont peut-être pas de nom. Me concernant, c'est une parcelle privée et j'ai mis le nom.

Mme BEAUMONT : Justement Cathy, ce côté partage de la valeur, c'est pour que cela puisse bénéficier aux communes qui n'ont pas de foncier et qui ne peuvent pas porter de projets. C'est pour rééquilibrer cela.

Monsieur DAYOT, je siège à la commission aménagement. Je ne pense pas en avoir raté beaucoup, mais je pense que la seule fois où cela a été évoqué, c'est la semaine dernière. Il y a peut-être eu des échanges avec les mairies, mais on n'est pas tous informés forcément des échanges avec les mairies.

M. ALYRE : Une précision. La taxe IFER n'est pas reversée à la commune, mais à l'Agglomération. C'est l'Agglomération qui perçoit la taxe IFER.

Mme BEAUMONT : Cela a changé. C'est 20% pour la commune, 50% pour l'Agglo et 30% pour le Département. C'est sûr.

M. ALYRE : Depuis quand ?

Mme BEAUMONT : Depuis 6 ou 8 mois. Si, si, cela a changé. C'est 20% pour la commune qui porte le projet, 50 pour l'Agglo et 30 pour le Département. C'est sûr.

Monsieur le Président : Je vais me rapprocher des services pour voir quels ont été les contenus des commissions aménagement, quels ont été les échanges avec les maires. Je ne sais pas forcément ce qui s'est passé en termes de conseils et autres. On va regarder si une réunion thématique peut être faite sur ce sujet, notamment sur le côté stratégie, priorité au domaine public ou pas. Tout le monde n'a pas le foncier.

Ce que je note également, c'est que doivent être privilégiées les zones qui sont les moins naturelles, que ce soient des friches, des choses non utilisables, des parkings, etc. Ce doit être un point majeur.

Le débat est terminé. On a noté que ce débat avait eu lieu.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code de l'Énergie,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la loi n° 2023-175 du 10 Mars 2023, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) portant notamment sur la création de zones d'accélération pour l'implantation de moyens d'énergies renouvelables,

Vu le support joint,

Vu l'avis de la commission « aménagement du territoire et développement durable » en date du 22 février 2024,

Prend acte de la tenue du débat sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables.

- Délibération N° 2024/03-0040 (n°7)

Objet : Dispositif « Petits déjeuners » - Prévention et lutte contre les inégalités alimentaires dans les écoles primaires en difficulté sociale. Convention de partenariat pour l'année scolaire 2023/2024 avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) des Landes.

Nomenclature Acte :
7-5-4 – Subventions autres

Rapporteur : Catherine DEMEMES

D'après le Plan national nutrition-santé, le petit déjeuner est un repas à part entière et doit représenter entre 20 et 25% des apports énergétiques sur l'ensemble d'une journée. Or, plusieurs études, notamment celles menées par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC, 2015) et les études individuelles nationales des consommations alimentaires (INCA 3, 2014) montrent que la prise du petit déjeuner n'est pas systématique chez les enfants et les adolescents.

Près d'un professeur des écoles sur deux, quel que soit le niveau, identifie dans sa classe des élèves qui ont sauté le petit déjeuner. En moyenne, à l'école, 3,4 élèves par classe, du CP au CM2, arrivent en classe le ventre vide. Les raisons invoquées sont, dans l'ordre, le manque d'appétit, le manque de temps, le lever précoce, le stress, l'absence des parents le matin et les raisons économiques.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement, prévoit d'encourager, dans les écoles primaires situées dans des territoires en difficulté sociale et notamment ceux identifiés en REP (réseau d'éducation prioritaire), la distribution de petits déjeuners, sur le temps scolaire.

Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

Un travail en concertation avec les services de l'Éducation nationale a été mené pour déployer ce dispositif sur toutes les classes des écoles suivantes durant l'année scolaire 2023/2024 :

- **maternelle du Peyrouat** à Mont de Marsan (94 élèves), bénéficiant d'un petit déjeuner 1 jour par semaine pendant 5 semaines,
- **primaire Pégé** à Mont de Marsan (179 élèves), bénéficiant d'un petit déjeuner 1 jour par semaine pendant 5 semaines,
- **primaire Frédéric Mistral** à Saint-Pierre du Mont (175 élèves), bénéficiant d'un petit déjeuner 1 jour par semaine pendant 5 semaines.

Soit un total prévisionnel de **2 240 petits déjeuners**.

Cette distribution est réalisée pendant le temps de classe, sous la responsabilité des enseignants. Le directeur de l'école et les enseignants concernés organisent ces temps de déjeuner en lien avec les équipes périscolaires de l'école, qui participent à la mise en place, au service et à l'entretien, aux côtés des enseignants et des parents le cas échéant.

Ce dispositif peut bénéficier d'un financement du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Pour ce faire, il convient de signer une convention pour l'année scolaire 2023/2024, reprenant les termes du partenariat engagé avec la DSDEN des Landes.

Pour cette année et compte tenu du périmètre retenu, cette subvention prévisionnelle s'élève à **2 912 €**.

Monsieur le Président : Merci Cathy. Est-ce que vous avez des remarques ?

M. PARIS : Merci Monsieur le Président. Vous féliciter pour ce dispositif mis en œuvre dans 3 écoles, qui illustre je crois que l'alimentation, la santé et finalement la justice sociale sont liées, ce qui veut dire que pour que des élèves soient en bon apprentissage à l'école, il faut qu'ils puissent manger et bien manger. Donc, les petits déjeuners vont les aider et si on met en place des petits déjeuners, c'est que l'on suppose que peut-être dans certaines familles il n'est pas possible d'avoir un petit déjeuner équilibré, sain le matin. Cela nous amène donc à la cantine du midi et une bonne alimentation, c'est aussi valoriser pour les élèves, pour ceux qui y travaillent.

La justice sociale, c'est de dire qu'il faut que ces espaces-là, la cantine notamment, restent accessibles pour tous pour que les enfants puissent avoir un bon repas dans la journée à l'école et donc, cela nous amènera tout à l'heure à la question des tarifs et cette délibération démontre que nous ne pouvons pas avoir des tarifs difficiles socialement pour les familles car l'alimentation et la santé sont des nécessités pour que les enfants apprennent bien et s'épanouissent à l'école.

Monsieur le Président : Merci. Y a-t-il d'autres remarques ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les statuts de Marsan Agglomération, notamment l'article 5.C.3° relatif à l'exercice de la compétence facultative « Actions dans le domaine scolaire, périscolaire et extrascolaire »,

Vu l'avis de la commission « éducation, jeunesse, restauration » en date du 11 décembre 2023,

Considérant que la promotion de la santé à l'école s'appuie sur une démarche globale et positive et que l'alimentation des élèves revêt une importance capitale pour leur développement et leurs capacités d'apprentissage, et qu'il importe de favoriser un climat de confiance et de réussite pour tous les élèves et, pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales,

Approuve les termes du projet de convention proposée par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse jointe en annexe de la présente délibération,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à intervenir à la signature de la convention jointe en annexe et de toutes pièces et formalités se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2024/03-0041 (n°8)

Objet : Révision du règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires communautaires et de la restauration.

Nomenclature Acte :

8.1.8 – Enseignement

Rapporteur : Catherine DEMEMES

Depuis le 1^{er} juillet 2015, les compétences scolaire, périscolaire, extrascolaire et restauration collective des 18 communes du territoire sont exercées par Mont de Marsan Agglomération.

A la suite de ce transfert, il a été décidé d'élaborer un règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires communautaires, qui a été adopté par délibération du n°16-122 du Conseil Communautaire du 7 juin 2016 et a été mis en application dès la rentrée de septembre 2016.

Ce règlement intérieur définit les conditions d'accès, les règles de fréquentation et de fonctionnement des services éducatifs ci-dessus évoqués.

Un premier avenant a été approuvé le 6 octobre 2016, modifiant les modalités de réservation et d'annulation des repas scolaires. Il a également été rappelé à cette occasion la nécessité pour les familles, lors des inscriptions, d'être à jour des règlements des activités et services périscolaires et/ou extra scolaires fréquentés (délibération n°19-192 en date du 6 octobre 2016).

Un second avenant a été approuvé le 11 avril 2018, modifiant notamment les conditions dans lesquelles une dérogation peut être accordée concernant l'émargement du soir dans les accueils, ou encore, sur les conditions d'accueil des enfants résidant en dehors du territoire communautaire.

Depuis 2018, l'organisation des temps d'accueil périscolaire et extrascolaire et de la restauration ont évolué, notamment avec le changement des rythmes scolaires en septembre 2021, la signature d'un nouveau Projet Éducatif Territorial (PEDT) dans le cadre du projet global de territoire et la modification des habitudes de fréquentation et de réservation des familles avec la semaine à 4 jours et la période Covid.

Dans ce cadre, il est proposé une révision complète du règlement intérieur, afin de l'adapter aux pratiques et aux organisations actuelles et à certaines demandes des familles.

Le projet de règlement intérieur modifié est annexé à la présente délibération.

Les modifications portent notamment sur l'organisation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, les modalités de réservations de l'accueil extrascolaire et de la restauration scolaire (période de réservation, harmonisation des délais de réservation, majoration des repas et journées non réservés ou réservés mais non fréquentés), la référence au projet global de territoire qui intègre désormais le PEDT, la suppression des Temps d'Activités Périscolaires (TAC), la suppression des émargements du matin, les conditions d'accueil des enfants résidant en dehors du territoire communautaire, etc.

Monsieur le Président : Est-ce qu'il y a des interventions complémentaires, des questionnements ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les statuts de Mont de Marsan Agglomération notamment l'article 5.C.6° alinéa relatif à l'exercice de la compétence « Actions dans le domaine scolaire, périscolaire et extrascolaire »,

Vu l'avis de la commission « éducation, jeunesse, restauration » en date du 26 février 2024,

Considérant la nécessité de procéder à une révision complète du règlement intérieur des accueils périscolaire et extrascolaire et de la restauration scolaire afin de tenir compte des évolutions intervenues depuis le dernier avenant en 2018 d'une part, des demandes des familles d'autre part, et enfin de veiller au bon fonctionnement des services,

Approuve les termes du projet de règlement intérieur révisé des accueils périscolaires et extrascolaires et de la restauration scolaire joint en annexe,

Précise que les modifications apportées au règlement seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2024,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2024/03-0042 (n°9)

Objet : Approbation du contrat de ville 2024-2030 de Mont de Marsan Agglomération.

Nomenclature Acte :

8.5 – Politique de la ville-habitat-logement

Rapporteur : Éliane DARTEYRON

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine fixe les objectifs de la politique de la ville :

- assurer l'égalité entre les territoires,
- réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs aires urbaines,
- améliorer les conditions de vie des habitants.

Dans ce cadre, un premier contrat de ville a été approuvé le 29 septembre 2015 pour une durée initiale de 5 ans.

Le 3 juillet 2019, le contrat de ville a fait l'objet d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques signé par l'État et par l'agglomération.

Ce protocole a prolongé le contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2022 et priorise un renforcement des actions autour des problématiques liées à l'insertion professionnelle et à la réussite éducative.

L'article 68 de la loi de finances pour 2022 prolonge de nouveau les contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2023.

Le contrat de ville a fait l'objet d'une évaluation signée le 22 juin 2022.

Le présent contrat de ville s'inscrit dans les dispositions de la loi du 21 février 2014, dans les orientations fixées par l'instruction ministérielle du 3 avril 2023 et dans la continuité du précédent contrat signé en 2015.

Il est signé à l'échelle de l'intercommunalité : il débute en 2024 pour s'achever en 2030, avec une évaluation à mi-parcours en 2027.

Ce nouveau contrat de ville s'appuie sur une géographie prioritaire actualisée.

Sur la méthode, le contrat de ville est le fruit de la démarche suivante :

- Un partenariat élargi est mobilisé afin de construire des projets locaux les plus ajustés aux besoins des populations, aux priorités du territoire et aux caractéristiques des quartiers,
- La participation des habitants est développée.

Le contrat de ville répond aux grandes orientations de l'État :

- Une concertation citoyenne ravivée,
- Plus de grands piliers mais de grandes priorités,
- Réaffirmation du principe de la mobilisation du droit commun,
- Mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs,
- Soutien des petites associations en terme de fonctionnement,
- Intégration d'un volet investissement et mobilisation d'acteurs privés.

Une géographie prioritaire actualisée

Sur ce point, l'ANCT et l'INSEE ont transmis des données actualisées pour 2019 concernant les deux critères qui ont guidé à la définition des quartiers prioritaires de la politique de la ville lors de la réforme de 2014 (QPV) :

–le seuil minimum de 1 000 habitants pour la constitution d'un quartier prioritaire,

–la prise en compte des revenus des ménages en dessous du seuil de pauvreté.

Il n'y a pas, à l'échelle de l'agglomération, d'autres quartiers éligibles au titre de la politique de la ville selon les critères de la loi du 21 février 2014.

Sur le territoire de Mont de Marsan Agglomération, les quartiers prioritaires sont les suivants : le quartier du Peyrouat élargi intégrant la cité Hélène Boucher, le lotissement de Gouillardet, la cité du Rond sur Mont de Marsan et le quartier de la Moustey sur Saint-Pierre du Mont.

Un cadre d'intervention structuré

Conformément à la circulaire de la première ministre du 31 août 2023, le contrat de ville s'articulera autour de 4 priorités d'intervention de la nouvelle politique de la ville, à savoir :

- Développement économique et emploi,
- Habitat et cadre de vie (tranquillité publique) – Transition écologique,
- Émancipation et cohésion sociale,
- Citoyenneté – Accès au droit.

Le contrat prendra également en compte la déclinaison des 3 priorités transversales que sont l'égalité Femmes-Hommes, la prévention et la lutte contre les discriminations, la dimension intergénérationnelle avec la lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Une réorientation des moyens dédiés

Le contrat doit avoir pour objectif la mobilisation du droit commun de l'État, des collectivités territoriales et autres partenaires au bénéfice de la population résidant dans les quartiers politique de la ville. Pour chaque enjeu identifié dans le cadre du contrat, les partenaires devront en premier lieu s'engager sur leurs compétences propres. Ce n'est qu'après l'optimisation des moyens de droit commun que les crédits spécifiques pourront être mobilisés.

Un partenariat renouvelé piloté à l'échelle intercommunale incluant la participation des habitants

Comme dans les contrats précédents et suivant les termes de la loi, « *l'EPCI compétent en matière de politique de la ville a été chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat* ».

La participation des habitants à la co-construction du contrat et à son pilotage par l'intermédiaire des « conseils citoyens » et des rencontres citoyennes est un principe fort de la politique de la ville. Ils garantissent la représentation des habitants dans les instances du contrat de ville et permettent aux habitants de devenir acteurs à part entière de l'élaboration et du suivi du contrat de ville.

Au socle des partenaires historiques (l'État, les deux communes ayant un quartier prioritaire, l'agglomération, La CAF, le Conseil départemental, le Conseil régional, les bailleurs), s'adjoindront également l'Éducation nationale, le Parquet, l'Agence régionale de santé, France Travail, la Caisse des dépôts et consignations, les organismes de protection sociale et les chambres consulaires au regard de leurs compétences respectives.

Le financement du contrat de ville

Le financement du contrat de ville hors rénovation urbaine, s'effectuera par les crédits de droit commun de chaque signataire et par les crédits spécifiques de l'État dédiés aux quartiers prioritaires.

L'agglomération intervient en co-financement de ces crédits. Cette enveloppe financière permet le lancement des appels à projets annuels dédiés aux associations et aux structures intervenant au profit des habitants de ces quartiers.

Gouvernance, suivi et évaluation

Le pilotage du contrat de ville s'appuie sur le préfet et le président de l'agglomération.

Le comité de pilotage (COPIL) mobilise l'ensemble des partenaires signataires du présent contrat de ville :

- les collectivités locales (agglomération, ville, conseil régional et conseil départemental),
- les services de l'État (Préfecture, DDETSPP, DDTM, DSDEN, ARS et Procureur de la République),
- les opérateurs CAF, Pôle emploi, Caisse des dépôts et consignations – Banque des territoires et la Mission Locale,
- les chambres consulaires,
- les bailleurs sociaux XL Habitat et CDC Habitat présent dans les quartiers prioritaires du territoire,
- les représentants du conseil citoyen.

Il se réunit au minimum deux fois par an et assure sa fonction de mobilisation des partenaires autour de l'examen des bilans des actions menées, des programmations

financières du contrat de ville et des différentes étapes qui jalonnent la vie du contrat.

Le comité technique (COTECH) mobilise les techniciens des différents services partenaires du contrat de ville.

Il se réunit au minimum une fois par an afin de préparer le travail de suivi du contrat de ville à présenter en COPIL.

Il permet en particulier une instruction partenariale des projets déposés dans l'appel à projets et dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), afin de partager les points de vue sur les porteurs de projets, les avis sur les actions proposées et les moyens de droit commun mobilisables.

L'équipe projet mobilise les représentants de la préfecture et de Mont de Marsan agglomération en charge de la politique de la ville. Elle est en charge du suivi de la mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville. Elle assure le quotidien du contrat, le suivi des dispositifs, la préparation des échéances, l'accompagnement des porteurs de projets, le calendrier des différentes réunions, le suivi des financements accordés et des bilans demandés.

L'équipe projet se réunit autant que de besoin.

Les groupes de travail thématiques mobilisent les porteurs de projets du contrat de ville, en particulier les associations, et les représentants du conseil citoyen.

Ces groupes de travail constituent l'outil le plus efficace pour animer les dispositifs, coordonner les interventions et relayer les informations. La mise en place d'un agenda partagé des actions menées dans les quartiers sera proposé.

Ils se réunissent 4 fois par an.

Le soutien à la vie associative

Dans une agglomération de taille moyenne et comportant des quartiers prioritaires de dimension mesurée, le tissu associatif, s'il est heureusement très diversifié, reste néanmoins fragile et largement appuyé sur le bénévolat. Ce sont en moyenne 40 porteurs de projets associatifs qui proposent annuellement des actions dans le cadre de l'appel à projets.

Un accompagnement marqué de l'État et de l'agglomération sera poursuivi auprès de ce tissu associatif afin d'assurer les réponses aux appels à projets politique de la ville, d'orienter vers les dispositifs de droit commun mobilisables, de coordonner les actions et d'orienter les projets vers les besoins repérés.

Afin de soutenir l'action des associations les plus structurantes du contrat de ville, des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) seront poursuivies et développées.

La participation citoyenne

Dans le cadre de l'élaboration du présent contrat de ville, une démarche de participation a été menée : rencontres citoyennes, diffusion d'un questionnaire, balades urbaines. Sur ce sujet, il convient en premier lieu de reprendre la structuration du conseil citoyen autour d'un collègue « habitants » et d'un collègue « associations ».

Le conseil citoyen fonctionne bien autour d'une véritable responsabilisation des habitants sur des questions précises :

- la remontée des besoins réels des habitants des quartiers prioritaires,
- l'avis donné sur les projets déposés dans le cadre de l'appel à projets,
- des actions à mener en faveur du lien social et de l'animation des quartiers.

Le fond de participation des habitants est à activer pour développer des actions dans ce domaine du lien social et de l'animation des quartiers.

Suivi et évaluation :

Une évaluation globale du dispositif sera réalisée à mi-parcours du présent contrat de ville.

Elle s'appuiera en premier lieu sur la participation des habitants et des associations.

Par ailleurs, chaque action financée dans le cadre du contrat de ville fera l'objet d'un bilan annuel.

Il conviendra également d'apprécier l'évolution de la situation de chaque quartier au regard d'un nombre resserré d'indicateurs cibles pertinents.

À voir notamment les indicateurs suivants :

- les revenus médians et niveaux de pauvreté,
- les taux d'emplois des habitants, en particulier le taux d'emplois des femmes,
- le taux de familles monoparentales,
- le nombre de demandeurs d'emploi,
- le nombre de bénéficiaires du RSA,
- la part des 16 – 25 ans non scolarisés et sans emploi,
- le taux de réussite au brevet national et au baccalauréat (voie générale et technologique, voie professionnelle),
- le taux de rotation au sein du parc social.

Monsieur le Président : Merci. Est-ce que vous avez des demandes de parole sur ce dossier ?

M. JG BACHE : Dans les partenaires, je tiens à féliciter les associations et les habitants du quartier, ainsi que tous les bénévoles qui interviennent, remercier aussi les élus lorsqu'il y a des événements malheureux, mais je voudrais également solliciter et dire un grand merci aux services de police et de pompiers qui assurent à la fois la sécurité et la tranquillité dans ces quartiers. Je suis un peu étonné qu'ils ne fassent pas partie du partenariat bien que le tribunal judiciaire en fasse partie.

Mme DARTEYRON : C'est la protection jeunesse, mais oui. Par habitude, je ne vois pas la politique de la ville que par ce prisme, même si l'actualité actuellement ne me donne pas raison. J'essaie de voir le côté positif et non pas le côté négatif, bien que je ne l'occulte pas.

M. JG BACHE : Ce n'est pas le côté négatif. C'est la vie de tous les jours.

M. PARIS : Je voudrais revenir sur la participation citoyenne. Deux questions là-dessus. La première, mais c'est une question naïve, je trouve contradictoire l'idée d'accentuer la participation citoyenne tout en fusionnant un seul conseil citoyen sur les deux quartiers. C'est-à-dire que de fait, ou bien je me trompe, il y aura moins d'habitants sollicités s'il n'y en a plus qu'un seul au lieu de deux, non ? Est-ce qu'il y aura autant de représentants de chaque quartier, ce qui permet de continuer, l'animation et la mobilisation des acteurs, des habitants directement des quartiers ?

Mme DARTEYRON : L'objectif n'est pas de réduire la participation citoyenne mais au contraire de la développer. Aujourd'hui, nous avons un peu moins de participation à Saint-Pierre-du-Mont en nombre de personnes qui font partie des conseils citoyens. Je n'ai pas le nombre en tête. Ils se réunissent - je n'y participe pas à chaque fois pour leur laisser une parole totalement libre – une fois à Saint-Pierre-du-Mont, une fois sur le quartier du Peyrouat, mais de fait, déjà ils se réunissent ensemble.

M. PARIS : Quand il y avait deux conseils, ils travaillaient déjà ensemble.

Mme DARTEYRON : Absolument et heureusement.

M. PARIS : Je ne suis pas hostile à l'idée, au contraire il est important qu'il y ait une fluidité entre les quartiers, mais je ne voudrais pas qu'il y ait moins de personnes mobilisées parce qu'il n'y aurait qu'un seul conseil.

J'ai une deuxième question sur la participation citoyenne. Il y a un encart sur un fonds de participation des habitants et je n'ai pas trouvé d'explication sur ce fonds-là.

Mme DARTEYRON : C'est une nouveauté. Pour l'instant, je ne peux pas vous en dire grand-chose parce que nous n'avons pas encore reçu les détails sur la façon dont il sera attribué, comment participer ou le solliciter et quand. Nous attendons la déclinaison des décrets d'application, mais nous savons que les conseils citoyens auront la possibilité de solliciter un fonds d'investissement.

M. PARIS : Ce seraient des crédits budgétaires qui seraient à disposition de ces conseils citoyens pour agir concrètement sur le quartier. D'accord. C'est une très bonne chose.

La dernière question porte sur les opérations. Il y en a un certain nombre qui sont indiquées dans le document. Je crois qu'il y a 19 opérations programmées. Est-ce que vous pouvez nous indiquer celles qui sont en cours, celles qui sont à l'état de réflexion et celles qui sont réalisées ? Par exemple, il y a l'aménagement des voiries Rozanoff – Peyrouat, le chef de projet, gestion urbaine de proximité, centre d'affaires du Peyrouat, centre de santé du Peyrouat... Est-ce que c'est le centre Phare ? À priori, on m'a posé la question sur un nouveau lieu de santé au Peyrouat. Est-ce que c'est un projet politique de la ville, un projet municipal... ? Il y a toutes ces opérations.

Monsieur le Président : Il y a en ce moment des porteurs de projets privés qui font de la prospection immobilière pour savoir où implanter éventuellement des structures médicales comme cela a pu se faire en banlieue de Dax. Ce sont des recherches foncières qui n'ont rien à voir avec la stratégie politique de la ville.

M. PARIS : C'est à la page 35, pour vous éviter de chercher. Il y a la démolition de 88 logements. On ne sait pas bien si ce sont des opérations à venir. À priori, elles sont à venir parce qu'elles sont dans le nouveau contrat.

Mme DARTEYRON : Non, c'est dans le volet ANRU rénovation urbaine qui reprend les opérations depuis le départ. Les opérations qui sont inscrites sont les opérations qui sont terminées. Les opérations qui restent inscrites sont l'avenue Rozanoff, la maison des projets à Saint-Pierre-du-Mont...

M. BONNET : La réhabilitation des espaces publics.

Mme DARTEYRON : La reconstitution de l'offre des 88 logements est en partie terminée.

M. PARIS : C'est un condensé de ce qui a pu être déjà fait et d'actions en cours. Sur les opérations en cours, il y a des financements qui sont fléchés. Est-ce que ces financements sont fléchés sur la durée du contrat, ou est-ce qu'ils peuvent être plus restreints dans le temps sur les opérations qui sont mentionnées ?

Mme DARTEYRON : Ils sont fléchés sur la durée, mais on a une obligation de mobiliser parce que nous n'avons pas que des subventionnements pour réaliser ces projets. Donc, les subventions ont effectivement une durée de vie et ensuite, il s'agit du cofinancement de l'Agglomération et des autres partenaires.

M. PARIS : Est-ce que l'Agglomération a la durée du contrat pour mobiliser ses crédits, ou bien est-elle contrainte de les identifier et de les affecter avant ?

Mme DARTEYRON : Les subventions ANRU sont obligatoirement fléchées. Ensuite, l'Agglomération fait le choix de démarrer tel ou tel projet en priorité ou peut-être en fonction des opportunités qui se présentent, en fonction de ses moyens.

M. PARIS : Donc, d'ici 2030.

Mme DARTEYRON : Oui.

M. PARIS : Donc, les crédits fléchés ou du contrat sont mobilisables jusqu'en 2030.

Mme DARTEYRON : C'est un petit peu à part du contrat de ville tel quel. Nous avons tous les ans un comité de pilotage ANRU où nous travaillons avec la préfecture, avec la DDTM, avec l'ANRU au niveau national, mais les subventions ANRU ne sont pas rattachées à l'échéance du contrat de ville.

M. BONNET : En complément de ce que vient de dire Eliane, il y a une convention ANRU qui est déconnectée du contrat de ville et quand bien même dans le contrat de ville doivent être repris toutes les actions et tous les programmes qui sont prévus dans la convention ANRU. Pour aller un peu plus loin, la convention ANRU est signée avec des délais et on ne peut pas conserver pendant 10 ans suite à la signature de la convention ANRU le déblocage des fonds de l'Etat puisque c'est l'Etat qui déblocue. Donc, il y a des dates liées à la programmation. La programmation a été inscrite dans la convention de l'ANRU qui donne les délais par rapport au déblocage des fonds dans la mesure où le programme doit démarrer.

M. PARIS : Est-ce que vous pouvez nous rappeler la date de signature de l'ANRU ?

M. BONNET : La première était en novembre 2018 et il y a un avenant qui a eu lieu en 2022, je crois, qui a intégré des programmes supplémentaires au titre de la convention ANRU, mais la première convention a été signée en novembre 2018.

M. PARIS : Ce qui est dans l'avenant est prorogé de 10 ans.

M. BONNET : Ce sont deux choses distinctes.

M. PARIS : Il me semble avoir compris que pour l'ANRU, c'était 10 ans.

M. BONNET : Non. Dans la convention ANRU, il y a des dates qui ont été fixées pour le programme. Je vais parler de Saint-Pierre-du-Mont. Les espaces publics étaient fléchés, la subvention ANRU était fléchée, mais il y avait un délai pour faire ces travaux. Ils ne pouvaient pas se faire dans 10 ans. Mistral fait partie du dernier avenant de la convention ANRU qui a été signée en 2022 et donc, c'est fléché, mais avec des dates butoirs pour l'effectuer.

Mme DARTEYRON : Ce n'est pas l'avenant qui est prorogé, mais à chaque fois c'est le calendrier qui peut être aménagé et cela se décide tous les ans au moment du comité de pilotage en fonction de ce qui a déjà été réalisé. On avait pris un peu de retard au moment des années Covid et on avait eu un calendrier supplémentaire.

Monsieur le Président : On me parle d'une signature en juin ou juillet 2023.

M. PIARRINE : J'ai participé à deux commissions cohésion sociale particulièrement participatives et intéressantes. Je voulais le souligner. Malgré tout, il me reste une confirmation à avoir et une explication que peut-être Mme DARTEYRON ne pourra pas me donner toute seule. Si j'ai bien compris, à la lecture finale de ce contrat, le nombre d'habitants dans le besoin augmente. Qu'en est-il du financement de l'Agglomération ?

Mme DARTEYRON : La zone augmente, mais pour autant, le nombre d'habitants est relativement stable. Sur l'appel à projets, l'enveloppe de l'Etat était stable et nous solliciterons au budget une enveloppe identique à celle que nous avons déjà eue depuis plusieurs années. 143 000 € pour l'Agglo et 161 800 € pour l'Etat.

M. JG BACHE : Je suis un petit peu inquiet. On n'est pas encore au débat d'orientations budgétaires, mais on nous parle d'un projet Mistral avec une subvention ANRU. Je voudrais savoir exactement quelle est la finalité de ce projet.

Monsieur le Président : Précisez votre question. Le projet en lui-même ou les subventions fléchées par l'ANRU et leur date de validité ?

M. JG BACHE : L'investissement, on y viendra au DOB. Je crois qu'on a dit que l'on mettait un frein sur l'investissement.

Monsieur le Président : Qui vous a parlé de décision d'investissement ? On est en train d'expliquer quel est le contrat de ville...

M. JG BACHE : Je comprends, mais vous avez une enveloppe qui est fléchée de l'ANRU. Quelle est la date limite d'utilisation de cette enveloppe ?

Monsieur le Président : Je crois que c'est 2025, de mémoire.

M. BONNET : Comme l'a expliqué Eliane DARTEYRON, il y a un comité de pilotage qui a lieu tous les ans qui fait le point sur les projets et à l'heure actuelle, c'est avant 2025 que le programme doit commencer.

Monsieur le Président : Il nous est demandé d'approuver le contrat de ville intercommunal dont le projet est en annexe.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-173 modifiée du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n°2014.767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

Vu le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi précitée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024.2030 dans les départements métropolitains,

Vu les statuts de Mont de Marsan Agglomération, et notamment les dispositions relatives à l'exercice de la compétence « politique de la ville »,

Vu le comité de pilotage du 14 décembre 2023

Vu l'avis de conseils citoyens le 13 février 2024,

Vu l'avis de la commission « cohésion sociale » en date du 15 février 2024,

Considérant l'enjeu majeur que constitue le contrat de ville intercommunal pour la promotion de l'égalité des chances dans les quartiers prioritaires,

Approuve le contrat de ville intercommunal dont le projet est joint en annexe,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit contrat ainsi que toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2024/03-0043 (n°10)

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs.

Nomenclature Acte :

4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

4.2 - Personnel contractuel

Rapporteur : Jean-Paul ALYRE

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Il évolue tout au long de l'année tant en fonction des différents projets menés que des besoins de la collectivité.

Il est dès lors proposé d'actualiser le tableau des emplois de la communauté d'agglomération comme suit pour tenir compte de l'évolution des besoins et optimiser le fonctionnement des services :

Création d'emploi

Le projet de réorganisation des services voulue par la Directrice générale des services quelques mois après sa prise de poste répond à plusieurs enjeux :

- Regrouper les services en fonction des enjeux communs (optimisation des ressources, services aux personnes, services de proximité, développement et démarche clientèle...) pour partager les problématiques — enjeux et solutions, mutualiser les moyens,
- Alléger certaines directions générales adjointes pour dégager du temps de coordination et de pilotage des DGA sur les enjeux prioritaires,
- Faire monter en compétence et en responsabilité des directeurs pour diversifier les profils et les approches en CODIR, impulser une nouvelle dynamique en intelligence collective,
- Rattacher les services culturels à un pôle DGA pour les inscrire dans une dynamique générale suite départ du DGA en charge des politiques culturelles et son remplacement aux seules fonctions de direction au Théâtre de Gascogne tout en restant à moyens constants,

- Réaffirmer et renforcer le rôle majeur de la direction des ressources humaines en réponse aux enjeux des différentes DGA,
- Élargir les missions de l'actuelle Direction des Services Informatiques la mise en œuvre de solutions numériques pour déployer de nouveaux outils et usages numériques en direction des agents et des usagers du service public,
- S'appuyer sur l'équipe en place et mobilisant les compétences et expertises de chacun,

Cela a abouti à la mise en place de 5 pôles et de 2 directions transversales, avec notamment la création du Pôle Attractivité et Rayonnement territorial.

Afin de diriger et coordonner ce pôle, il vous est proposé de créer l'emploi suivant :

- 1 emploi du cadre d'emploi des attachés territoriaux à temps non complet (12h15) et d'autoriser un recrutement en application de l'article L332-8, 2^{ème} alinéa, du Code Général de la Fonction Publique.

Transformation d'emploi

Un agent du Centre technique communautaire fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} mars 2024. Afin de pourvoir son remplacement, il vous est proposé de transformer l'emploi initial :

- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet en emploi du cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2023.

Monsieur le Président : Merci. Y a-t-il des demandes de précisions, des questionnements particuliers ? Je vous propose de voter.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 29 janvier 2024,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines et affaires générales » en date du 19 février 2024,

Décide de modifier le tableau des emplois de Mont de Marsan Agglomération selon les termes détaillés supra,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2024/03-0044 (n°11)

Objet : Fixation des conditions de recrutement de l'emploi de Directeur du Pôle Attractivité et Rayonnement territorial (Iso-effectif).

Nomenclature Acte :
4.2 – Personnel contractuel

Rapporteur : Joël BONNET

Par délibération n°2024/03-0043, vous avez autorisé la création d'un emploi de Directeur du Pôle Attractivité et Rayonnement territorial. Afin de pourvoir son remplacement, il vous est proposé d'approuver le recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi en application de l'article L332-8, 2^{ème} alinéa, du Code Général de la Fonction Publique, dans les conditions suivantes :

- 1 emploi d'attaché principal territorial, à temps non complet (12h15), à compter du 15 mars 2024 ;
- recrutement par voie contractuelle pour une durée de 3 ans renouvelables ;
- rémunération établie sur la base du grade d'attaché principal, échelon 9 ;
- l'intéressé bénéficiera du régime indemnitaire applicable à son cadre d'emploi.

M. BONNET : Il s'agit de cet emploi du directeur du pôle attractivité et rayonnement territorial. Il s'agit du directeur de l'OTCA qui sera recruté sur 12h50 sur ce poste-là. Ce n'est pas une création d'emploi, mais une répartition entre l'OTCA et ce pôle attractivité et rayonnement territorial.

Monsieur le Président : Est-ce qu'il y a des demandes de précisions ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines et affaires générales » en date du 19 février 2024,

Fixe les conditions de recrutement de l'emploi de Directeur du Pôle Attractivité et Rayonnement territorial, à compter du 15 mars 2024 comme suit :

- 1 emploi d'attaché principal, à temps non complet (12h15),
- recrutement par voie contractuelle pour une durée de 3 ans renouvelables ;
- rémunération établie sur la base du grade d'attaché principal, échelon 9 ;

l'intéressé bénéficiera du régime indemnitaire applicable à son cadre

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président : Je vous propose de prendre 3 minutes de pause pour que l'on puisse demander à nos techniciens de descendre les écrans et que les connexions se fassent pour que l'on vous projette quelque chose.

Délibération N° 2024/03-0045 (n°12)

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2023.

Nomenclature Acte :

7.1 – Décisions budgétaires

Monsieur le Président : Juste un mot en préambule. Vous allez avoir des supports papier qui vont vous être déclinés. Vous avez reçu le DOB complet, mais ce n'est pas ce que l'on va dérouler. On va dérouler quelque chose de plus synthétique.

On est dans un débat. On va débattre sur les orientations budgétaires. Ce débat doit nourrir la réflexion des élus et des services pour ensuite préparer et incrémenter ce qui sera présenté le 28 mars. Vous allez avoir une présentation qui va vous être faite par le vice-président aux finances et la conseillère déléguée qui travaille à ses côtés. Des groupes de travail ont été menés. Cette présentation financière va d'abord faire un état des lieux, mais je pense qu'assez rapidement on va aller dans les objectifs, les hypothèses de travail qui ont été travaillées en groupe de travail, avec des simulations. Des simulations si on ne fait rien et des projections et des hypothèses pour modifier la trajectoire au fil de l'eau.

Un focus sera fait ensuite sur des leviers qui sont les leviers à enjeux - ils le sont tous, mais il y en a qui le sont peut-être plus que d'autres -, sur les charges de personnel, sur la dotation de solidarité communautaire, sur les aspects de tarification aux usagers et indirectement aux cantines ou au périscolaire et sur la

fiscalité, de façon à pouvoir se projeter et commencer à échanger ensemble sur les arbitrages que les uns et les autres souhaitent.

Voilà la façon dont je vous propose de travailler, en remerciant tout de suite les élus qui autour de Frédéric CARRERE et de la Direction Générale des Services et du DGA finances Frédéric BEDIN et ses équipes, ont travaillé sur ces prospectives.

Vous dire également que pour plus de confort dans les échanges, on va peut-être laisser dérouler le support et intervenir à la fin de la présentation, sauf s'il y avait vraiment une incompréhension sur ce qui est présenté, mais il sera plus simple et plus fluide de prendre les prises de parole à la fin de cette présentation, si vous le voulez bien.

Donc, on se concentre sur ce qui va être présenté et je laisse la parole à Frédéric CARRERE.

Rapporteur : Frédéric CARRERE

Le débat d'orientation budgétaire a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée. Il doit donc se concevoir comme un outil pédagogique associant la majorité et la minorité.

La loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République a instauré ce débat pour répondre à deux objectifs principaux. Le premier objectif est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif. Le second objectif est de donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi les membres du conseil communautaire ont la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité. En outre, un troisième objectif a été ajouté par l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, puisque doivent être présentés les engagements pluriannuels envisagés.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « Loi NOTRe », a par ailleurs modifié les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des

rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Conformément aux dispositions contenues à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue du débat d'orientation budgétaire constitue un élément substantiel lié à l'adoption du budget primitif. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

M. CARRERE : Ce débat va nous orienter vers la future finalisation du budget qui vous sera présenté. A la fin de cette présentation, on va concaténer les interventions, les idées et les demandes pour essayer de vous restituer un budget le plus cohérent et le plus pertinent avec les meilleurs compromis que l'on puisse entendre d'un point de vue financier.

Je rappelle que l'objectif du pôle finances qui a été instauré avec ses membres (moi-même, Sandrine CASINI, Jean-Paul ALYRE, Philippe SAES, Christophe HOURCADE, Michel GARCIA, Philippe DE MARNIX) et les services (Céline CEZARD et Frédéric BEDIN), s'est réuni trois fois pour constituer ce document de synthèse.

L'objectif qui est attendu est de rétablir une épargne nette, c'est-à-dire la CAF (Capacité d'Auto-Financement) proche de 0 au moins à l'horizon 2026, voire dès 2024. En tout cas, c'est la cible que l'on s'est fixée pour remettre sur les rails la locomotive qu'est l'Agglomération. Également de réduire les investissements en 2024 au minimum sur les coûts engagés et les coûts liés aux travaux liés à la sécurité ou les choses liées à la sécurité. Et puis, l'objectif final est de présenter un budget primitif 2024 responsable et de rassurer les banques notamment puisque nous avons aujourd'hui également le souci de notre capacité d'emprunt auprès des banques.

Il est important de vous rappeler la prospective 2024. C'est celle qui a été présentée au budget 2023 et également 2021, 2022. C'est un peu notre ligne directrice qui nous permet de savoir où se situe l'Agglomération en fonction des Comptes Administratifs que l'on a chaque année et qui sont constatés.

Cette prospective a été mise à jour avec le compte administratif 2023. Ce serait la trajectoire de l'agglomération en 2024, en l'état actuel. J'ai fait exprès un encadré rouge pour vous préciser où nous amènerait cette trajectoire. Cette trajectoire nous indique un autofinancement avec un résultat à - 2 179 000 €. Cela veut dire que l'on est sur une CAF négative, ce qui n'est pas du tout entendable ni acceptable. On voit également que l'on aurait une capacité de désendettement de la dette de l'Agglomération de 18 ans. Vous retrouvez l'ensemble de la trajectoire qui est reprise chaque année pour indiquer la direction financière de l'Agglomération.

La slide suivante vous montre le fonctionnement à gauche, c'est-à-dire le compte administratif 2023 sur le réalisé. À droite, vous avez en fonctionnement la consolidation des demandes exprimées par les services. On peut se rendre compte que sur l'expression des besoins de 2024, en comparaison de ce qui s'est passé en 2023, si on récupère toutes les expressions des besoins des services, cela amènerait à une dépense qui nous ramènerait à une CAF encore plus dégradée de 3 802 143 €. J'ai volontairement rappelé la cible et la prospective c'est à dire qu'en l'état, on était déjà sur une cible qui n'était pas acceptable à - 2 179 000 et qu'en l'état actuel, si on reprend l'expression des besoins de l'ensemble des services, on continuerait à

dégrader notre capacité d'autofinancement à 3 802 000, ce qui veut dire que dans les petites communes rurales, dans vos ménages, vous consommez plus que vous n'avez la capacité à remplir votre frigo.

En termes d'investissement, en reprenant l'expression des besoins 2024, je vous ai mis le réalisé 2023, vous retrouvez l'expression des besoins des services et des élus qui nous ramènerait à un besoin, c'est-à-dire une somme de dépenses identifiée à 23 390 000 € avec un report de l'année n-3 de 1 189 000 € et des recettes à 12 217 000 €. Il faudrait que l'on emprunte 11 M€ pour réaliser et honorer l'expression des besoins de ce qui a été repris par l'ensemble des services et des élus pour ce budget 2024.

Vous pouvez imaginer que nous ne pouvons pas emprunter 11 M€, déjà parce que les banques ne vont pas nous les prêter et puis, on va largement dégrader tout le résultat de notre Agglomération en termes de capacité d'endettement, etc.

Sur ces trois slides, ce qu'il faut retenir, sur la prospective 2023, une CAF nette simulée dans la prospective non acceptable si nous restons sur une trajectoire actuelle qui était à - 2 179 000 €, une capacité de désendettement qui n'est pas acceptable de 18 ans et sur le budget demandé, une CAF nette du budget primitif 2024 dégradée par rapport à la prospective à - 3,8 M€ et un volume d'investissement trop élevé par rapport à la capacité d'emprunt.

En synthèse, si on devait monter le budget par rapport à l'expression des besoins de tous les services et de tous les élus, on serait en train de continuer à endetter l'Agglomération, mais on devrait également emprunter une somme que les banques ne nous prêteraient pas. En réalité, nous sommes devant un statu quo.

Le groupe de travail, sur trois réunions, même quatre, a émis des hypothèses de travail. J'insiste sur *hypothèses de travail*, c'est-à-dire que cela nous permet de nous projeter sur un budget que nous allons établir sur ces hypothèses que nous avons arbitrées et qui sont soumises aussi à votre arbitrage. Vous allez le voir par la suite.

Nous avons considéré qu'il fallait faire une baisse de 10% sur le chapitre 011 des charges à caractère général et nous avons réussi à trouver 535 000 € sur ce chapitre. Sur chaque baisse, il y aura un focus et on va vous expliquer ce que c'est.

Sur le chapitre 012 du personnel, nous avons identifié une baisse de 330 K€ qui est sur des hypothèses de travail.

Sur le chapitre 65, nous avons estimé une économie de 125 000 € avec une non-prise en compte pour Kedge de 75 000 € qui est une école qui nous demande une subvention de 75 000 € sur 3 ans. On fera un focus dédié à cela. Et on a une économie de 50 000 € sur l'informatique.

Pour rajouter des hypothèses de travail, nous avons proposé une baisse de la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) à hauteur de 300 000 €. C'est celle qui nous a semblé la plus acceptable à vous présenter en termes d'hypothèse.

Au niveau des recettes, nous avons travaillé en mode macro et nous avons identifié 80 000 € de remboursement en arrêts maladie. Il y a un focus sur la franchise qui passera à 90 jours. On a trouvé 146 250 € sur les recettes CLSH sur le réalisé et surtout, sur des recettes à venir suite à l'attribution du marché INSPE, c'est-à-dire que les cuisines vont fournir les repas à l'INSPE qui est l'Institut National Supérieur

du Professorat et de l'Education. Ils seront livrés par les cuisines. C'est un marché et il y a des recettes qui viennent abonder à hauteur de 146 250 €. C'est une bonne nouvelle.

Nous avons intégré 79 000 € de hausses tarifaires. Ce sont des hypothèses de travail. Cela correspond à 3 mois sur 2024 et au focus sur les tarifs et cantines de la garderie. Une année complète, c'est 220 000 €. Sur les 3 mois en 2024, cela représenterait + 79 000 €. Vous avez compris que nous sommes rentrés dans le détail des recettes que l'on pouvait bonifier et des dépenses que l'on pouvait éviter.

J'aurais pu le mettre en rouge, pour équilibrer tout cela, nous sommes partis sur une hypothèse de travail d'une recette fiscale supplémentaire de 1 977 000 €. Il y aura également un focus sur la fiscalité.

Une dernière bonne nouvelle que l'on a reçue il y a quelques semaines, c'est 314 000 € qui correspondent à la hausse de la CAF avec le financement de la pause repas, avec un effet rétroactif en 2023 qui nous amènerait une recette supplémentaire de 314 000 € cette année. Et puis, nous sommes partis sur un PPI investissement très serré puisque nous prévoyons une baisse des investissements de 4,6 M€.

Une fois que toutes ces hypothèses ont été intégrées, nous avons, sur une nouvelle prospective, c'est-à-dire sur la même trajectoire que la prospective initiale, intégré ces chiffres-là, ce qui nous permettrait, en intégrant toutes ces hypothèses, de revenir en 2024 sur un réalisé, c'est-à-dire sur un compte administratif, si tout va bien, sur un autofinancement positif à hauteur de 550 000 € et une capacité de désendettement qui retomberait à 9,6 ans. Les hypothèses retenues, même s'il y en a peut-être trop ou pas assez – à vous de juger – nous ramènent dans une trajectoire acceptable. Pourtant, cela intègre quand même 1 977 000 € d'effort fiscal supplémentaire. Vous voyez que malgré cela, nous arrivons à peine au-dessus de 0. 500 000 € pour un EPCI comme l'Agglomération, c'est très peu.

Pour rentrer dans le détail, puisque sur la prospective on est sur une trajectoire calculée que l'on a laissée pour 2026, on a souhaité recalculer un peu plus précisément notre part de fonctionnement, notre part d'investissement en reprenant les hypothèses et en refaisant un calcul plus précis. A droite, c'est l'expression du besoin initial pour le rappel et au milieu, nous avons repris le résultat avec les hypothèses de travail.

En intégrant cela dans l'outil, en reprenant les hypothèses avec une DSC à – 300 000, les tarifs revus, la fiscalité, on arriverait à une capacité d'autofinancement sur le budget primitif de 122 000 €. Avec toutes ces hypothèses, on présenterait un budget équilibré présentant une CAF de 122 000 € au mieux.

Sur la partie investissement, en reprenant les – 3,6 M€ sur le PPI, naturellement cela nous ramènerait ici à un emprunt à souscrire de 3 566 000 € contre les 11 397 000 initiaux issus de l'expression des besoins 2024. Evidemment, 3 566 000, c'est un emprunt que l'on peut très bien appeler, en sachant qu'en général on n'appelle pas la somme complète. On va généralement chercher 1 à 2 M€ et en fonction de l'avancement des projets, on va chercher les autres emprunts. Ce sont des emprunts qui sont mobilisables par l'Agglo et qui seront acceptés par les banques. 11 M€, ce n'est pas possible. Ce document permet d'afficher des réalités.

Ce qu'il faut retenir, c'est qu'au niveau fiscalité, il y a un besoin de 1 977 000 € et on arrive à 17 M€ contre 15 M€ initialement. Donc, ce sont bien des recettes qu'il faut aller chercher à hauteur de 1 977 000 €, base + effort fiscal.

Diminution de l'emprunt. On était parti sur un emprunt basé sur l'expression des besoins à 11 M€. On le ramènerait à 3 566 000. Cela fait un appel de - 7 830 000 €.

Et puis une amélioration de la CAF affichée au budget primitif à hauteur de 122 000 € et une capacité de désendettement inférieure à 10 ans. Ce que je vous présente, ce serait la trajectoire minimale à reprendre pour que l'Agglomération puisse repartir dans une trajectoire financière acceptable.

On peut faire un petit break maintenant si vous avez des questions. Est-ce que c'est suffisamment clair ?

On a fait un focus RH pour rappeler ce qui est prévu en 2024. Jean-Paul, tu peux intervenir sur ce focus. Les mesures statutaires avec les points d'indice, avancement d'échelons, l'augmentation de la cotisation CNRACL d'1 point avec son sous-total, toutes les mesures internes, etc., pour un montant de 727 000 €.

Il a fallu faire des arbitrages, ce qui nous amène aux 330 000 € d'économie que j'affichais tout à l'heure au niveau du chapitre 012, à travers la non-crédation de certains postes qui a été sollicitée par les services et les élus à hauteur de 172 100 €.

A l'intérieur, on a laissé volontairement l'expression des besoins. On a barré ce qui n'a pas été retenu avec arbitrage des services et des élus. Vous allez retrouver la chargée de mission auprès de la DGS, 36 000 €. Elle est barrée. On a gardé le gestionnaire de carrière DRH à hauteur de 36 000 €, le conseiller numérique, 28 000 €, le tuteur Campus connecté, 18 000 €, etc. Vous avez compris le système. Pour un sous-total de 119 400 € sur un besoin exprimé initial de 155 000.

Sur les créations de postes validées en 2023 reportées sur 2024, nous allons nous passer une année de plus du RSSI au niveau de l'informatique - nous allons continuer à le faire en interne - à hauteur de 44 500 €. Le RSSI, c'est la gestion de la sécurité informatique du réseau et du système d'information de l'Agglomération. Il faudrait normalement nommer un RSSI et c'est un poste à part. Cette année, on peut l'écarter, mais il faudra sûrement le représenter l'année prochaine. On a arbitré que l'on pouvait participer à l'effort cette année et cela fait partie de l'effort. Le chargé de mission du Théâtre de Gascogne, 28 600. On a gardé le coordinateur du PDT éducation. Concernant le journaliste direction de la communication, cela avait été largement débattu au niveau du conseil communautaire.

Ce qui fait que sur un sous-total exprimé à 157 000 pour ces postes-là, nous avons retenu 21 400 uniquement, ce qui nous amène, d'un besoin exprimé de 312 000 initialement à 140 000 acté, ce qui donne l'écart de 172 000 € auxquels vient se rajouter une cotisation CNRACL qui est un réajustement via la diminution de la cotisation URSSAF à hauteur de 99 000 € et une diminution de l'enveloppe de remplacement du personnel à hauteur de 60 000 €. Ce qui nous a permis de dégager une économie de 330 000 € au niveau du chapitre 012.

C'était le focus RH.

M. ALYRE : Je peux compléter pour que vous ayez quelques informations un peu plus précises sur certains détails de ce chapitre qui représente une somme importante.

On a dans le budget RH au niveau des heures supplémentaires un montant prévisionnel de 100 000 €. C'est du récurrent, c'est ce qui se passe tous les ans au niveau des heures supplémentaires qui sont demandées dans les services. Au niveau du coût des saisonniers sur Menasse, les centres de loisirs, médiathèque et autres, on est sur un budget de 170 000 €. Pour le remplacement des agents en arrêt maladie, congés maternité + les renforts ponctuels, on est sur 640 000 €. Concernant les enveloppes pour les agents dont le traitement de base a évolué moins vite que l'inflation sur 4 ans, ce sont des dépenses obligatoires, on est sur 26 000 €. Pour les 5 points d'indice, on est sur une somme de 175 000 €. L'enveloppe de remplacements qui est prévue est de 200 000 €.

On est sur un budget de remplacements, heures supplémentaires, arrêts de travail de plus de 1 M€ au niveau de l'Agglo, pour que vous ayez en tête ces montants. On a prévu également une enveloppe de 170 000 € que je vous proposerai et j'espère que vous la voterez. Le personnel au niveau de l'Agglo attend un petit peu au niveau de la collectivité une certaine reconnaissance en dehors des revalorisations qui ont été faites.

On a discuté entre nous de la possibilité de cette fameuse prime du pouvoir d'achat qui n'est pas une obligation pour notre collectivité, qui peut être versée pour certains agents qui gagnent moins de 3 800 € bruts par mois, qui peut aller de 300 à 800 € par an. On a prévu de mettre une enveloppe de 170 000 € qui correspondrait à la moitié de cette prime qui toucherait 551 agents sur 580 agents que nous avons au niveau de l'Agglo. Ce seraient principalement des agents de catégorie C, ce qui, je pense, serait un signe fort de reconnaissance vis-à-vis de ce personnel.

Concernant ce qui vient de vous être présenté au niveau des créations d'emplois, il y a pour 44 000 € de report de l'année 2023 et un peu plus de 100 000 pour les créations de 2024.

Ce que je veux vous dire sur les créations de postes et les reports, c'est que j'ai demandé quand je suis arrivé aux RH, chaque fois qu'il y avait un départ dans un service, à avoir une fiche de remplacement que nous avons construite et qui soit validée par le chef de service et par l'élu responsable du service au niveau des VP pour, avant de remplacer quelqu'un, savoir si c'était un remplacement obligatoire, si une nouvelle organisation avait pu être étudiée, si des aménagements de postes pouvaient aussi faire l'objet d'une nouvelle organisation.

Chaque fois que ces fiches de remplacement sont revenues signées, je ne les ai jamais remises en question. Je ne m'autorise pas à aller voir un chef de service qui a signé et validé avec l'élu responsable de son service la demande d'un nouvel agent. Pour moi, les créations de postes qui ont été faites et demandées sont des créations de postes qui sont nécessaires au fonctionnement des services.

On est sur un budget d'environ 24 millions d'euros pour le personnel auxquels viennent se rajouter ce qu'on appelle les dépenses hors flux. On est à 790 000 € de dépenses pour la mise à disposition de plusieurs agents pour des missions effectuées pour l'Agglo pour les agents communaux, pour les agents d'entretien, les

agents du CIAS pour le Bus France Services. On a 595 000 €, dont 535 000 € de primes d'assurance. On est passé à 90 jours de franchise. C'est un choix que nous avons fait. Si on avait voulu garder les 15 jours de franchise comme précédemment, on était sur 1 M€. Donc, on a fait le choix de passer à 90 jours de franchise. C'est pour cela que nous avons mis en face une enveloppe de remplacement de 200 000 € parce que vous comprenez bien qu'avec 90 jours de carence pour la prise en charge, il y a certains services qui ne pourront pas tenir avec 3 mois d'absence pour le personnel. On est à un sous-total de dépense supplémentaire de 1 400 000 € et on arrive à un montant d'environ 25 700 000 €.

Ce sont des dépenses brutes parce qu'à l'inverse, il ne faut pas oublier que dans le personnel nous avons des recettes puisque les mises à disposition du personnel vers d'autres collectivités, le CIAS, le CCAS, la Ville et le Théâtre de Gascogne représentent 1 800 000 € de recettes qui viennent en déduction comptablement de ces charges de personnel. Nous avons 316 000 € de différentes subventions de remboursement perçues pour certains postes - le campus numérique, les chargés de mission handicap et d'autres - et nous avons aussi, puisque nous les avons en dépenses, 470 000 € d'indemnités journalières qui sont perçues par l'assurance maladie ou les assurances statutaires.

Ce sont des précisions que je voulais vous donner parce qu'on est toujours impressionné par l'augmentation des charges de personnel. Je ne remets pas en cause et je ne remettrai jamais en cause les demandes des chefs de service qui sont validées par les responsables et par les vice-présidents. Si le vice-président a bien étudié comment fonctionne son service, s'il a besoin de quelqu'un, c'est qu'il a besoin de quelqu'un. Ou alors, c'est que nous les élus devons nous reposer des questions sur les missions. Si nous voulons diminuer les effectifs dans certains services, c'est que peut-être nous ne pouvons plus assurer certaines missions de la façon dont on les assure aujourd'hui. C'est une grande interrogation qui pourra peut-être être menée au niveau de l'Agglomération.

Ce que je souhaitais, c'était aller un peu plus dans le détail avec vous. Je peux vous faire passer ce document individuellement pour que vous puissiez vous y pencher un peu plus personnellement, mais les augmentations normales avec les points d'indice et autres, les assurances, etc., font que ce budget du 012, je le pense, sera tous les ans en augmentation significative. On a beaucoup d'absentéisme. C'est pour cela qu'il vous est proposé aussi dans ce budget à peine 70 000 € d'investissement pour le service prévention. Ce n'est pas beaucoup, notamment pour acheter des autolaveuses pour les femmes de ménage qui font le ménage dans les bâtiments scolaires. C'est au niveau du scolaire qu'on a le plus d'arrêts de travail. Si on veut moins d'arrêts de travail dans certains services, peut-être qu'il faut investir davantage dans du matériel. Il vaut mieux avoir des auto-laveuses que passer le balai-brosse sur les planchers et autres. On a à peine 70 000 € d'investissement au niveau de la prévention. J'espère que ce sera voté. 40 000 € sur le fonctionnement. Il y a quelques interventions à faire au niveau du Théâtre Molière, au niveau du centre technique ; il y a des travaux à faire qui peuvent mettre en danger le personnel. Il vaut mieux prévenir que guérir. Ce ne sont pas des grosses sommes.

On fait avec le minimum, mais j'espère que ces sommes-là seront vraiment votées pour donner un message au personnel qui l'attend et franchement, je pense qu'il le mérite.

J'aime la finance depuis longtemps, c'était mon métier. La relation entre le plus gros budget de l'Agglo et la maîtrise financière, j'en suis parfaitement conscient. Il faut aussi un minimum pour assurer les compétences que l'on a ou alors, il faut revoir nos compétences.

Voilà ce que je voulais dire sur le chapitre 012.

M. CARRERE : Je présente le focus de la DSC. Deux simulations ont été examinées en groupe de travail : une première avec une baisse de 300 000 € et un critère de solidarité qui passe de 100 à 200 000 €. C'est la solution retenue dans les hypothèses, c'est-à-dire une baisse de 300 000 € sur la DSC. On avait réalisé une simulation avec une baisse de 450 000 € avec un critère de solidarité de 100 à 200. La majorité des membres du groupe de travail, voire l'unanimité, ont retenu la première simulation, celle qui concerne la baisse de 300 000 € sur cette dotation qui est reversée aux communes.

Pour étayer un peu cela, on vous a joint les deux tableaux. Le premier concerne la simulation retenue avec une solidarité à 200 000 € et une baisse de 300 000 €. On voit qu'il y a des communes qui vont dans cette simulation supporter une baisse de leur dotation. Quelques communes vont bénéficier de l'effet solidarité et toucher plus d'argent que ce qu'elles recevaient aujourd'hui. Sur ce point, il a été proposé par le groupe de travail que l'on puisse caper à la valeur initiale. Je vois Campagne qui touche 851 € ; c'est en rester à la somme que j'avais initialement l'année n-1 pour ne pas récupérer ces gains-là et les réinjecter dans les budgets de l'Agglomération. Cela ne fait que 7 000 €, mais vous avez bien compris que l'on cherche un peu toutes les économies et on ne trouvait concevable que certaines communes puissent être en rouge sur le tableau et que d'autres puissent gagner de l'argent. On a prévu de discuter de cela avec vous. Ce n'est pas une grosse somme, mais sur le principe, je pense que c'est une chose qui sera actée.

On en avait fait une seconde avec une baisse de 450 000 pour voir l'effet de 150 000 €. On voit que toutes les communes perdent une grosse partie de la dotation avec des montants significatifs. Après un tour de table, cette solution n'a pas été retenue. On voit vite les montants qui s'affolent, y compris pour Mont de Marsan avec pratiquement 200 000 € de moins de recette et je ne parle pas des petites communes qui sont obligées d'appeler à l'imposition qui n'est pas acceptable pour leur commune non plus, en sachant que l'impact de fiscalité sur une commune ou sur l'Agglomération n'est pas le même quand on le reporte uniquement sur la commune.

Tout cela a été discuté et il y a eu un débat passionné autour de ces deux slides.

Le focus sur les tarifs. Je vais laisser mon binôme, Sandrine, le présenter.

Mme CASINI : Sur les tarifs, d'abord une hypothèse de hausse des tarifs de cantine et de garderie qui permet de participer à hauteur de 50% de la hausse des coûts. Il s'agit des coûts à la fois alimentaires, sur la masse salariale et sur les fluides qui étaient évalués à 440 000 €. Cette hausse des tarifs qui a été simulée représenterait pour 2024, 79 000 € sur la période qui court de septembre à décembre 2024, donc

seulement sur la fin de l'année. Par contre, sur une année pleine, cela représenterait 220 000 €.

Donc, voilà pour la hausse des tarifs de cantine et de garderie qui ont été intégrés dans les hypothèses.

Par ailleurs, on a eu une bonne nouvelle au niveau de la participation de la PSO, la prestation de service ordinaire qui est versée par la CAF qui, jusqu'ici, ne participait pas sur la pause repas qui a une durée de 3/4 d'heure. C'était amputer d'autant la PSO et la CAF a décidé de participer sur cette pause repas et avec un effet rétroactif sur 2023, ce qui nous permet d'avoir rattrapage de 184 000 €. Donc, une recette supplémentaire au titre de l'année 2023 et on aura 70% du versement de la somme due sur 2024 qui représentera 187 000 €. Donc, les deux cumulées représentent quand même une recette supplémentaire de 314 000 €.

M. CARRERE : Merci Sandrine. C'est le focus des tarifs.

Le focus fiscalité. Après avoir intégré toutes les hypothèses de recettes et de dépenses, la dernière variable pour ramener une CAF nette proche de 0, en termes de fiscalité, il s'agit d'aller chercher 1,9 M€ de fiscalité supplémentaire que l'on va vous afficher. On va également évaluer l'impact sur les propriétaires.

Sur la partie gauche en rouge, c'est la simulation actuelle avec l'augmentation des bases qui nous ramènerait une hausse effet bases de 180 000 € et sur la taxe foncier bâti de 63 000 €. Pour rappel, 1% d'augmentation représente 20 000 € à l'échelle de l'agglomération hors CFE.

A droite, nous avons simulé l'augmentation à produire pour retrouver les 1 977 000 qui sont la valeur cible à atteindre pour équilibrer la simulation que l'on vous a présentée auparavant. Les bases ont augmenté. On a resimulé les bases 2023 avec celles de 2024. Et puis, les taux du foncier bâti, du non-bâti avec son évolution qui est en valeur absolue qui représente 1,9 point du taux actuel. Cela veut dire que dans cette simulation qui vous est proposée, c'est une TFB de 2,11 qui passerait à 4,18, une THRS de 12,40 à 25,55 et un foncier non-bâti de 6,87 à 13,60. On partirait d'une recette de 1,935 M€ à 3,993 M€ qui nous ramène à la cible attendue de 1,977 M€ en termes de recette fiscale supplémentaire. C'est basé sur la totalité des hypothèses de travail qui vous ont été présentées au préalable.

Pour illustrer tout cela, ce que représente en moyenne cette augmentation simulée sur le foncier bâti qui est la principale, c'est-à-dire celle des propriétaires, la hausse sur l'effet taux serait de 53 € par propriétaire et 165 € pour les locaux professionnels. Vient se rajouter l'effet bases : 2 € pour la part habitation et 7 € pour les locaux professionnels. Les 1,977 M€ représentent 55 € en moyenne de plus pour les propriétaires par an.

On est sur des effets moyens. Vous allez me dire que chacun ne paye pas la même chose. C'est pourquoi nous avons simulé sur 5 feuilles d'impôts différentes qui existent la valeur de l'impôt que cela représenterait sur différentes valeurs locatives. Vous avez la part Agglo avant/après. Sur un loyer où il y a une base de valeur locative de 4 476 qui représenterait une belle maison, l'effet bases passerait de 4 476 à 4 673 et la différence de taux de 2,11 à 4,18 amènerait le propriétaire à payer 101 € de plus par an pour sa maison.

Vous voyez l'évolution. On a essayé d'avoir un spectre assez large. Certains propriétaires auraient 37 € part Agglo et certains 101 €. C'est pour illustrer ce que représenterait la simulation de l'effort fiscal de 1,977 M€.

Est-ce que c'est suffisamment clair ?

Il va y avoir le débat avec des arbitrages, des orientations budgétaires émergentes, c'est-à-dire celles qui ont été en majorité retenues par les personnes qui étaient dans les groupes de travail, y compris dans le bureau communautaire et dans la commission des finances.

L'objectif est de proposer un budget 2024 coconstruit. On est sur des hypothèses. On ne fait que concaténer des éléments et vous proposer une trajectoire pour l'Agglomération. Proposer un budget coconstruit avec les élus communautaires, d'où l'intérêt de ce débat, en retenant les hypothèses émergentes issues des séances de travail.

Je rappelle toutes les hypothèses qui ont été présentées. Baisse proposée sur les dépenses de fonctionnement Chapitre 011 : - 535 000. Chapitre 012 : - 331 000. Chapitre 65 : 125 000, dont Kedge, focus arbitrage que nous allons faire maintenant puisque celui-ci n'a pas été arbitré. Baisse proposée de la DSC retenue par la majorité des présents : - 300 000 €. Une hausse des tarifs : 50% du surcoût en année pleine de 220 000 €, pour cette année de 79 000 €. Une baisse du PPI à 4,6 M€ avec une enveloppe scolaire ramenée à 500 000 € liée aux bâtiments. Une enveloppe voirie ramenée à 1,4 M€ et à l'intérieur, 1,1 M€ de subventions fonds de concours qui arrivent. En réalité, l'enveloppe scolaire est à 500 000 € et le coût réel de la voirie sur l'agglomération serait de 300 000 €. Une hausse de fiscalité pour atteindre les 1,9 M€ d'effort fiscal demandé pour équilibrer tout cela.

Une hypothèse qui n'a pas été arbitrée, c'est celle de la convention avec Kedge, c'est-à-dire de l'accompagnement de la subvention qui est demandée par Kedge Business School qui serait au Campus Landes. On va vous expliquer pourquoi cela n'a pas été arbitré par le groupe de travail. Je vous rappelle le contexte. Ouverture à la rentrée 2024 de l'établissement d'enseignement supérieur technique privé au sein de Campus Landes, Kedge Business School. Le programme Kedge Bachelor est une formation de format bac + 3. C'est l'équivalent d'une licence à vocation professionnalisante. On est sur des personnes qui rentrent immédiatement en milieu professionnel, sur le marché de l'emploi.

Il offre une voie de formation d'enseignement supérieur destiné aux bacheliers désireux de poursuivre des études en management général option plutôt orientée commerce et dans la région, la première année serait à Mont de Marsan, la 2^{ème} année est censée être à l'étranger et la 3^{ème} année serait sur une des écoles de Bordeaux, Bayonne ou autre. Ce serait pour une formation, la 1^{ère} année sur Mont de Marsan et derrière, sur un autre établissement que Mont de Marsan.

Les frais d'inscription sont de 8 900 € environ par étudiant et par an et cette formation est identifiée dans notre schéma local d'enseignement supérieur de recherche et d'innovation comme une nouvelle offre pour le territoire, mais non prioritaire pour celui-ci. Aujourd'hui, on a plutôt axé notre priorité sur des formations en master, cybersécurité, liées à ce qui existe déjà en formations locales.

Les enjeux financiers de cet arbitrage qui vous est soumis, c'est une convention non signée de 75 K€ pendant 3 ans, soit 225 000 €. Cette somme n'est pas reprise dans l'approche budgétaire actuelle parce que la question d'un financement public pour une école privée se posait. C'est pour cela que nous en l'avons pas mise. On appelle pour équilibrer le budget à un effort fiscal. Pour nous, la fiscalité doit financer le service public. Pour moi, cela sort un peu du cadre et on a préféré soumettre à l'arbitrage du conseil communautaire cet accompagnement. Le VP enseignement supérieur va dire que c'est une offre supplémentaire, mais cela a un coût et c'est à financer également dans l'effort fiscal que l'on va vous demander.

La décision soumise à l'appréciation du conseil communautaire, 3 hypothèses : soit on décide de ne pas financer cette année et la demande sera réétudiée en 2025. Soit financement après signature engageante de la convention pour 3 ans à hauteur de 225 000 €. Soit une proposition de l'assemblée de ce que j'appelle une subvention libre non engageante, annuelle avec pour exemple une inscription de 40 K€ sur le budget – aujourd'hui, cela n'y est pas – pour 2024 et pourquoi pas, un versement du complément à hauteur de 75 000 € maximum en fonction du résultat d'atterrissage de 2024, c'est-à-dire de notre réalité au moment du compte administratif 2024, si on a réussi à trouver des marges de manœuvre et à ce moment-là, proposer une quote-part ou la totalité, voire moins si on n'est pas au résultat et peut-être aussi sur des critères à définir. Ce serait une décision modificative.

Voilà ce qui vous est soumis ce soir en termes d'arbitrage que l'on n'a pas encore réalisé avec les groupes de travail, en commission des finances et en bureau communautaire.

Est-ce qu'il y a des questions sur Kedge ?

M. A. BACHE : Une intervention globale. Pas sur Kedge.

M. PARIS : J'en ai une sur Kedge. Je me demande si on est un peu sérieux parce qu'on explique qu'il faut aller augmenter les tarifs des cantines pour aller chercher 79 000 € sur les familles alors même que l'inflation les frappe et que vous allez augmenter de 90% l'impôt et on irait chercher de l'argent public, 75 000 €, pour aller financer une école privée accessible pour les étudiants à 8 900 € par an. Je ne sais pas si on a tout à fait les mêmes connexions, mais il me semble que la question ne peut même pas se poser. Dans l'état actuel de nos finances et même d'un point de vue presque philosophique, on va aller taper les familles, aller gratter quelques centimes par jour sur le repas, sur l'alimentation, pour aller chercher 79 000 € à la fin de cette année, et on se pose la question d'aller peut-être verser 40 000, de regarder, truc, machin... ? On va mettre des critères pour que les boursiers y aillent ?

Donc non, nous sommes tout à fait défavorables, pour ne pas dire hostiles, à ce que l'on aille verser 75 000 € pour une école privée sur notre territoire. De la même manière on est sur 225 000 € d'argent public sur cette école et on est en train de gratter partout.

Dans le DOB, je lisais que l'on avait réduit de 18 ETP dans les services pour exactement le même niveau de service rendu aux usagers. 18 ETP en moins, même niveau de service rendu. Donc, que faisaient ces gens-là ? Rien. C'étaient des

feignants. Ils n'avaient pas de mission. Ils étaient bien dans un bureau quelque part ! 18 ETP pour faire exactement le même service, je ne sais pas de quoi on parle. C'est écrit de cette façon à la page 19.

Sur le DOB, merci. Le document est étayé, il est dense. Vous avez mis en participation la commission des finances, le conseil communautaire. C'est formidable. Je note d'ailleurs qu'il est possible désormais d'avoir des comptes-rendus de commissions puisque la commission des finances est dedans, le bureau communautaire est dedans. Cela fait des années que l'on demande à recevoir les comptes-rendus des diverses commissions où on ne peut pas siéger et ce n'est pas possible, mais pour ce soir, on a réussi à avoir des comptes-rendus.

Ce n'est pas le sujet du moment. Peut-être peux-tu nous répondre sur les 18 ETP en moins pour exactement le même niveau de service rendu à la population.

M. ALYRE : Bien sûr. Il y a des actions qui seront reportées, des demandes de certaines missions qui seront reportées, que l'on ne pourra pas faire tout de suite et dans le cadre de ce que j'ai dit tout à l'heure au niveau des remplacements, des réorganisations de services, des changements de missions, on a réussi à réorganiser certains services et à gagner sur les ETP. C'est notre job de faire cela. On ne peut pas systématiquement, quand quelqu'un s'en va, dire : il s'en va, je le remplace. On regarde comment on peut travailler différemment, s'il y a des tâches qui peuvent être réparties sur d'autres personnes, si on peut en transversalité avec d'autres services travailler différemment, ce qui nous fait arriver à gagner certains ETP.

Après, on ne peut pas non plus tout le temps tirer sur la corde au niveau des ETP. A un moment donné, quand les chefs de service et les élus valident ces fiches de remplacement, le RH ne revient pas dessus. C'est qu'ils ont fait le maximum au niveau des réorganisations et des études pour leurs services.

M. PARIS : On peut voir aussi qu'il y a + 9% d'accidents de travail, d'arrêts maladie, etc. Tu as évoqué tout à l'heure qu'il y avait 100 000 € d'heures supplémentaires. Peut-être que tout cela s'explique aussi un peu parce qu'on ne remplace pas les gens qui s'en vont et que les gens qui s'en vont avaient un métier, avec des missions, faisaient quelque chose. J'entends bien, toutes les collectivités le font, mais cela veut dire que quand il y en avait 3 et que cela vient sur 2, tu as beau réorganiser, il y a quand même un surplus de travail pour les 2 qui travaillaient déjà auparavant.

Donc, ils font plus d'heures supplémentaires, ils travaillent plus et il y a des accidents de travail, des arrêts maladie et c'est exactement la situation dans laquelle on se trouve, si bien que cela coûte plus cher à la collectivité parce qu'il faut les remplacer et on arrive à un moment dans cette collectivité où même avec les assurances, on n'arrive pas à trouver de contrats parce que quand même, on passe de 15 jours à 90 jours de franchise pour économiser un peu d'argent.

Qu'est-ce que vous allez faire pendant les 90 jours ? Vous allez les remplacer ? Non, il n'y aura pas les budgets. Donc, on va lisser, on va réorganiser, on va aller chercher machin là-bas, machine ici...

Monsieur le Président : On a mis un budget de 200 000 €.

M. PARIS : Combien y avait-il avant ? Il y avait 100 000 €. Donc, avec 100 000 de plus, on va réussir à remplacer tous les agents qui sont en arrêt pendant 90 jours... ?

M. ALYRE : Je ne sais pas. Je suis en partie d'accord avec toi, mais on peut aussi faciliter l'emploi, on peut réorganiser, faire les choses un peu plus facilement, donner un peu plus de souplesse, mais il faut trouver les recettes en face. J'entends souvent parler du personnel, de plein de choses, mais au niveau du budget, il faut quand même que l'on trouve des recettes.

Monsieur le Président : Chacun va s'exprimer globalement, mais je voudrais juste, sur le point de Kedge qui peut paraître un peu sorti du chapeau, avoir les expressions sur ce point-là.

M. GARCIA : Sur Kedge, honnêtement j'ai bondi quand j'ai vu le DOB. C'est la première fois que j'ai vu que pour Kedge c'étaient 225 000 €. Je n'étais pas du tout au courant. J'ai vu qu'il y avait 75 000 parce qu'on en a parlé dernièrement, mais cela n'a jamais été évoqué. Ce n'est pas très bien. Il faut le dire. On fait, on ne fait pas, on arbitre ou pas, mais là, on n'a rien su et ce n'est pas bien. Première intervention.

M. CARRERE : On ne l'a pas caché.

M. GARCIA : Vous le dites maintenant. J'ai découvert au DOB les 225 000.

Monsieur le Président : Quel est votre avis par rapport à cela sur le fond ?

M. DUTIN : Je vais d'abord m'exprimer sur cette partie et ensuite, si on doit s'exprimer globalement, je vais m'exprimer globalement.

D'abord, il y a un truc de malade. Sur l'histoire de Kedge, je me pose la question de savoir pourquoi il y a eu la nécessité d'un focus là. Je crois avoir la réponse. C'est que l'on n'a jamais eu de débat, ou alors dans des lieux restreints auxquels nous ne participions pas, ou un débat qui n'en était pas véritablement.

Sur Kedge, je m'exprimerai sur la globalité des choses parce que je crois que ce n'est pas si simple et je suis effectivement attaché, chacun le sait, à la préservation de l'argent public. Je suis aussi attaché à la dynamisation d'un territoire et un territoire se dynamise par les étudiants. Nous avons un déficit à Mont-de-Marsan qui est un déficit au niveau de l'offre estudiantine et donc, j'entends évidemment et je rejoins sur un certain nombre de points ce qu'indiquent Julien PARIS et Michel GARCIA, mais je pense que ce n'est pas un débat à 09h30 du soir sur un sujet qui est un sujet extrêmement important que l'on peut avoir de manière sereine. Je rêve ! Et je rêve sur un autre point et ensuite je ferai une appréciation globale.

Il y a un autre point qui vient d'être débattu. On parlait avec Jean-Paul ALYRE des personnels et des réductions d'effectifs qui participent des chemins qui doivent être empruntés pour arriver à un certain nombre d'économies. Je l'entends parfaitement. Mais enfin, à partir de quand votre exécutif, Monsieur le Président, s'est rendu compte qu'il y avait un problème à ce niveau-là ? Il y a de cela 2 ou 3 mois, nous discussions encore sur le point de savoir s'il fallait embaucher un poste de directeur de la communication ou un journaliste. On se posait la question. Vous auriez très bien pu retirer de l'ordre du jour cette question. Il y a de cela quelques semaines uniquement, est-ce que vous ne vous étiez pas rendu compte - il faut appeler un chat un chat - que vous alliez dans le mur ? Aujourd'hui, on nous dit que la solution est de faire en sorte de réduire les effectifs alors qu'il y a de cela

quelques semaines, on nous disait qu'on allait peut-être encore augmenter les effectifs.

Je m'exprimerai globalement après, mais là, on ne peut pas rester sans voix. Ce n'est pas possible.

Monsieur le Président : Sur les différentes options qui vous ont été présentées, est-ce qu'il y a des prises de parole ? L'idée de ce débat est de s'exprimer là-dessus et de se positionner sur les options.

M. BONNET : Sur Kedge puisqu'on avait dit qu'il fallait arbitrer, et je rejoins Frédéric DUTIN par rapport à cela, comment expliquer, alors qu'à l'origine ce n'était pas prévu – tu l'as dit Frédéric, ce n'était pas inscrit au budget – qu'il y ait un débat pour l'inscrire ou pas ? Qu'est-ce qui fait qu'entre les différentes commissions et maintenant, il y ait cette proposition de débat alors que ce n'était pas prévu initialement ?

M. CARRERE : Tout simplement, j'ai été à nouveau sollicité pour signer la convention dernièrement. C'est arrivé la semaine dernière.

Il faut rappeler que Kedge n'est pas une nouveauté. Les 225 000 € non plus puisque cela fait partie de la fiche n°6 du schéma local, point action n°6 où on identifiait que cette nouvelle offre de formation, qui n'était pas prioritaire, venait rajouter une offre sur le territoire. C'est dans le schéma que l'on a voté en conseil communautaire. Cela a été présenté largement et précisément en commission de l'enseignement supérieur et j'en suis garant parce que je fais généralement dans la précision. Là-dessus, on a reçu une demande. On ne l'avait pas mis dedans et la semaine dernière, on a eu des sur sollicitations pour remettre cela à l'ordre du jour.

On a dit qu'on allait le faire naturellement arbitrer par les collègues en conseil communautaire pour ne pas décider tout seuls si on le faisait ou pas parce que je pense que c'est à nous de prendre collectivement cette décision, parce qu'on a été à nouveau sollicités. On peut avoir de nouvelles sollicitations sur d'autres projets par rapport à des budgets et il faudra bien en débattre.

Aujourd'hui, c'est la transparence financière que l'on souhaite sur des décisions financières, que je souhaite appliquer dans mon rôle de vice-président. Donc, c'est tout simplement que cela été rajouté à la fin et on a créé les trois présentations supplémentaires dans la foulée pour essayer de cadrer la chose et récolter votre avis. C'est votre avis que l'on veut. Que fait-on avec cette demande qui vient d'arriver et que j'ai inscrite ? Tout simplement.

Monsieur le Président : Il y a des personnes qui ont levé la main. L'expression est complètement libre, mais je rappelle juste que l'idée est de pouvoir sortir de ce débat avec quelques orientations à donner à nos services qui vont devoir échafauder et préparer les lignes budgétaires.

M. ARA : On est encore dans une scène un peu particulière. On a un budget de fonctionnement entre 45 et 50 M€ et on nous demande de nous positionner sur 75 000 €, uniquement là-dessus et il faut décider tout de suite. J'ai une question. Vous dites qu'ils vous ont resollicité. Cela veut dire que vous avez déjà été sollicité. Et vous nous dites que la question est : est-ce qu'on le met ou pas ? Non, la question est : est-ce qu'on le retire ou pas ? C'est ce que vous avez écrit. Vous l'aviez mis et

vous le retirez. Ma question est simple parce qu'on a tous reçu des coups de téléphone : est-ce que oui ou non, il y a un an, vous vous êtes, Monsieur CARRERE et Monsieur DAYOT, engagés à financer sur 3 ans Kedge, comme le disent tous les dirigeants de la CCI ?

M. CARRERE : Pas du tout.

M. ARA : Donc, ils mentent.

M. CARRERE : On ne s'est jamais engagés. Je siége en plus au conseil d'administration. Je vois M. DUCASSÉ assez régulièrement et j'ai toujours dit que cette demande serait étudiée. Cela a déjà été repoussé l'année dernière faute de non-vote du budget et que ce serait fonction du budget, de comment il serait accepté et validé par le conseil communautaire, chose que l'on fait aujourd'hui.

M. ARA : Comprenez bien qu'il y a une question de crédibilité de la collectivité. Si on s'engage sur quelque chose...

M. CARRERE : On ne s'est pas engagés.

M. ARA : Ils disent tous le contraire.

M. CARRERE : Frédéric CARRERE, maire de Campagne et vice-président, ne s'est pas engagé. Donc, je le répète et je l'affirme.

M. ARA : Tous les membres de cet hémicycle ont pu voir aussi d'autres engagements et la réalité...

M. CARRERE : Frédéric CARRERE, maire de Campagne, vice-président à l'enseignement supérieur, je le répète, ne s'est jamais engagé à financer. On s'est engagés à l'étudier. C'est clair.

M. ARA : Si vous le retirez aujourd'hui du budget, c'est que ça y était. C'est écrit. 125 000 € d'économie, - 125 000 €, dont Kedge. Enfin bref ! C'est important parce que la crédibilité de la collectivité vis-à-vis de nos partenaires économiques, associatifs et institutionnels, c'est d'avoir une parole.

Sur le fond, on ne sait pas vraiment de quoi on parle. On n'a pas de dossier. Vous nous présentez deux diapositives ce soir. On ne sait pas ce que ce sera. Je suis assez perplexe sur les montants. 75 000 € sur 3 ans, c'est beaucoup. Combien y aura-t-il d'étudiants, combien est-ce que cela va rapporter ? On n'en sait rien. Qu'est-ce que sera la suite ? On n'en sait rien, mais il faut que l'on décide ce soir. On n'a rien. Je suis très perturbé par la différence majeure entre ce qu'on nous dit d'un côté et ce qu'on nous dit de l'autre. Peu importe.

Je voulais revenir sur les frais de personnel. Là aussi, j'ai l'impression de ne pas comprendre. On nous dit que l'on a 18 ETP en moins, d'accord – page 20, première version du DOB qui a été envoyée aux élus, pas celle que l'on a ce soir – et on nous met recrutements en 2023 : 212 pour l'Agglomération, ce qui n'a jamais été aussi élevé et de très loin et 426 recrutements, ce qui est l'année la plus élevée sur l'ensemble de nos collectivités.

Sur les dépenses de fonctionnement, les frais de personnel, elles étaient de 20 M€ en 2017. On arrive en 2023 à 24,5 M€ et on nous dit en 2025, 25,7. Cela fait 4,5 M€ de plus et 5,7 l'année prochaine. Si on me dit que c'est l'augmentation normale pour augmenter le salaire de nos agents, j'en suis ravi pour eux, mais je ne suis pas

certain que nos agents aient 23% d'augmentation depuis 2017 sur leur feuille de salaire. Soit les agents diminuent, on enlève 18 ETP, mais on a 4,5 M€ de plus, j'avoue qu'une chatte n'y retrouverait pas ses petits. Je ne comprends pas ce que l'on fait. On voit que les charges fixes augmentent beaucoup. Je suis très loin d'être certain que ce soit pour les salaires de nos agents. Si on diminue ou si on augmente nos agents, la question est pour faire quoi ? Si c'est pour ne faire aucune mission en plus et si ce n'est pas une augmentation de salaire, c'est pour faire quoi ?

Vous savez ce que je pense du personnel depuis longtemps. On a encore des vagues de départs. Cela ne peut pas fonctionner. J'aimerais vraiment comprendre. Est-ce qu'on enlève 18 ETP ou est-ce qu'on recrute 212 personnes ? Quel est le vrai solde et pourquoi, si on enlève 18 ETP, est-ce qu'on augmente de 1 M€ environ par an ? Je ne comprends pas. Vous allez me dire, ce sont les augmentations de base, etc., oui. Pour combien, Jean-Paul ? Pour 9% en moyenne. Je vais vous donner la réponse. Depuis 2017, c'est 9% d'augmentation en moyenne. Nous, c'est 23%.

M. ALYRE : 23% depuis 2017 ? Non !

M. ARA : De 20 M€ à 24,5, cela fait 23%. En 2017, frais de personnel : 20 M€.

M. ALYRE : Je n'ai pas les réponses précises depuis 2017, mais je m'engage à vous les fournir et je les détaillerai. Il y a des revalorisations qui sont normales, des augmentations, des charges, des réglementations aussi que certains gouvernements ont votées. Il faut suivre toutes ces augmentations. Il y a eu des missions supplémentaires, des obligations supplémentaires, mais je les justifierai.

Monsieur le Président : Si vous permettez, je ne voudrais pas que l'on pense qu'on a embauché à tire larigot, etc. Vous le savez. On peut penser que cela crée des problématiques parce qu'on demande de faire plus avec moins. Ce sont des réorganisations qui sont le commun de bon nombre de structures et on essaie de le faire intelligemment. En effet, sur la page que vous avez notée, on est à 619 et on passe à 601. Ce sont les ETP, effectifs temps pleins. Cela ne veut pas forcément dire les contrats.

Il y a une page où vous voyez qu'il y a un nombre d'embauches important. Attention, c'est le volume d'activité de la cellule RH qui fait des remplacements, qui prend des saisonniers, qui fait des entretiens de carrière. Ce n'est pas le solde net. Il faut relativiser cet aspect-là.

Je crois que c'est à la page 17, sur le DOB, les comptes arrêtés sont à 24,3 M€ par an et mécaniquement, sans rien bouger, en remplaçant tout le monde, en n'embauchant pas plus, on arrive à 25,7 M€. C'est donc 1,3 M€ - 1,4 M€, sans bouger et 95% de cela n'est pas lié à une décision politique locale et je vais aller plus loin, ce sont des décisions nationales : le GVT, les points, etc., dont on peut se réjouir – pas forcément quand on est comptable et gestionnaire - quand on est en situation de côtoyer des salariés que ce soit du pouvoir d'achat qui est un petit peu injecté. Je rappelle que notre collectivité représente 2 M€ de masse salariale par mois. Ce doit être le troisième employeur du coin. Ce n'est pas neutre. Forcément, on a un service RH qui parfois remplace, embauche, il y a des gens qui partent, des gens qui rentrent, etc. C'est pour cela que l'on a des courbes avec des recrutements qui ne sont pas forcément liés à l'ETP net.

Je ne vais pas remettre en question les chiffres qui émanent de nos services et qui nous calculent pile poil la masse salariale. On pourra apporter des précisions, mais il faut un petit peu relativiser.

Quant à Kedge, c'est très simple. Cela fait un petit moment que la CCI que vous connaissez bien nous tanne à juste titre - c'est un partenaire important – pour essayer d'étoffer son offre de Campus Landes avec les trois écoles qui à l'époque avaient été soutenues par l'Agglomération qui avait peut-être aussi plus de moyens pour le faire. Ils reviennent depuis quelque temps pour nous solliciter sur cette enseigne bien connue, Kedge Business School. C'est un critère d'attractivité du territoire qu'il faut regarder sous cet angle-là et donc, plutôt que de passer cela sous silence ou de redélibérer par la suite, le moment est venu pour cela.

Ce ne sont pas les 75 000 € de Kedge qui font le budget que l'on va avoir à voter le 28 mars. Ce sont plutôt les arbitrages qui sont là et qui sont des arbitrages qui ont été proposés par un groupe de travail indépendant dans lequel je ne siégeais pas de façon à ce qu'on ait des trajectoires sur lesquelles on puisse avoir un débat qui ne parte pas trop dans tous les sens. Ce n'est pas un atelier de travail que l'on fait là, mais ce sont des réflexions pour dire : un peu plus là, un peu moins là, pourquoi, etc.

Après, l'expression est libre. On peut dire que c'est la faute à untel, etc. Ce que je sais, c'est qu'aujourd'hui on va avoir des orientations à prendre si on veut redonner une trajectoire à l'Agglomération proche du positif pour l'épargne nette et lui permettre de passer le cap de ce mandat et celui d'après et c'est une responsabilité collective.

Mme PIOT : Merci Monsieur le Président. Sur Kedge, on nous demande de nous prononcer sur 75 000 € par an pendant 3 ans, mais on n'a rien. On ne sait pas pourquoi Kedge demande 75 000 €. Pourquoi pas plus, pourquoi pas moins, pourquoi demande-t-il cette somme ? A quoi va-t-elle être véritablement allouée ? A quoi va-t-elle servir concrètement ? Si j'étais Kedge, je me dirais : « Est-ce qu'il n'y a pas une loi Sueur à contourner finalement ? » et demander 1,5 M€ serait encore mieux pour eux. Soyons sérieux. Je ne suis pas vraiment favorable à dépenser l'argent public pour le privé, mais tant qu'à le dépenser pour le privé, ne pleurons pas puisqu'on peut dépenser à Mont de Marsan 1,5 M€ en contournant une loi pour un privé.

M. ARA : Personne ne contourne la loi et vous le savez très bien.

Mme PIOT : Le Conseil d'Etat le sait mieux que vous. Je voulais juste demander pourquoi Kedge demande 75 000 €, pourquoi il a besoin d'argent public. Je voudrais savoir à quoi cela va servir concrètement pour que l'on puisse se prononcer avec des choses concrètes et pas simplement avec un montant un petit peu virtuel. Merci.

Monsieur le Président : Le temps que l'on vous trouve quelques chiffres parce qu'il y a eu des échanges bilatéraux depuis 3 semaines avec les représentants de la CCI, son directeur et son président sur ce sujet-là et donc, on a quelques éléments. Avant qu'on laisse la parole avec Sandrine CASINI qui a eu ces échanges et Frédéric, Alain BACHE et ensuite Mme LALLAU.

M. A BACHE : Sur Kedge, s'ils veulent venir ils n'ont pas besoin de nous. D'ailleurs, si vous avez lu la presse aujourd'hui, Kedge est annoncé à Mont de Marsan l'année prochaine. C'est réglé comme du papier à musique.

Qu'on leur donne ou pas 75 000 € par an, s'ils veulent venir ils viendront.

Monsieur le Président : Ce n'est pas forcément la version que j'ai de ceux qui ont à gérer cette affaire-là.

M. A BACHE : Lisez le Sud Ouest d'aujourd'hui : c'est annoncé.

Monsieur le Président : Je salue Sud Ouest qui est là. Vous voyez, vous êtes parole d'évangile. Vous n'étiez pas là tout à l'heure, Mme PIOT se plaignait de ne pas avoir vu suffisamment de publicité sur le plan climat. Peut-être que cela aurait pu passer à la place du club libertin de Benquet, mais manifestement c'était moins intéressant.

Mme LALLAU : Merci Monsieur le Président. Mon propos va être un peu redondant avec ce que l'on a entendu précédemment. Effectivement, c'est un dossier pour lequel on n'a pas d'informations. Moi, je m'interroge sur le nombre d'étudiants qui est prévu à la rentrée prochaine puisque, effectivement, on nous annonce cette ouverture pour septembre 2024. Combien d'étudiants cela va-t-il concerner ? Est-ce qu'on a sur notre territoire les moyens d'absorber cela ? J'ai regardé sur Bayonne, il y a entre 200 et 300 étudiants au total. On aura seulement les étudiants de la première année. Finalement, c'est quand même beaucoup d'argent pour peut-être pas beaucoup d'étudiants. Les chiffres, je crois, sont importants à donner.

Mme BREQUE : Pardon, mais 25 étudiants sont annoncés sur le document.

Mme LALLAU : Excusez-moi, j'ai certainement zappé cette information. 75 000 € pour 25 étudiants. Je m'interrogeais sur le fait de savoir si on avait les moyens d'accueillir tous ces étudiants si on était à 200 comme sur Bayonne et finalement, on est sur une voilure bien moindre. Du coup, l'intérêt de cette école sur notre territoire, est-ce que c'est de pouvoir permettre aux enfants de notre territoire d'accéder à cette formation et sur le nombre d'étudiants prévisionnels à la rentrée prochaine, combien exactement seraient de notre territoire ? Il me semble que c'est important. Si on est dans une logique de territoire, d'apporter des formations à notre territoire, c'est pour les élèves de notre territoire, pour éviter éventuellement aux familles d'avoir à payer des frais de logement ailleurs. Je m'interroge là-dessus. Tout à l'heure, Frédéric parlait du SRESRI, mais il est écrit dans le document que l'on a eu que les filières sur lesquelles on devait travailler étaient la cybersécurité, la santé et le social. On s'éloigne un petit peu de ces thématiques. Je peux comprendre que c'est une opportunité, mais cela pose aussi question.

Monsieur le Président : Je l'entends. Sur ce sujet qui est une composante qui arrive aujourd'hui, mais qui n'est pas la chose déterminante de nos orientations budgétaires, je suis partagé sur le côté territorialité de la provenance des élèves. C'est une réflexion que l'on a eue dans notre équipe municipale, à savoir que si on devait y aller, tout ou partie – je n'en sais rien, ce sera à nous collectivement d'en décider – on pourrait flécher cela sur des élèves provenant de l'agglomération. Sauf qu'on le voit pour d'autres filières étudiantes, qu'elles soient privées ou publiques, et que je sache, pour les trois que l'on a déjà accompagnées dans le cadre de Campus Landes, et la moitié des élus étaient dans cette salle, cela n'a pas posé de

problème pour accompagner les CCI sur des formations Bachelor, l'école de Design, etc. On l'a fait et on voit le succès que cela a.

Cela veut dire qu'il ne faut pas rejeter en bloc l'éventualité que cela puisse avoir du succès et une attractivité peut-être aussi à l'extérieur. Je pense que des étudiants qui viennent de Pau, de Bergerac, étudier ici, peuvent peut-être faire un stage en deuxième année et demain renforcer une sorte d'attractivité locale. Bien sûr que l'on pense à nos enfants du territoire, mais ils veulent parfois bouger un peu aussi. Je ne suis pas certain que cette territorialité soit le critère majeur, même si ce sont des choses qui ont été évoquées qui peuvent être une pondération sur une partie de ce qui pourrait être versé.

On pose cela au débat. Je ne veux pas que ce débat sur Kedge monopolise les choses parce qu'il y a les orientations budgétaires, mais on voulait profiter de cette fenêtre de tir de façon à ce qu'il y ait une expression variée sur le sujet pour sentir un peu la température sur ce sujet-là parce que nous avons des réponses à donner aux dirigeants de Kedge même s'ils ont fait une annonce d'avant-garde. Ce sont des gens de la Chambre de Commerce dynamiques et parfois, il faut être volontariste pour que les choses avancent. Donc, on sait très bien comment cela fonctionne.

Je vous donne mon avis personnel, mais je suis 1 sur 56. J'entends ce qui est dit : c'est du privé. Je pense que c'est une enseigne qui peut quand même étoffer, élargir l'offre étudiante du territoire. Oui, elle est destinée à des parents qui ont 8 900 € à mettre, mais ce n'est pas la première école privée qui existe sur le territoire. Pour moi, ce n'est pas un gros mot. Ensuite, c'est aussi, je crois, fait pour amorcer quelque chose qui ne doit pas en rester à 25 puisque ce sont des cohortes. La première vient, puis il y en a une autre l'année suivante, etc. Je reconnais que le sujet n'est pas évident. Si c'était pour notre Campus connecté, je pense qu'il n'y avait pas de sujet. On a tous été derrière pour essayer de permettre au Campus connecté d'avoir des étudiants qui parfois se freinent alors qu'ils ont de bons niveaux. On est dans un département où on a un bon taux de réussite au bac et proportionnellement, on a moins de gens qui vont vers des études supérieures un peu coûteuses parce que Bordeaux, Paris, c'est cher.

Le Campus connecté permet de garder ces étudiants en leur offrant toute la palette de Parcoursup. Je pense que notre priorité doit être le Campus connecté. Il ne faut pas que le fait d'aller sur un autre sujet nous déshabille de ce côté-là, je ne suis pas complètement défavorable – je le dis - à accompagner, peut-être pas dans les proportions...et on n'a pas caché les 3x75, Michel... Si tu l'apprends aujourd'hui, j'en suis désolé, mais c'est la réalité. Je crois que Dax a la même expérience avec une école qui s'appelle EXCELIA qui est une école supérieure de management plutôt sur l'hôtellerie parce qu'il y a un écosystème qui peut le nécessiter. Je sais qu'ils accompagnent. Ce n'est pas parce qu'ils le font qu'on doit le faire, mais je pense qu'on peut se poser la question. C'était un petit focus parce que l'actualité tombe comme cela en ce moment et c'est pour cela que nous avons besoin d'avoir des retours là-dessus.

Mme PIOT : J'aimerais bien des réponses à mes questions.

M. CARRERE : On ne nous a pas proposé une convention. On nous a demandé de participer. On a dit qu'en fonction des budgets alloués, on verrait. Aujourd'hui, vu le contexte, alors que l'on cherche des économies, naturellement on ne l'a pas inscrit,

mais puisqu'on est resolicités, on le représente à la discussion, tout simplement. Aujourd'hui, on n'a pas un document sous les yeux avec une convention, avec une offre de service, avec un financement, etc. Je n'ai pas cela en main.

Monsieur le Président : La question que l'on se pose aujourd'hui – et on va se recentrer sur le débat d'orientations budgétaires – est : est-ce que les élus que nous sommes - si on le souhaite et si on veut s'en donner les moyens, tout ou partie ou rien - sont favorables globalement à accueillir cette enseigne sur notre territoire ? C'est cette question-là sur le principe.

Mme GASS : Merci Monsieur le Président. J'ai écouté ce qui s'est dit. Je suis à peu près d'accord avec tout.

Effectivement, le fait d'accueillir de nouveaux étudiants et une belle école, pourquoi pas, mais je pense qu'il ne faut pas qu'on le sorte du contexte du DOB parce que je pense que si on avait les moyens, on ne se poserait même pas la question. On dirait oui tout de suite, quelles que soient les personnes et quel que soit ce que l'on pense. Donc, je pense qu'il faut que l'on reste dans la globalité et si on arrive à faire des économies, si on arrive à avoir des recettes supplémentaires, pourquoi pas Kedge, quel que soit le plan proposé, les 75 000 ou un petit peu moins sur 3, voire plus d'années.

Mme GAZO : Je vais dire la même chose. Sur le principe d'amener des étudiants puisque, effectivement, cela peut amener de la jeunesse et que cela bouge à Mont de Marsan, je pense que sur le principe tout le monde est d'accord. Maintenant, on nous demande ce soir de nous positionner, vous dites sur le principe, mais sur le principe, je crois que tout le monde serait d'accord pour accueillir cette école et une nouvelle section sur Mont de Marsan, mais on a zéro détail et donc, à partir de là, il est compliqué de dire oui, on peut s'engager et on est ok. C'est juste cela. On va en parler pendant 3 heures, mais on n'a pas d'éléments. Dans tous les cas, à aucun moment on va vous dire ok ; on n'a pas d'éléments.

Sur le principe, pourquoi pas.

Monsieur le Président : Je note que sur le principe, pourquoi pas, avec des éléments complémentaires. Je note que cela ne doit pas être décorrélé du DOB.

M. DE MARNIX : Il est évident que cette demande ne pouvait pas tomber à un moment aussi défavorable qu'à cette période de vaches maigres.

Je pense que tout le monde est d'accord sur l'intérêt pour notre collectivité d'accueillir un établissement de ce type. Je pense que Kedge a une telle notoriété que l'on peut supposer avoir affaire à des gens sérieux. Le nombre d'étudiants sur la première année n'est pas très important, mais on peut supposer que cela devrait logiquement aller croissant.

J'entends que certains s'indignent un petit peu de cet emploi de l'argent public à destination du privé. Je rappelle juste que la plupart d'entre nous votent sans état d'âme des aides à la création d'entreprises et de commerces. Je pense qu'au niveau des Départements, des Régions, de l'Etat, il n'est pas exceptionnel que l'argent public soit utilisé pour dynamiser le tissu économique. Je ne vois rien de choquant à ce niveau-là.

Ceci étant dit et compte tenu de ce contexte, je suis plutôt partisan d'une solution médiane, c'est-à-dire du versement d'une aide, peut-être de 50% de leur demande et de verser le reste en fonction de leurs résultats, du nombre d'élèves inscrits, etc.

Je suis d'accord avec vous, Monsieur le Président, en termes d'attractivité, le but d'une ville universitaire, même si nous sommes assez modestes à ce niveau-là, c'est d'attirer du monde. Ce n'est pas uniquement d'offrir des cours à des élèves locaux.

Voilà ce que je voulais dire. Merci.

M. PARIS : Le choix aujourd'hui n'est pas de savoir si on est pour l'attractivité ou contre l'attractivité et de savoir si Kedge amène de l'attractivité ou n'en amène pas. Il s'agit de savoir, sur des crédits contraints, où est-ce qu'on les affecte. On a des choix à faire ce soir, puisque c'est l'objet de la réunion, de savoir si on pense que les 75 000 € sont à leur place et utiles pour aller financer Kedge pour avoir peut-être une promotion de 25 – c'est à confirmer – seulement en première année, ou de les affecter ailleurs, notamment dans le service public et pourquoi pas, par exemple, sur les tarifs de cantines, j'y reviens, puisque 79 000 € à trouver cette année, 75 000 avec Kedge, on les trouve. L'an prochain, on est sur un peu plus de 100 000 € d'augmentation des tarifs. On en a déjà 1/3 qui est trouvé pour éviter aux familles d'aller payer davantage pour envoyer les enfants à la cantine.

Donc non, pas de subvention à Kedge, ni cette année ni l'année prochaine.

M. DUTIN : La position du groupe est de dire qu'on ne participera pas à ce vote parce qu'on est tout de même dans une situation assez extraordinaire où on nous demande de nous prononcer sur un dossier qui est un dossier vide et il faudrait donc que l'on se prononce sur le point de savoir si le budget Kedge devrait être affecté à ce DOB, débat sur lequel il n'y aura pas de vote puisqu'il s'agira uniquement d'indiquer que le débat a eu lieu.

Monsieur le Président : On donne un avis, c'est tout.

M. DUTIN : Je suppose que cette information ne vous est pas tombée du ciel comme la pluie depuis quelques jours. Je pense que c'était un sujet en autonomie et non pas sur le point de savoir si cela devait être annexé ou pas au DOB. On n'a pas eu un débat uniquement sur ce point avec une documentation qui aurait pu faire l'objet d'une délibération avec un certain nombre d'annexes...

Monsieur le Président : Ce sera le cas. Vous aurez une délibération sur ce sujet, comme vous aurez à délibérer sur le budget et à voter sur le budget. Au prochain conseil communautaire, il y aura une délibération qui sera liée à cela, ou pas.

Je voudrais élargir le débat sur l'ensemble des leviers qui vous ont été présentés auparavant et que vous ayez une expression plus globale sur ce qui vous a été présenté.

Je note simplement qu'il y a des avis partagés sur le dossier Kedge qui n'est pas le clou de notre soirée, mais qui doit être délibéré très prochainement parce qu'il faut donner des indicateurs à notre partenaire qui est la CCI et on vous préparera une délibération en ce sens. Je vous ai donné mon avis à titre personnel sur ce que j'en pense.

A l'attention de Julien PARIS, quand on parle de 79 000 €, c'est sur un trimestre et cela pourrait être 220. De mémoire, on parle d'un tarif pour les personnes qui ont les tarifs les plus privilégiés. De 90 centimes, il passerait à 1 € pour les tranches les plus basses et pour les tranches les plus hautes, de 4,25 à 4,80. 200 repas par an x 10 centimes pour les plus basses et pour les plus hautes, c'est la différence x 200 repas.

On y va, place au débat sur la globalité. Qui veut s'exprimer.

M. DE MARNIX : Merci Monsieur le Président. En fait, c'est une façon de rebondir, juste un petit point. Je suis un peu surpris par l'indignation de Julien sur la hausse des tarifs de la cantine parce qu'on sait que le conseil départemental dont tu fais partie a voté, à ma connaissance, une augmentation de 10% du tarif des cantines des collèges. Notre collectivité subit de la même façon que le Département l'inflation des coûts de fonctionnement. En ce qui concerne l'Agglomération, en 2024 on va subir un surcoût de 440 000 €. On demande une petite participation aux élèves. Je pense que le Département a fait la même chose. Je ne vois pas pourquoi ce qui serait vertueux dans une instance ne le serait pas dans l'autre.

C'est ce que je voulais dire. Merci.

M. PARIS : Pour compléter l'information, les bourses couvriront la totalité de l'augmentation pour les familles les plus précaires.

Monsieur le Président : D'accord, mais il y a une augmentation quand même.

M. PARIS : Pour les autres. Tout à l'heure, quand je me suis exprimé, j'ai indiqué que pour les familles les plus pauvres, on allait chercher quelques centimes de plus pour augmenter les tarifs de cantine. Je ne parlais pas des autres, mais des familles les plus pauvres. Eh bien nous, nous supprimons la hausse par les bourses, ce qui ne sera pas fait là.

M. DUTIN : Monsieur le Président, je suis extrêmement en colère. Évidemment que l'on va se prononcer sur les options qui nous sont soumises et qui nous sont proposées et on n'éludera pas le débat.

Par contre, je voudrais tout de même que l'on se pose collectivement la question et surtout que l'on éclaire ceux qui auront le compte rendu de ce débat sur les raisons pour lesquelles on en est là. Il n'est tout de même pas vain d'indiquer que nos dépenses de fonctionnement ont, entre 2008 et 2017, augmenté de 9% par an, avec corrélativement des recettes qui augmentaient de 5%. Donc, le delta était de 4% sur cette période. Pour celles et ceux qui avaient la gestion de notre collectivité, le chemin se traçait vers une impasse.

Je reprends le document qui a été soumis à notre lecture. D'ailleurs c'est bien, mais de manière fort malicieuse, peut-être que les dates que vous avez choisies sur la période ne sont pas neutres parce qu'il me semble bien que c'est une de vos colistières qui est ensuite devenue ministre qui avait en charge la collectivité sur cette période.

Les investissements sur cette période, 14,3 M€ par an. Une épargne nette de l'Agglomération qui est passée de 8 M€ en 2008 à 0 € en 2017, alors qu'en parallèle l'endettement passe de 1 M€ de capital restant dû à 67 M€ fin 2017, c'est-à-dire que nous avons pris un stock de dette qui a augmenté fin 2017 à 67 M€, avec des

emprunts qui ont été effectués sur les années 2011, 2012, 2013 à hauteur de 45 M€ - à l'époque, on nous prêtait - avec une interruption en 2014, tiens, tiens, année électorale, et de 2015 à 2017, à nouveau 31 M€ d'emprunts.

C'est la réalité pour laquelle aujourd'hui nous sommes en train, malheureusement, de devoir imposer une augmentation des tarifs de cantine scolaire et périscolaire et nous sommes en train de nous poser la question, indépendamment de la question philosophique, du point de savoir si nous devons accueillir une école d'excellence comme peut-être l'école Kedge. C'est parce qu'il y a eu cette gestion. J'entends les cris d'orfraie de Mathieu ARA, mais je crois qu'il a soutenu et qu'il continue de soutenir celle qui nous a amenés dans cette situation. Mais pas que.

Que s'est-il passé pendant ces années-là ? Je crois qu'avant de se prononcer sur ces débats qui sont des débats douloureux où nous nous faisons harakiri, où vous nous demandez à nous tous, et c'est légitime, de coconstruire ce budget, mais ce budget de la communauté d'agglomération, pendant des années, sous la présidence de Mme DARRIEUSSECQ ou sous la vôtre, Monsieur DAYOT, vous avez été seuls à le démolir. Il n'y a pas eu une co-démolition.

Je pense notamment aux 10 M€ d'emprunts in fine concernant la zone d'activité économique de Mamoura. Je pense au non-provisionnement de la part de l'Agglo sur la Tours-Bordeaux. Je pense au rythme des investissements trop soutenu. Je pense à la mauvaise évaluation du coût du transfert de la compétence scolaire.

Tout cela fait que cette gestion, et vous m'excuserez cette expression, cette cogestion dada, Dayot-Darrieussecq, Darrieussecq-Dayot, qui est aujourd'hui un attelage qui part à hue et à dia pour des questions qui sont des questions uniquement de personne ou de rancœur ou de rancune personnelle et qui mettent notre collectivité dans une situation qui est une situation inextricable parce que ce n'est pas un budget de transition que vous nous demandez d'adopter, c'est un budget, malheureusement il faut appeler un chat un chat, de perdition et d'abandon. C'est la réalité.

Aujourd'hui, vous nous demandez d'écoper finalement, aux uns et aux autres, les trous que vous avez créés collectivement, aussi bien l'une que l'autre. Vous nous demandez d'augmenter le tarif de la restauration et du périscolaire. Vous nous demandez de diminuer le montant de la dotation de solidarité communautaire. Vous nous demandez des hausses fiscales. Vous nous demandez de bloquer les investissements. Vous nous demandez de ne pas respecter un certain nombre d'engagements, ou pas puisque M. CARRERE nous dit qu'il n'a pris aucun engagement. Je ne crois pas que ce soit le son de cloche de tout le monde, mais aujourd'hui, il n'y a que vous qui puissiez-vous exprimer. Peut-être que si d'autres avaient pu s'exprimer ce soir dans cette enceinte, ils n'auraient pas eu la même vision des choses sur les discussions que vous auriez pu avoir. Peu importe. Non-respect des engagements parce que la parole d'une collectivité – et sur ce point-là je rejoindrai M. ARA ; c'est le seul point sur lequel je le rejoindrai – est importante.

Et dire, Monsieur le Président, qu'il y a de cela uniquement quelques mois, j'évoquais le problème du recrutement, mais je me souviens de vos vœux pour la collectivité ou dans les différentes communes de l'agglomération où vous nous avez repris le refrain : tout va bien madame la marquise parce que c'était cela : « Nous fonctionnons. Apaisons-nous. C'est vrai qu'il y a des difficultés un peu partout dans

les collectivités, mais la nôtre n'est pas si mal lotie que cela. » Mais si, elle est dans une situation catastrophique. Vous nous avez chanté le refrain de tout va bien madame la marquise et rappelez-vous que la première chose que l'on a apprise à la marquise, c'était que sa jument grise venait de périr, apprenant ensuite que c'était finalement son écurie qui avait brûlé, le château et le comte.

Je ne dis pas que notre collectivité brûle, mais je dis tout de même qu'elle commence très sérieusement à sentir le roussi.

Monsieur le Président : Chapeau ! Tout à l'heure, M. DUTIN a dit qu'il allait faire un commentaire sur le passé, mais qu'il n'éluderait pas le débat actuel sur les options à venir.

M. DUTIN : Je reprends mon souffle. Je ne suis pas un surhomme, d'autant plus que maintenant, on a un petit gobelet. Ne vous inquiétez pas, si vous souhaitez que je reprenne la parole, je le ferai avec plaisir. Je reprends mon souffle et j'y reviendrai.

Monsieur le Président : Une fois que vous vous êtes fait plaisir sur le passé, soyons constructifs sur l'avenir et n'éludons pas les challenges parce que c'est ce qui va permettre de continuer à fonctionner.

M. JG BACHE : M. DUTIN avait de la colère et moi, j'ai du chagrin et ce soir, je ne parlerai pas de l'avenir du centre de loisirs de Bougue. Je vais donner une réponse à M. DUTIN. Effectivement, la situation financière de l'agglomération est connue du Président puisque je l'ai accompagné le 29 septembre à la préfecture devant le réseau d'alerte financière. Et donc la situation, le mur, on le voyait, on savait ce que c'était.

Aujourd'hui, la situation est catastrophique et les banques ne nous font plus confiance. J'ai relu avec attention la note qui accompagne ce DOB et il y a une page qui m'a retenu avec un titre : « Budget 2024, un tournant à prendre en responsabilité. » Si prendre ses responsabilités, c'est ce qu'a fait votre vice-président aux finances en démissionnant, je me pose des questions. Et là, je me tourne vers Frédéric CARRERE. Il a pris la vice-présidence aux finances et il a beaucoup de courage. Il va devoir supporter des décisions, il va devoir les assumer, mais surtout, ce que je vois en lui, c'est son dialogue de vérité et la transparence et je te remercie, Frédéric.

Aujourd'hui, Mont de Marsan Agglomération, la dette : 63,8 M€. Qu'on se rassure, en 2030 elle sera à moitié payée et en 2060, elle sera totalement finie.

Des choix de politique nationale nous impactent et je pense à une mission régalienne qu'est le scolaire. Malheureusement, nous sommes contraints par la loi à verser à une école privée 360 000 €. On est loin, très loin du coût prévu par le cabinet Bourgeois lors du transfert de compétences en 2015. Comme il a été dit à plusieurs reprises tout à l'heure, l'argent public doit financer l'école publique, et donc moi, je me prononce effectivement contre le financement du projet Bachelor Kedge.

Plusieurs choix votés ici nous pénalisent. On est allés au tribunal concernant la Bordeaux-Tours : 1 M€ de pénalité, une dette de 7,644 M€, sur l'emprunt oui. En 2022, on s'est acquitté de 1 M€. Il nous reste à devoir 6,559 M€ sur 20 ans, sur un taux d'intérêt légal que l'on avait basé à 2%. Or, au second semestre 2023, ce taux

s'est élevé à 6,22% et nous avons donc payé 447 897 €, dont 201 000 € d'intérêts. Nous avons pris un engagement sur la Bordeaux-Dax et 2024 verra le premier versement de cet engagement, soit près de 560 000 €. Donc, en 2024, nous allons consacrer pour la LGV 1 M€. Est-ce que notre rêve à ce prix-là ?

Il n'y a pas de honte à avouer ses faiblesses. Il faut diminuer effectivement le train de vie de notre Agglomération. Aujourd'hui, ce n'est pas un train, je pense que c'est une charrette. Il nous faut donc actionner fortement le levier fiscal. La part intercommunale de 90%, je suis même favorable à aller plus loin. Je l'assume pleinement. Il n'y a pas d'autres moyens aujourd'hui que d'actionner ce levier fiscal. Mais si on actionne le levier fiscal aussi fortement, je suis contre l'augmentation des tarifs scolaire et périscolaire et des centres de loisirs.

Après, il faut faire attention à ce que nous écrivons puisque nous avons écrit que nous allons recevoir 80 000 € de remboursement d'arrêts maladie. Peut-on parier sur la santé de nos agents ? Je ne le crois pas.

Frédéric, je vais avoir une question. Tu annonces qu'il n'y aura pas de projet d'investissement structurant. J'espère que cet engagement sera tenu. Cette fin d'investissement aura un impact non négligeable sur les entreprises locales.

Je suis triste également pour nos agents qui ce soir sont à l'écoute sur MDM. Je suis inquiet de leur avenir que nous leur rendrons, pas ou peu glorieux, inquiet des projets sur lesquels ils ont travaillé et qui ce soir seront reportés ou même abandonnés.

Faisons un constat. Je crois qu'en 2015, avec la prise de compétence scolaire et périscolaire, nous nous sommes trompés. Ce qui avait été promis ne s'est pas vérifié et aujourd'hui, je pense que l'on ne peut pas faire marche arrière. Sûrement que le budget analytique qui est mis en place nous éclairera sur cette situation.

Mon inquiétude également vient sur des hypothèses sur lesquelles certains d'entre nous hypothèquent : supprimer la dotation de solidarité, reprendre telle ou telle compétence. Je pense qu'il y a lieu d'arrêter de dépenser notre énergie pour ces hypothèses, parce que pour sauver notre Agglomération, doit-on mettre en difficulté nos villages ? Je pense que ce n'est pas une très bonne idée.

Finalement, ce soir chez moi il y a une espèce de honte à la vue de la misère et de l'austérité budgétaire à venir.

Plus légèrement, dans le même ordre d'idées, j'étais il y a quelques jours à l'Assemblée générale de la Fédération française de la course landaise qui, comme vous le savez, est aujourd'hui dans une ornière. Notre Agglomération est dans la même situation. Lors des manifestations des agriculteurs, avec Catherine BERGALET, maire de Gaillères, et Nathalie BOIARDI, maire de Bostens, nous sommes allés saluer les agriculteurs au péage de l'autoroute. Et je peux vous dire qu'à la vue des gros tracteurs qui étaient stationnés, j'ose espérer qu'on en trouvera bien un, un jour, pour nous sortir de cette ornière.

Monsieur le Président : J'ai compris que vous étiez plutôt favorable à la fiscalité, même au-delà, et défavorable à une augmentation des tarifs de cantine.

M. JG BACHE : Pas la double peine.

Monsieur le Président : Et sur le reste, sur ce qui est affiché ?

M. JG BACHE : Concrètement concernant Kedge, si on a 75 000 €, il vaut mieux qu'on les mette sur nos bâtiments qui en ont bien besoin.

Sur la DSC, vous connaissez mon avis.

M. A BACHE : Je vais essayer de faire court parce que je pense que ce débat aurait mérité d'être traité en une seule session plutôt que de le faire à 22h00 après une journée de travail. Je pense qu'il faut que l'on en tire aussi leçon.

Moi, je tiens aussi à vous remercier, Monsieur Frédéric CARRERE, d'avoir eu la clarté de cette présentation. Il n'empêche que, que cela plaise ou que cela ne plaise pas, il faut qu'on analyse le pourquoi du comment nous en sommes arrivés là parce que cette situation ne tombe pas du ciel et ce n'est pas un hasard. Et ce n'est pas faute, pour ce qui nous concerne, d'avoir tiré à plusieurs reprises la sonnette d'alarme.

Donc, les choix se doivent d'être assumés et il nous faut être collectivement responsable des décisions que nous avons prises. Pour ma part, je trouve votre appel à être collectivement aujourd'hui responsable de la prise de décision, cela veut dire que vous nous faites un aveu d'erreur, d'une faute majeure politique que vous avez faite. Il ne va pas falloir s'attarder longtemps et longuement sur le contexte et les perspectives économiques, mais là aussi, il faut se rappeler que nos collectivités ne sont pas à la fête de par les décisions des différents gouvernements qui se sont succédé ces dernières années et qui ont fait perdre des dizaines de milliards d'euros à l'ensemble des collectivités. Cela a été vrai sur la baisse des dotations, le gel, le machin... et je n'exonère pas, y compris une certaine partie de la gauche sur ces décisions. Que les choses soient claires, je suis très transparent.

En même temps est venue se greffer la suppression de l'impôt entreprises. Je ne veux pas revenir au vieux temps, la TP, on nous parle de supprimer dans les 4 ans qui viennent la CVAE. Ce seront encore moins de finances pour les collectivités, donc encore moins pour les services publics. On ne peut pas en faire abstraction, nous sommes des élus et ne pas en parler ne serait pas responsable de notre part.

Il y a en même temps la DGF. On nous dit que cela a augmenté, mais cela n'a pas suivi forcément l'inflation. Et puis il y a eu, cerise sur le gâteau et tant mieux pour les locataires, la suppression de la taxe d'habitation que l'on disait qu'on allait nous compenser. Or, on ne nous l'a pas compensée, ce n'est pas vrai. On a un mensonge d'État là-dessus puisqu'on nous compense à l'année X, mais quand il y a des constructions, cela fait des milliers d'euros qui sont perdus pour nos collectivités et ce sont des milliers d'euros en moins pour le personnel. Ce sont des milliers d'euros en moins pour le service public.

Et puis en même temps, qu'on le partage ou pas, il y a des pans financiers entiers qui sont exonérés de la solidarité nationale. Et en plus, on va être confrontés, que nous le voulions ou non, à répondre aux urgences, aux urgences climatiques. Cela va coûter de l'argent aux collectivités en termes d'isolation, etc., etc. Et puis, il y a surtout ce qui a été dénoncé par le maire de Bougue, c'est la concentration des compétences. Pour ce qui nous concerne, c'est un trompe-l'œil. On nous a dit qu'on était les meilleurs. Je prends la strate de la page 32, l'encours de la dette pour l'Agglomération de Mont de Marsan, c'est 121%. La strate nationale, ce n'est que 54%. On est à plus du double. Ça a été un leurre et je pense que ça a été une erreur

politique qu'il faut reconnaître, même s'il sera difficile de revenir en arrière. Et en plus, aujourd'hui, on nous demande de rogner sur le service public, c'est-à-dire sur le besoin de répondre aux populations. Si on suit la présentation, on va faire moins pour les écoles. Donc, c'est le service public derrière, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas.

On a eu un échange à la commission des finances à laquelle j'ai participé. Sur les charges de personnel, cela représente 427 € par habitant alors que sur la strate, c'est 180. On a pris des compétences qui nous mettent dans le mur aujourd'hui parce que c'est ce dont il s'agit.

Monsieur le Président : C'est une décision qui a été prise collectivement à l'époque.

M. A BACHE : Je ne l'ai pas prise, je peux en parler librement et nous n'étions pas nombreux et y compris à Saint-Pierre du Mont, quand Mme DARRIEUSSECQ avait fait la présentation, j'ai été le seul élu à attirer l'attention de l'ensemble des autres élus pour dire, on met le doigt dans un engrenage qui va être infernal. Et aujourd'hui, on en mesure et on en paie le prix et le prix fort.

En plus, on va être obligés de supporter les décisions qui sont aujourd'hui prises par l'État. Le fait de repousser l'âge de départ à la retraite, qu'est-ce que cela engendre pour notre collectivité ? Monsieur ARA, vous ferez le fidèle porteur d'eau à Mme DARRIEUSSECQ, qu'est-ce que cela engendre ? Des arrêts de travail et des frais financiers un peu plus importants pour notre collectivité et y compris pour ceux qui travaillent, cela coûte plus cher qu'un jeune que l'on aurait pu embaucher si la personne était partie à 60 ans.

En plus, il y aura, mais Jean-Paul ALYRE aurait pu le dire et on a eu un débat sur cette question, toutes les obligations qui vont nous tomber sur le museau à partir de 2025 avec la protection sociale. Ce sont 500 ou 600 000 € l'année prochaine qu'il faudra avoir en plus dans les caisses.

Chacun prend ses responsabilités et on ne peut pas l'exonérer de nos choix budgétaires. En même temps, le mal qui a gangréné notre collectivité ne date pas d'aujourd'hui. C'est la conséquence de divers choix politiques. Il y en a certains qui veulent se faire passer pour des anges ici. Moi, je regrette qu'ils ne soient pas là pour le débat des orientations budgétaires. Je trouve cela un peu cocasse, mais bon. Il y a deux absents de marque et je le regrette. Moi j'aurais aimé entendre ce qu'ils avaient à nous dire sur le budget. Peut-être qu'ils le diront au vote du budget, mais à mon avis ce sera peut-être un peu trop tard.

Pour moi, il y a eu beaucoup de gestion hasardeuse, certainement des décisions qui ont été mal pensées et puis, je pense que l'on a manqué de transparence pour l'ensemble des élus dans les choix que nous avons faits ces dernières années. Je rappelle que l'on avait donc appelé à la prudence.

Aujourd'hui, force est de constater que la caisse de l'Agglo est cramée. Je ne reviens pas sur les chiffres qu'a donnés Frédéric DUTIN, mais nos choix politiques ont cramé la bonne santé financière de l'Agglomération que nous avons initiée. Si nous étions dans le privé, aujourd'hui nous serions en dépôt de bilan. C'est ce qu'il faut que l'on mesure. Nous serions en dépôt de bilan. C'est comme ça.

Donc, le couperet tombe ce soir avec les conséquences que cela va avoir, et sur le fonctionnement – les agents, le service public, etc. –, et sur l'investissement - moins de création de richesse sur l'Agglomération, moins d'emplois, etc. -, et je l'ai dit, mais j'insiste, moins de services publics que nous allons être en capacité de faire. Et puis, il y aura des arbitrages à faire. Vous nous en proposez sur les budgets...

Monsieur le Président : Quel est votre avis sur ces arbitrages ?

M. A BACHE : J'y viens. Sur les écoles, je pense qu'il ne faut pas toucher aux écoles. Je vous le dis très tranquillement. Il faut que l'on garde un budget qui réponde aux besoins. L'école, le fonctionnement, les cantines. On ne peut pas développer les circuits courts de proximité et promouvoir une grande cantine centrale qui nous obligera à passer des appels d'offres où on ne pourra pas faire appel aux circuits courts. C'est aussi ce dont vous parlez dans les orientations budgétaires. Je suis contre l'augmentation de la fiscalité, je vous le dis très tranquillement. Je suis contre la volonté de toucher à la DSC parce qu'elle a été créée pour acheter la paix des ménages...

Monsieur le Président : Vous êtes pour jouer au loto, en fait.

M. A BACHE : Je vais vous faire une proposition très concrète qui va suivre la proposition que vous a faite notre collègue Frédéric DUTIN il y a quelques semaines ici.

Toutes les décisions que vous nous proposez vont accroître les difficultés de vie des habitants de l'Agglomération. Ce sera la double peine et dans l'impasse dans laquelle nous sommes, je crois que chacun devrait prendre ses responsabilités, vous et d'autres, non pas par ce que vous proposez, mais à retourner devant les habitants pour qu'ils valident les propositions dans le cadre d'un projet que vous leur proposeriez d'augmenter les impôts, c'est-à-dire, comme vous l'a dit Frédéric DUTIN la dernière fois, retournez devant les électeurs.

Pour ce qui me concerne, je suis contre la double peine parce que c'est inacceptable vis-à-vis des difficultés de vie que connaissent bon nombre de nos concitoyens.

Monsieur le Président : J'ai compris que vous ne validiez aucune des options. Je m'adresse à M. BACHE.

M. DUTIN : Vous nous mettez dans une situation de banqueroute et vous nous demandez à nous de vous sortir du guêpier dans lequel vous vous mettez. Je crois qu'il faut que chacun prenne ses responsabilités.

Monsieur le Président : Vous l'avez déjà dit. On est face à un virage à prendre qu'il faut prendre collectivement. Vous avez donné vos raisons.

Mme PIOT : Ce sera vraiment très court. La hausse des impôts, c'est quand même facile. Je sais bien qu'il n'y a plus la taxe d'habitation et automatiquement, ce sont les propriétaires avec la taxe foncière qui deviennent les dindons de la farce. Mais vous savez, moins il y aura de propriétaires, moins il y aura des locataires aussi. Il faut y penser. Donc, à force de taper sur les propriétaires, les propriétaires vont vendre parce qu'ils n'ont plus envie de payer une taxe foncière qui augmente systématiquement. Et donc s'il n'y a plus de propriétaires, il n'y aura plus de logements à proposer à des locataires. Il faut penser à cela aussi.

Bien sûr, il faut que les gens aient un consentement à l'impôt. L'impôt, c'est de la solidarité nationale ou départementale ou locale. L'impôt est censé être redistribué pour la solidarité. Peut-être aussi qu'il faudrait repenser aux tranches d'impôts. C'est un débat beaucoup plus national. On est vraiment sur des choses qui nous dépassent, mais malgré tout, ce sont toujours les mêmes qui paient des impôts. Il faut faire attention à cela. A force d'augmenter les impôts, c'est un peu trop facile.

Monsieur le Président : Ce que j'ai compris, c'est que vous étiez contre l'augmentation des impôts.

Mme PIOT : Cela ne veut pas dire pour autant que je suis pour le fait que vous vouliez supprimer une partie de l'aide aux petites communes.

Monsieur le Président : Il n'y a pas beaucoup d'alternatives.

M. PARIS : J'avais d'autres remarques et questions sur le DOB, mais je comprends que le temps passe. J'aurais voulu savoir le nombre d'agents qui exercent dans la compétence scolaire, périscolaire, extrascolaire, leur filière, leur catégorie. Nous avons un détail en page 21 sur le médicosocial, l'animation, le technique, mais j'aurais voulu avoir un focus particulier.

De la même manière, on apprend que la part des contractuels augmente quand celle des titulaires baisse. Là aussi, j'aurais voulu avoir le détail : pour quels types d'emplois ? Quels types de missions ? Pourquoi aller chercher des contractuels ? Est-ce que les titulaires ne répondent pas ? J'aurais aimé avoir cette discussion-là avec le vice-président aux RH. Peut-être l'aurons-nous à une autre occasion.

Dans le DOB toujours, il est écrit qu'il faut augmenter les tarifs de cantine parce que nous avons des obligations avec la loi Egalim pour aller chercher des produits agricoles durables et du bio. Il me semble que l'on a fait ici la démonstration qu'en passant en circuits courts, en agri-durable et en bio, la collectivité faisait des économies. Donc, cette affirmation ne me paraît pas justifiée.

Vous parlez aussi des fonds de concours, que vous invitez les communes à davantage intervenir par ce biais-là. Là encore, et cela a déjà été dit plusieurs fois, c'est le fonctionnement d'une Agglo à deux vitesses : ceux qui peuvent, qui ont des ressources communales pourront investir et les autres attendront.

Enfin, sur les remarques, nous découvrons dans le DOB que se réfléchit un investissement pour l'école, l'éducation de 500 000 € ? Pour quoi faire ? On en sait rien. Il n'y a rien d'écrit. Et surtout, je le redis, il me semble qu'il y a un vice-président aux bâtiments et il me semble que depuis 3 ans, tous les ans nous demandons le rapport. Je sais bien qu'il explique qu'il peut ne plus être vice-président, que cela ne le gêne pas, mais si jamais il devait s'en aller, il serait bien qu'il laisse le rapport avant de partir. Parce que nous le demandons en commission des finances et nous ne l'avons jamais eu. Nous le demandons en conseil communautaire et nous ne l'avons jamais eu. Peut-être qu'il a été distribué en commission éducation ? Je n'en sais rien, je n'y suis pas, et comme on n'a pas les comptes rendus des autres commissions, on ne peut pas le savoir.

Bref, quand on nous dit qu'il faut mettre 500 000 €, quand vous proposez 500 000 € sur la compétence scolaire, sur l'investissement dans les bâtiments, dans les écoles, il serait peut-être bien de savoir ce qui est de l'urgent, du nécessaire, de l'utile. Et

c'est ce rapport-là a priori, s'il a été fait, qui nous dira ce qui est urgent, nécessaire et utile et donc, de savoir si les 500 000 € sont à la bonne dimension ou pas. En l'absence de ces documents, je ne sais pas me décider, en tout cas faire une proposition.

Aujourd'hui, c'est la fin du mirage. Depuis quelques années, je crois, depuis 2020 - je regrette qu'il soit absent parce que je vais parler de lui - Hervé Bayard nous expliquait, mais c'était la voix de la gouvernance, la voix de la majorité, que cette Agglomération était une Agglomération de fonctionnement et qu'il fallait s'en féliciter parce qu'elle concentrait de nombreuses compétences, que c'était elle qui rendait les services publics sur le territoire et que finalement, c'était une bonne chose.

Aujourd'hui, nous en sommes à regarder les dégâts, le chaos budgétaire de cette Agglomération. Je ne reviens pas sur les ratios, je ne reviens pas non plus sur le bilan de ce qui s'est passé auparavant ? Je me permets ce petit plaisir personnel parce que dans le champ politique, vous le savez, il y a les responsables, les raisonnables, ceux qui sont plutôt à la droite de l'échiquier, et les utopistes, les idéalistes, ceux qui ne savent pas compter, qui dilapident l'argent public qui sont plutôt à gauche. Mais sur l'échiquier à droite, on a en général les bons pères de famille. On entend toujours ça dans les débats : il faut utiliser l'argent public en bon père de famille. Alors je me dis que le bon père de famille, s'il s'était endetté de 45 M€ en 3 ans, en proportion de ses revenus à lui, s'il avait augmenté ses dépenses de 9% quand ses ressources étaient de 5%, etc., etc., il serait aujourd'hui à la Banque de France et probablement à la rue.

Donc, il serait bien de garder en tête aussi que ceux qui se prévalent de grandes vertus budgétaires ne sont pas toujours ceux qui gèrent le mieux.

Et donc, la fin du mirage, c'est que cette Agglomération qui se veut supra-communale, qui administre pour les autres les services publics aujourd'hui est dans l'incapacité de poursuivre. Et donc, on nous demande aujourd'hui, et c'est dans vos orientations, de revenir sur les compétences.

Ce qui, jusqu'à encore l'année dernière était notre plus-value, notre force, dont il fallait être fier, aujourd'hui est devenu notre handicap et il faudrait donc s'en séparer. Commençons par quoi ? De la même manière qu'on a commencé par quoi : le scolaire.

Le scolaire, si on y revient, en 2015 il fallait à la va vite, très très vite transférer la compétence. Pour qu'elle raison ? Parce qu'on allait faire du périscolaire pour les enfants, parce qu'ils allaient être mieux à l'école ? Non, pas du tout, mais parce qu'au 1^{er} janvier de l'année suivante, il allait y avoir une Dotation Globale de Fonctionnement supplémentaire à l'année précédente et que déjà, on commençait à se dire qu'il allait manquer un peu d'argent dans les caisses.

Et aujourd'hui, nous sommes en 2024, que disons-nous ? « On est un peu en difficulté là. Bon, qu'est-ce qu'on peut faire ? On a qu'à renvoyer le scolaire, on fera des économies. » Et donc, on ne regarde cette compétence que comme si c'était une ligne de crédit dans un tableur Excel. En rien depuis 4 ans que je siège ici je n'ai entendu un débat de fond sur la compétence scolaire, sur ce qu'on en fait, les missions, les ambitions, les objectifs. Jamais. On ne l'envisage uniquement que par

le prisme budgétaire et désormais, la charge budgétaire trop lourde à porter et donc, s'en séparer. Je trouve cela évidemment insupportable.

Donc, que reste-t-il à faire ? Vous l'avez dit, vous proposez l'augmentation des impôts, vous proposez l'augmentation des tarifs, vous proposez une baisse minimale de la DSC, etc.

Finalement, qui va faire des efforts ? Les agents, puisqu'ils seront moins nombreux. Vous proposez de ne pas remplacer tous les départs en retraite, pas tous, mais de certains qui partiraient en retraite et qui ne seraient pas remplacés. Ils auront moins de moyens puisqu'on contraint les budgets. Le service public sera moins qualitatif, forcément puisque quand vous avez moins de gens avec moins de moyens, même s'ils sont de bonne volonté, à un moment donné il y a des limites.

Le contribuable. C'est plutôt bien présenté parce qu'on ne voit jamais le pourcentage d'augmentation. On ne sait pas. Il y a des montants. Cela fait 90% d'augmentation. Ce sera dit.

Et enfin, les usagers avec le tarif.

Ce qui en revanche est très compliqué à toucher, c'est la DSC. Je sais que je ne vais pas me faire des amis. En même temps, on est à un moment de vérité et il faut que chacun assume.

Je considère qu'il y a deux types d'Agglomération en réalité. Il y a celle que nous avons par héritage, par les décisions politiques menées jusqu'à présent, c'est-à-dire une Agglomération de fonctionnement supra-communale qui gère pour les autres et qui décide aussi de saupoudrer, c'est-à-dire de verser une subvention, la DSC, pour rendre les communes dépendantes. Restons ensemble. Je vous donne un peu pour boucler vos budgets et moi, je gère le reste.

Et puis, il y a l'Agglomération agile, habile, qui se concentre sur l'attractivité, sur l'habitat, sur l'économie, sur le tourisme et qui vient en support, en soutien du développement territorial, qui a une ingénierie et qui a des moyens. Nous avons fait le choix, nous, d'être sur du fonctionnement. Résultat : on n'apporte plus aucun service aux communes, à part la DSC qu'il ne faut plus toucher parce que chaque conseil municipal a intégré la DSC comme une ressource propre à la commune, ce qui bloque tout.

En réalité, c'est un débat faussé, y compris dans vos conseils municipaux, parce que le coût réel du service public dans les communes n'est pas le coût réel parce que vous avez une recette supplémentaire pour faire financer certains services publics et qui dépend de la communauté d'agglomération. Donc, le coût réel du service public est masqué. Là où vous auriez dû prendre des décisions dans vos conseils municipaux pour promouvoir le service public, pour embaucher quelqu'un, il aurait fallu peut-être toucher à l'impôt. Vous ne l'avez pas fait grâce à la DSC, mais derrière, c'est l'Agglomération qui n'avance pas, alors que l'Agglomération devrait être celle qui pousse vers l'avant l'ensemble du territoire.

Donc oui, je pense que la DSC doit être réduite année après année pour redonner des marges de manœuvre à l'Agglomération et que c'est ensuite à l'Agglomération de venir subventionner, supporter les projets locaux. C'est comme ça que cela doit se faire et non pas l'inverse.

Aujourd'hui, quand même, ce sont les communes qui vont donner de l'argent à l'Agglomération pour que les travaux se fassent chez elles. Je crois que c'est Bretagne pour les trottoirs qui donne de l'argent à l'Agglomération pour aller refaire les trottoirs de Bretagne. On marche sur la tête !

Voilà ce que je voulais vous dire. Vous nous avez vendu quelque chose qui était formidable et qu'il fallait absolument préserver. Désormais, on en est à se dire qu'il faut supprimer les compétences parce qu'on n'en a plus les ressources.

Monsieur le Président : Je vais vous proposer de faire un peu plus concis.

M. DARRIEUTORT : Je ne vais pas être très original et je vais être concis. Monsieur le Président, nous sommes toutes et tous des élus responsables. Nous voulons toutes et tous travailler pour notre territoire que nous aimons et pour lequel nous nous battons tous les jours.

Nous sommes en démocratie. Quand ça ne va pas, quand ça ne va plus, on a le droit et même le devoir de le dire et de le manifester par nos votes et en démocratie, on respecte le sens du vote. Nous sommes une majorité ici à ne plus croire ce que vous nous dites. Dernier exemple en date, c'est le signalement que vous avez fait auprès du Procureur de la République concernant notre ami Pierre MALLET, alors que vous avez toujours affirmé le contraire. Il est impossible de recueillir la confiance des élus si on leur ment. Sans confiance, on ne peut pas travailler.

Le seul enjeu pour vous, c'est vous. Pour nous, l'enjeu c'est le territoire, la collectivité et surtout nos agents. Au-delà des choix budgétaires que vous nous proposez et qui sont très difficilement acceptables, il y a la manière dont vous exécutez le budget : les surcoûts j'en ai parlé la dernière fois concernant le Café Music, la non-maîtrise des charges, l'absence de perspective si ce n'est de doubler les impôts, de baisser la DSC et de baisser tous les investissements, l'absence de projet de territoire, la fuite des cadres et des agents.

Vous voulez aujourd'hui faire croire que vous découvrez la situation budgétaire de notre Agglomération, comme si nous allions oublier que vous êtes élu depuis 10 ans dans un poste important, il me semble d'adjoint aux finances de la Ville de Mont de Marsan, Président de la CLECT pendant 3 ans et comme Président depuis 7 ans.

Tout cela n'est pas sérieux. En voulant encore une fois jouer les victimes et vous défausser sur vos prédécesseurs comme vous le faites sur le DOB, en fait vous insultez l'ensemble des élus de l'époque qui ont pris ces décisions de façon quasiment unanime et qui les assument aujourd'hui encore.

Monsieur BACHE et Monsieur DUTIN, certains des vôtres ont alors voté favorablement ces orientations. Notre territoire avait alors un grand besoin d'investissements. Nous les avons menés tous ensemble, à l'unanimité ou presque des communes. Nous n'en regrettons aucun et nous n'avons pas gaspillé 1 € je crois d'argent public avec ces équipements utiles à tous dans tous nos villages. Sans ces investissements et la solidarité communautaire de l'époque que nous avons décidée tous ensemble, je le répète, aucun de nos villages n'en serait là où il en est aujourd'hui.

Ce que l'on demande à un président, c'est de fédérer, de rassembler et non de diviser, de contraindre et parfois de menacer. Une Agglomération, c'est un collectif,

un rassemblement de communes qui doivent travailler dans la confiance sur un plan d'égalité.

Vous cherchez à nous culpabiliser, à nous faire porter la responsabilité de vos choix, mais on ne peut pas travailler sereinement aujourd'hui. Notre agglomération est dans une situation financière tendue. Elle ne pourra en sortir que si nous tous partageons un constat, des solutions et les assumons collectivement en allant dans le même sens. Mais pour tout cela, une fois encore, il faut de la confiance et cette confiance, pour une majorité des maires, elle est définitivement rompue.

Je voudrais féliciter Frédéric et le groupe de travail pour ta présentation, certes un peu tardive ce soir. Je crois que cela aurait mérité une séance particulière. Soyons sûrs que ces axes seront bien respectés. Merci.

Monsieur le Président : Sur les orientations qui étaient présentées, je n'ai pas compris celles que vous retiendriez ou pas.

M. DARRIEUTORT : Je garde ma réponse. Il y aura une présentation du budget. Je m'exprimerai ce soir-là.

M. CHAUVIN : Monsieur le Président, merci de me laisser la parole et l'occasion de proposer certaines pistes pour améliorer peut-être ce DOB, si c'est possible.

C'est vrai que nous sommes dans une situation extrêmement difficile à l'heure actuelle d'un point de vue budgétaire et il faut en sortir. Ressasser le passé, dire qu'on ne peut rien faire, c'est peut-être une bonne chose, mais maintenant il faut faire quelque chose parce que dans les 2 ans qui viennent, il va bien falloir que cette collectivité fonctionne. C'est la réalité.

M. CARRERE nous a bien expliqué, et je te félicite de ta présentation parce que tu nous as bien dit qu'on était en effet dans le mur et que dans les 2 années qui viennent, si on ne prenait pas des mesures drastiques dès maintenant, nous ne pourrions pas gérer cette collectivité et cela, au détriment de nos concitoyens.

Donc, différents scénarii ont été exposés. Pour ma part, je pense pour aller très vite que je suis assez contre le levier fiscal tel qu'il est présenté à l'heure actuelle parce que 90% d'augmentation d'impôt, c'est pour nos concitoyens quelque chose d'important à l'heure actuelle où tout augmente, l'inflation, le coût de l'énergie, le coût des mutuelles et j'en passe. Donc à l'heure actuelle, c'est rajouter encore de la perte de pouvoir d'achat chez nos concitoyens et qui dit perte de pouvoir d'achat dit pas de consommation et qui dit pas de consommation dit perte d'emploi. Pour moi, le levier fiscal, on peut le lever un petit peu, mais pas à 90%.

Ensuite, je rejoindrai M. PARIS sur la DSC. Je m'en excuse vis-à-vis des maires des communes rurales. Je pense que cette DSC à 300 000, cela ne suffit pas. L'année dernière, j'avais compris que lors d'un débat budgétaire qui avait eu lieu lors de la précédente campagne budgétaire, il était évoqué 750 000 de diminution de DSC. J'avais entendu dire cela. Peut-être que c'est un petit fantasme, mais j'avais entendu cette somme de 750 000 qui avait été évoquée à l'époque. Je crois qu'il faut que l'on diminue de façon très importante la DSC et aller vers un fonctionnement un peu plus lucide de notre communauté et que les grands projets soient faits par l'Agglo et non pas l'inverse, comme l'a bien dit M. PARIS.

La DSC est un levier important pour moi. Bien sûr, cela va coûter aux petites communes, je le sais. Cela va coûter également extrêmement cher à la commune de Mont Marsan parce que si on diminue la DSC par deux, c'est 300 000 € de moins de revenus. Mais nous ferons les efforts dans notre commune pour essayer de pallier ce défaut.

Sur les investissements, tout le monde l'a dit, on a beaucoup investi au cours de ces 15 dernières années. C'est vrai, on a beaucoup investi, mais on a beaucoup investi au bénéfice de nos concitoyens et de nos communes. On a peut-être investi trop vite et trop fort, comme le disait Monsieur LAHITETTE autrefois, mais les investissements sont faits, ils sont créés, les communes travaillent avec ces investissements et je pense qu'elles ne regrettent pas ce qui a été fait dans leur commune. Par contre, à l'heure actuelle, on peut se dire que l'on peut peut-être faire un moratoire sur les investissements pour les 2 ans qui viennent parce que justement, on a beaucoup investi au cours des 10 dernières années. On ne peut pas s'interdire de diminuer encore plus ces investissements. Il faut le faire parce qu'on n'a pas d'autre choix.

Sur le personnel, c'est difficile et là, je rejoins un peu ce que dit M. ALYRE. Pour en avoir beaucoup discuté avec notre DSC, il est compliqué de savoir qui doit partir à la retraite, est-ce qu'on remplace, est-ce qu'on ne remplace pas ?

Je crois qu'à l'heure actuelle, on n'a pas fait le débat sur le scolaire, comme l'a dit encore M. PARIS. Le débat sur le scolaire n'a pas été porté jusqu'au bout de savoir : est-ce qu'on a vraiment mutualisé beaucoup de choses ou est-ce qu'on a créé beaucoup d'emplois tertiaires dans ce scolaire ? Voilà la question qui se pose à l'heure actuelle : combien d'emplois ont été créés depuis 2015 que le scolaire a été mutualisé ? C'est ce qu'il faudrait savoir. Quels types d'emplois et est-ce que ce sont des emplois vraiment importants qui ont été créés ? Je ne parle pas des emplois qui sont avec les élèves, je parle des autres emplois tertiaires.

Voilà la conclusion : moins de fiscalité parce que je pense que vis-à-vis de nos concitoyens cela va être très difficile à gérer, diminution de la DSC de façon un peu plus importante, diminution encore plus importante des investissements parce qu'on n'a pas le choix et qu'on a beaucoup investi auparavant et regarder encore peut-être la structure de nos emplois dans l'Agglomération.

Mme DARTYERON : Je voudrais réagir sur le volet plutôt RH, mais plutôt humain et pas nombre d'agents. Ce qui m'a fait réagir, c'est l'augmentation du taux d'accidents maladie de 9%, le taux d'arrêts maladie, fort absentéisme forcément sur le service scolaire, le peu d'investissement dans le domaine de la prévention. Mais cela m'a amenée à une réflexion que l'on a déjà eue puisque ce n'est pas très nouveau, et à cet effet, on avait diligenté une enquête sur les risques psychosociaux et je suis désolée, mais cette enquête jusqu'à présent, nous n'en avons pas été destinataire.

Certes, il y en a eu une restitution orale, cela fait à peu près un an et demi. C'était en présence d'un conseil communautaire où il manquait nombre d'élus parce que l'horaire ne convenait pas. Je me souviens aussi que cette restitution a été quand même plutôt tronquée pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'il manquait toute la première partie comparative à laquelle nous n'avons pas eu droit. La rapportrice l'a admis ce soir-là aussi. Et surtout, malheureusement, cette rapportrice a fait un malaise pendant la séance. Donc, interruption de séance, cela a duré plus de 20

minutes et c'était tout à fait légitime. Mais pour le coup, en suivant, nous enchaînions le conseil communautaire et il n'était pas du tout opportun de lui poser des questions précisément.

J'aimerais savoir si ce rapport est terminé. Si on a tiré des conclusions, qu'est-ce qu'on fait de ces conclusions ? Est-ce qu'on les applique ? Pourquoi ce rapport ne nous est pas communiqué ? Est-ce qu'il est – je ne sais pas dans quel sens le dire - si dérangeant qu'il n'est pas diffusable ? Est-ce qu'on pourrait y trouver des explications sur le fait que nos agents et surtout nos cadres, même si on n'aime pas l'entendre, quittent notre collectivité plus que de raison ?

Je ne suis pas remontée très loin, mais avec la connaissance que j'ai, je suis remontée sur les 6 derniers mois et j'en compte une douzaine : la Directrice du pôle petite enfance, la Directrice de la police municipale, notre DRH qui s'en va, la Directrice des finances Agglo, la Directrice du parc technique, le responsable exploitation énergie. Au Théâtre de Gascogne, le Directeur du Théâtre de Gascogne maintenant remplacé, la Directrice adjointe, la Directrice financière du Théâtre de Gascogne. Je pourrais continuer comme ça et je ne parle que des cadres, plus le changement de DGS.

Je sais bien que pour la belle histoire, ils ne partent pas, ils prennent une disponibilité. Pour la belle histoire, ils suivent un conjoint. Pour la belle histoire, ils développent un projet personnel. Pour la belle histoire, ils répondent à des propositions externes impossibles à refuser. Voilà, c'est une belle histoire, mais je ne pense pas que nos agents vivent vraiment une belle histoire en ce moment.

Monsieur le Président : Je n'ai pas bien saisi, sur le futur et sur les arbitrages quelle pourrait être votre position par rapport à ce que vous avez sous les yeux.

Mme DARTEYRON : J'avoue qu'une hausse des impôts de 90% n'est pas acceptable. Sur le reste, je m'exprimerai aussi plus tard sur les autres sujets.

M. ARA : Merci Monsieur le Président. Je vais essayer de faire court. Sur la méthode de débat, c'est vrai que le DOB arrive en dernier point au bout de 03h00 de débat. Franchement, cela aurait mérité que ce soit au début et que l'on y passe peut-être plus de temps que sur un débat de 45 minutes sur Kedge pour nous dire que l'on en débattera à la fois prochaine.

Sur le budget, j'entends les interpellations qui m'ont été faites. Juste un mot, Monsieur BACHE, je ne vous ai jamais mal parlé. Donc systématiquement, le porteur d'eau, etc., on peut se respecter. Je ne vous ai jamais mal parlé et j'aimerais bien qu'il en soit de même.

Je me demandais à quel moment allait arriver le moment où DAYOT Charles allait contredire ce que disait Charles DAYOT sur le budget. Ce soir vous ne le dites pas, mais vous nous faites un DOB très différent de ce que vous disiez avant. Mais vous dites qu'il ne faut pas parler du passé. Je ne sais pas si vous comptez le faire, mais enfin quand même. Hervé BAYARD n'est pas là, mais vous savez, le débat budgétaire sur le passé a eu lieu en 2019 au rapport de la Chambre Régionale des Comptes. C'était le 1^{er} juillet et ce soir-là, comme ce soir d'ailleurs, on avait changé de date pour que Mme DARRIEUSSECQ ne soit pas là. Ce soir, la date a changé. Elle aurait été là. C'est un mardi soir et elle ne peut pas être là. La date a changé, justement parce qu'il faut que ce soient des mardis. Peu importe.

Ce que disait Monsieur BAYARD à l'époque en 2019, je cite le PV à la page 48 : « Rien ne me surprend dans ce rapport puisqu'on connaît les chiffres, la situation aussi. Nous concernant, nous avons évolué dans un contexte qui était difficile. J'en ai fait mention : crise bancaire, crise budgétaire, baisse des dotations avec la nécessité que notre collectivité grandisse parce qu'il fut un temps où on n'exerçait pas cette compétence. Nous avons voulu qu'elle l'exerce mais en plus, nous en avons acquis de nouvelles.... Nous l'assumons. » Il a détaillé tout ce que nous avons fait en disant qu'il ne regrettait rien. J'y viens parce qu'après, c'est DAYOT Charles qui dit la même chose. Hervé BAYARD : « Quand je regarde les ratios, nos ratios se sont nettement améliorés en 2017 et en 2018. En matière de capacité de désendettement, nous sommes à 13,19. Notre objectif était de 11 à 12 et nous arrivons à 11,1. » Vous voyez que nous sommes déjà au-dessus de nos objectifs. M. Charles DAYOT nous expliquait, sur la situation : « Je suis désolé, mais accessoirement nous avons une petite crise économique et bancaire sans précédent. Cela a un peu freiné la vente des terrains d'activités... » C'est pour vous répondre, Monsieur DUTIN, sur les 10 M€ qui ne sont pas rentrés à Mamoura. C'était après 2017. « Accessoirement, il y avait un pacte de confiance où il avait été dit : moi Président, engagement 52, je ne baisserai pas les dotations aux collectivités. Accessoirement. Sauf qu'au lendemain des municipales : boum, on a pris 11 milliards d'euros sur 3 ans. Pour notre territoire, cela représente 20 M€. Nous ne les avons pas. » On était en 2019. Cela se cumule toujours. « Nous sommes des élus responsables et sur le budget primitif 2019 que nous avons voté, nous privilégions de façon à sortir propres en 2022. Oui, en 2022 nous aurons une petite respiration en matière d'endettement. Cela dit, nous continuons. Je ne regrette pas les 6,3 M€ du pôle multimodal. Je ne regrette pas les 5 M€ de l'entrée ouest. Je ne regrette pas les 4,7 M€ de la médiathèque (c'était beaucoup plus), etc., etc. Oui, il y a moins d'argent dans les caisses, moins de marge de manœuvre parce que nous avons toujours été sur un territoire où le potentiel fiscal n'est pas pléthorique, mais que je sache, cela ne nous a pas empêchés d'avancer et de continuer à avancer ensemble.

Sur les finances, j'aurais aimé que vous nous indiquiez un peu plus fort que la situation s'améliore depuis 2016 et 2017 avec une CAF brute et un EBF qui se stabilisent, avec un taux d'épargne qui se redresse, avec une capacité de désendettement qui passe de 16,3 années à 12,4 en 2017 et avec une trajectoire que nous allons essayer de tenir, etc., etc. J'aimerais que vous disiez que le fonds de roulement redevient positif en 2017, patati patata. » Tout cela pendant plusieurs pages.

Aujourd'hui, c'est la faute du passé. Très sincèrement, ce n'est pas sérieux. Cela fait 7 ans qu'on a le même président, 10 ans qu'il était adjoint aux finances de la Ville de Mont de Marsan, donc il connaît parfaitement les chiffres, et aujourd'hui on découvre qu'il y aurait eu un passif. Sur les chiffres, je n'ai pas les mêmes. Vous dites aujourd'hui que l'on est à 63, mais il est écrit dans le document que l'on est à 104 M€. On rajoute les écoles, mais on rajoute ce qu'on veut et quand on veut.

Je constate que dans ce document, on ne parle jamais d'un élément un peu important, à savoir les 20 M€ pour la LGV Bordeaux-Dax. Disparus. Cela n'a pas été voté. L'équipement pour lequel on s'empresse de signer et de payer, on a payé en 2023 et on va payer encore plus en 2024. Chat échaudé craignant l'eau froide, on aurait pu peut-être attendre que les travaux s'annoncent. On a déjà perdu 2 ans. Ce

n'est plus 32, mais 34 en à peine un an. Je pense que l'on aurait pu être un petit peu plus prudents et négocier un petit peu mieux.

Quant à la sortie de la Bordeaux-Tours, je me suis exprimé plusieurs fois ici. Oui, on a perdu des centaines de milliers d'euros pour des raisons que vous connaissez : c'est qu'il ne fallait surtout pas que je trouve une solution. Mais ce n'est pas important, c'est le passé.

Maintenant qu'on a parlé du passé, j'aimerais que l'on parle du présent et de l'avenir. C'est vous qui faites le DOB, Monsieur DAYOT, ce n'est pas moi, avec des phrases en rouge, en gras, etc. Merci. Ce n'est jamais votre faute.

Sur le personnel, j'ai posé des questions tout à l'heure. Si on baisse de 18 équivalents temps plein, comment peut-on avoir une augmentation aussi importante de nos frais de personnel ? Vous nous dites, Monsieur le Vice-président, que vous me donnerez la réponse, j'attends avec impatience. Si c'est pour augmenter les agents de catégorie C, j'en serai très heureux, mais je ne suis pas certain que ce soit le cas. Si c'est pour augmenter le volume de nos services publics, à savoir faire plus de choses, j'en serai très heureux, mais je ne suis pas certain que ce soit le cas. On a quand même arrêté les rythmes scolaires, mais cela coûte toujours plus cher. Et je le redis, on a eu augmentation de la masse salariale depuis votre présidence de 23% quand la moyenne nationale est de 9% pour notre strate. Si c'est dans la poche de nos agents, tant mieux, mais je ne suis pas certain qu'ils aient augmenté de 23%.

Sur le reste, je suis assez interloqué de voir qu'effectivement, on tombe à 500 000 € pour nos écoles. Ce n'est pas assez, ce n'est pas possible. Je suis assez interloqué. J'ai oublié de vous répondre, Monsieur BACHE et Monsieur DUTIN. Vous parlez de problème démocratique. Oui, on a un problème démocratique majeur.

En 2020, nous avons été un certain nombre à nous présenter devant les électeurs. On s'est présentés à Mont-de-Marsan sur une méthode, une union et sur un programme. Je ne sais pas si l'un d'entre vous a relu ce programme. À l'époque, je vous le rappelle, on ne découvrait aucun chiffre puisqu'ils étaient connus depuis au moins un an et on a pris 15 engagements forts tous ensemble, collectivement. On s'est engagés devant les Montois.

Dans ces 15 engagements forts, alors que rien n'est nouveau dans la situation financière, je vous le rappelle, puisque tout était déjà connu en 2019, on disait qu'on allait augmenter de 50% les crédits de voirie dans nos quartiers. Aujourd'hui, on nous dit que pour toute l'agglo, on va avoir 300 000 € de crédits de voirie. C'est un constat d'échec, mais qui est tellement cruel, tellement cruel, et 7 ans après... Je ne vous ai pas interrompu Monsieur DAYOT, je vous en remercie. 7 ans après, on nous dit : « Finalement, on est dans le mur, on n'y arrive pas. Donc ce qu'on va faire, c'est qu'on va augmenter les impôts de 90%. » Je rappelle juste que l'impact de la fiscalité depuis 2017 est déjà important. On a une recette fiscale qui a augmenté de 4,2 M€ entre 2017 et aujourd'hui et là, on va augmenter les impôts, on va augmenter les tarifs et on va baisser la DSC et pour faire quoi ? Pour continuer comme ça ? Pour arrêter d'investir. Pour continuer à creuser le trou.

Moi je suis de ceux qui croient qu'au bout d'un moment, soit de bonne foi certains veulent travailler à trouver des solutions, mais est-ce qu'on continue à creuser le

trou ou est-ce qu'on dit stop ? Stop parce que la gouvernance ne va pas. Moi, c'est ma position. Après, il est clair que les impôts, non, je pense qu'il ne faut pas les augmenter. C'est une facilité et il n'est pas possible de faire cela.

Je pense également, comme certains collègues, qu'il faut agir sur la DSC et que si les communes doivent augmenter les impôts qu'elles le fassent dans leur commune parce que là, augmenter la fiscalité, c'est faire payer au Montois et aux Saint-Pierrois la fiscalité. Ce n'est pas ma position.

Je crois que de toute façon, on a de tels surcoûts, de tels retards et une telle désorganisation avec tous ces départs, que l'on n'y arrivera pas. On n'y arrivera pas. Donc, est-ce qu'on continue à creuser le trou ou est ce qu'on dit stop ? Moi, je dis stop.

Monsieur le Président : Une des façons de dire stop pourrait être de se relever les manches et de voter le budget pour que cela continue de fonctionner. C'est une des façons.

M. ARA : Cela s'appelle continuer à creuser le trou, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Non. Depuis 2017, je m'efforce de diminuer l'endettement. Ce n'est pas évident, mais je m'efforce de le faire puisqu'on est passé de 67 à 63, à quelque chose près. Vous savez, j'ai été bien élevé. Cela veut dire qu'il faut avoir le respect des anciens et de ceux qui sont passés avant. Donc, je n'ai jamais voulu en effet sur-critiquer ce qui s'était passé avant parce que je suis bien élevé.

Après, il y a des limites. Je ne peux pas tout entendre. Vous étiez au cœur du réacteur planqué dans votre cabinet à donner des conseils à mon prédécesseur pour l'amener de 1 M€ d'endettement à 67 fois plus.

M. ARA : Vous mentez. Je n'ai jamais été à l'Agglomération et vous le savez très bien.

Monsieur le Président : Je ne vous ai pas interrompu. Tout le monde le sait. Vous étiez aux manettes à conseiller mon prédécesseur qui n'a jamais mis son nez dans les comptes et qui avait besoin de vous pour prendre ce type de décision. Première chose. Donc, 1 M€ - 67 M€ quand je suis arrivé et je n'ai rien dit parce que je suis quelqu'un de bien élevé. J'avance, j'essaie de faire avancer.

Deuxième chose, 500 000 € d'échéance par an. Vous êtes passé, vous avez multiplié cela par 7. C'est factuel. Je pense que l'argent a sûrement été bien dépensé : le boulevard nord, etc... il n'y a pas de souci. Je suis factuel.

Il y a un endettement qui est un peu élevé et qui ne permet pas d'aller plus loin. Donc, il faut prendre des mesures et c'est vrai que quand vous distribuez moins d'argent, vous avez parfois un peu moins d'amis. La DSC est un mécanisme qui a été mis en place à une époque cruciale – et c'est un choix collectif - où vous avez décidé de faire le transfert du scolaire, en sous-évaluant le transfert du scolaire. Vous avez sous-évalué le transfert du scolaire. Le cabinet vous a dit : « Attention, il n'y en aura pas assez » et aujourd'hui, on se retrouve dans le mur.

Bien évidemment, j'aurais pu peut-être prendre ces décisions-là en plein Covid, post Covid. On ne l'a pas fait, on l'a assumé.

Aujourd'hui, vous vous évertuez à dire que tout va mal depuis 2017, que par enchantement tout d'un coup, tout va mal depuis 2017 et vous rajoutez de l'huile

sur le feu, un feu que vous avez-vous-même allumé et maintenant, vous faites croire à tout le monde que vous êtes le seul capable de l'éteindre. Je vous rassure, il n'y a que vous qui le croyez, mais aujourd'hui, la question ne se pose pas là. Vous allez pouvoir ressasser votre rancœur parce que je vous ai pas soutenu aux Départementales, pendant 200 ans. Cela ne suffira pas.

M. ARA : Je ne vous l'ai pas demandé parce que je ne le voulais pas. Au moins c'est clair. Sinon, j'aurais perdu.

Monsieur le Président : Je crois que vous n'avez pas gagné.

M. ARA : Vos candidats non plus et très loin de là. Au bout d'un moment, ce sont les électeurs qui parlent.

Monsieur le Président : Tournez-vous vers le futur, vers l'avenir. Aujourd'hui, la question ne se pose pas là. Je prends ma part de responsabilité. Il y a peut-être des décisions que l'on aurait dû prendre en plein Covid et je ne l'ai pas fait. Mais je ne veux pas tout prendre et les gens ne sont pas dupes et les faits parlent : l'endettement, le transfert... Sur les départs, je peux vous citer le nombre de départs qu'il y a eus avant. Il y en a eus depuis. C'est vrai que le transfert du scolaire a quand même perturbé pas mal les repères, peut-être une perte de sens, des choses qui font aussi que les salariés ne sont peut-être pas dans le même état qu'avant. On pourra l'analyser sereinement.

Aujourd'hui, c'est simple, il n'y a pas 36 solutions. Soit on est des élus un peu responsables et on regarde quelles sont les mesures à prendre qui sont un peu sévères. Je crois que c'est Bayonne qui a augmenté de 179% ses impôts. 90% de pas grand-chose, c'est moins important que 3% de beaucoup. En tout cas, il y a des mesures à prendre aujourd'hui pour prendre ce virage-là, pas que sur la fin du mandat de Charles DAYOT, mais pour le mandat d'après. Vous avez l'air de dire : on vire Charles DAYOT et tout d'un coup, on va trouver des solutions miracles. Ce seront les mêmes solutions, je vous rassure.

C'est simplement cela qu'il faut essayer de réfléchir ensemble. C'est simplement cela. Bien sûr, vous avez des arrière-pensées. Donc, vous mettez de l'huile sur le feu comme si vous étiez la blanche colombe et qu'il ne s'était rien passé avant. Je n'ai pas la mémoire courte. Je n'ai jamais critiqué d'ailleurs. C'est peut-être une erreur, mais je ne l'ai jamais fait parce que le but est d'avancer. Je suis quelqu'un de bien élevé, j'avance. Je sais que mon premier cadeau de bienvenue était une lettre du réseau d'alerte de la préfecture quand je suis arrivé. J'ai fait le dos rond et j'essaie de trouver des solutions. Cela ne vous plait peut-être pas. Vous avez des solutions. Vous avez des solutions miracles, mais les solutions, quelle que soit la personne qui sera ici - mais je ne sais pas s'il y a beaucoup de prétendants au titre pour se mettre ici ; dans les mairies oui, mais ici pas trop -, vous aurez des solutions qui tourneront autour de cela. Voilà.

Mme GASS : Merci Monsieur le Président. Je vais essayer de résumer ma pensée et Gilles l'a dit, j'appuie sur le fait que le taux d'imposition est énorme. Tout le monde dit 90%. Je suis peut-être pointilleuse, mais c'est 98% d'augmentation. On parle d'une moyenne de 55€ par foyer. C'est une moyenne. Mais quand on regarde le tableau que nous a présenté Frédéric, cela peut aller jusqu'à 200 € d'augmentation

au niveau des impôts Agglo. Je ne l'invente pas, c'est la première ligne du tableau qui nous a été présenté. C'est 200 € bases incluses bien sûr.

Il n'y a pas que l'Agglo qui augmente. Les Villes, les communes vont augmenter également. Les cantines vont augmenter, ce qui paraît logique pour moi. Je ne vais pas dire que cela augmente de 10 centimes, mais je vais dire que l'Agglo prend 50% de la part de l'augmentation des denrées, des fluides et de tout ce que cela peut coûter. Donc, il est normal qu'il y ait une augmentation.

Mais pour toute cette classe moyenne qui va payer 200 € en plus d'impôts – là, il n'y a que la part Agglo + les bases - +130€ par an par enfant de cantine, parce que je prends la tranche haute, plus l'électricité, plus le gaz, plus, plus plus, c'est pour cela qu'il me semble, comme l'a précisé Gilles, qu'il serait bien de voir à la baisse ce taux de fiscalité, du moins cette augmentation du taux de fiscalité.

Vous nous avez présenté deux solutions pour la baisse de la DSC : 300 000 et 450 000, mais moi aussi j'ai entendu parler de 750 000 l'année dernière et a priori, cela n'avait pas posé de souci jusqu'à l'avant-veille du vote du budget. Effectivement, on doit faire des efforts au niveau de l'Agglo, mais je pense que les différentes communes, les 18 communes doivent également faire des efforts. Merci pour votre attention.

M. CARRERE : Juste pour préciser, il faut lire la ligne verte et c'est 101 €. Hervé a peut-être évoqué 750 000 €, mais je pense que cela m'aurait empêché de dormir.

Mme GASS : Pour revenir sur la ligne verte, c'est 101 €, mais quand on regarde le fameux total à payer, c'est 2 436 pour cette année 2024 et 2 237 pour 2023. C'est dans la ligne montant impôts. Si je fais 2 436 moins 2 237, cela fait 199.

M. CARRERE : Ce n'est pas que l'Agglo.

Monsieur le Président : C'est une vision globale.

M. CLAVE : Merci Monsieur le Président. Pourquoi est-ce que vous n'avez pas le rapport ? Tout simplement parce qu'on est en train de présenter les orientations budgétaires en demandant d'être très vigilant sur les recrutements de personnels. Je pense que c'est fait depuis très longtemps. Quand on parle de départs d'effectifs, les services des pôles techniques sont aussi impactés avec des personnels nouveaux, avec des postes vacants, des temps de latence qui ne facilitent pas les choses.

Nous sommes soumis à des arbitrages. On a de gros projets sur lesquels on a travaillé qui sont le centre de loisirs de Bougue et l'école de Mistral. Jusqu'à début janvier, il n'y avait pas d'arbitrage de rendu. Les services s'étaient attendus aux arbitrages de ces deux grands projets, mais je vous assure que jusqu'à début janvier, on a laissé travailler les services sur le projet Mistral, sur Bougue et c'est ce qui m'interroge. Le problème, c'est que les demandes sont tellement conséquentes... Alors oui, j'ai demandé aux services, mais ils n'ont pas les moyens, ou il faut dédier du personnel pour chiffrer exactement tous les besoins qu'il y aurait sur les écoles dans l'idéal. On a demandé néanmoins pour le prochain bureau des maires ou le prochain bureau communautaire à avoir un état des demandes, de ce qui a été fait. Le tour des écoles a été fait début janvier pour connaître les besoins, les travaux qui étaient engagés et pour que l'on ait tous les éléments.

Tout ce qui a été fait peut vous être transmis, il n'y a aucun problème, mais il n'y a pas d'arbitrage, tout simplement parce qu'on travaille dans l'urgence et on pare au plus pressé. C'est une réalité concrète. On peut annoncer tous les chiffres que l'on veut. S'il fallait caser Bougue, à un moment donné c'est obligatoire parce que cela va fermer. Après, cela ferme, on le repousse quand même et il faut trouver dans l'urgence une solution bis.

On a établi un PPI voirie qui est ce qu'il est. Il y a des communes qui ont accepté de passer en fin de mandat. Aujourd'hui, elles ne vont pas passer. C'est la réalité.

On peut échafauder tous les projets que l'on veut, on n'est pas en capacité aujourd'hui de les assumer. Ce qui m'étonne, on savait que la situation allait être compliquée. Pourquoi avons-nous attendu d'être au pied du mur ? Il y a un Président, un vice-Président aux finances qui doivent sensibiliser et dire attention, on ne va pas là, il faut prendre une décision. On a fait le choix de ne pas être unis, d'être divisés alors que l'on avait un contexte difficile qui nous attendait et qui allait être très difficile. Le choix a été fait de ne pas unir, de ne pas fédérer. On aurait eu besoin d'être groupés pour passer le cap que l'on a à passer aujourd'hui et qui nous met dans une situation très délicate.

Je remercie le Président des propos qu'il tient par rapport à Mme DARRIEUSSECQ parce que moi, j'ai un principe : quand on est élu, on prend un héritage, mais ce dont on est certain, c'est qu'on va en laisser un et j'aimerais que l'on ait au moins la correction d'assumer la suite. Merci.

Monsieur le Président : Sur l'écran qui est devant toi, y a-t-il des positions, des avis ?

M. CLAVE : On en a parlé, mais l'avis, c'est qu'il n'y a même pas le choix. On peut supprimer la DSC. Je veux bien, on peut le faire, mais quelle est la commune qui pourra se passer d'augmenter ses taux ? Déjà avec une baisse de 300 000 €, je ne suis pas sûr qu'il n'y ait aucune commune qui augmente sa fiscalité. Cette DSC qui aurait dû être le petit bonus que l'on savait que l'on pouvait perdre, il nous a été dit aussi quand on a transféré le scolaire qu'on ne nous la baisserait pas. Parce que l'enveloppe scolaire ne convenait pas, et elle ne convient pas encore, on a enlevé 300 000 € et résultat des courses : à force de repousser et d'attendre d'être au pied du mur pour prendre la décision... J'en suis collectivement responsable parce qu'on n'est pas très nombreux à être élus depuis 2008.

Je n'ai aucun regret. Je n'ai pas plus de regrets d'avoir voté les projets avant 2017 que d'avoir voté le Café Music. Est-ce qu'il fallait voter le Café Music ? Ce sont des choix à un moment donné. Cela a apporté un mieux sur notre territoire et peut-être que s'il y a un peu plus de tourisme, peut-être que si la ville est plus accueillante, cela a un côté positif. Il y a des choses qui ne sont pas parfaites, il y a un constat, mais je pense que début 2020 on aurait dû prendre les devants et augmenter. On a repoussé, repoussé, repoussé parce qu'on n'était pas unis et groupés et voilà le résultat. On en est là. Point. Je n'ai pas d'avis, c'est ma réalité.

Monsieur le Président : Pour toi, il n'y a pas beaucoup d'autres solutions que celles qui sont là. D'accord. Si on peut entendre ceux qui n'ont pas encore parlé.

M. CARRERE : La responsabilité du Vice-président, c'est d'alerter. C'est ce que je fais et je te rappelle que je suis fraîchement à ce poste. On alerte sur la situation en toute sincérité et en toute transparence.

Mme BOIARDI : Merci Monsieur le Président. A cette heure tardive, je commence à faiblir un petit peu. Je souhaiterais réagir. J'ai essayé d'écouter avec attention tous les débats. Je souhaiterais réagir en tant que petite commune rurale, je pense la plus petite, par rapport à ce que j'ai entendu et par rapport à vos propositions pour ce futur budget.

Effectivement, ce qui concerne la DSC, quelles que soient les différentes propositions qui ont été faites, je souligne quand même que je suis pour la solidarité, mais que la baisse de la DSC telle qu'elle est affichée va quand même faire très mal au budget pour une petite commune comme la nôtre et pour d'autres petites communes rurales, dans cette hypothèse. Mais je suis prête à l'assumer.

Il faut assumer d'autres baisses. A-t-on vraiment le choix Monsieur le Président ? J'aurais préféré terminer sur une note positive, mais hélas, je crois que ce n'est pas d'actualité.

En ce qui concerne la hausse des tarifs, Bostens à la chance de faire partie des expérimentations circuits courts où on a eu récemment un beau bilan qui nous fait état d'économies, qui nous fait état, certes après de longs travaux, de lourds investissements des différents acteurs, mais en tout état de cause, je vais avoir du mal à faire passer une hausse des tarifs cantine alors que nous bénéficions de conditions idéales et qui démontrent différentes économies.

Donc, non à la double peine également. S'il faut être solidaire envers une baisse de la DSC, on ne pourra pas cautionner une hausse des tarifs, même si, même si, même si.

En ce qui concerne le PPI – 4,6 M€, on n'avait déjà pas grand-chose. On va faire avec encore moins, donc très peu, voire rien.

Ce n'est pas réjouissant. Voilà quelques réactions à chaud et le reste se dévoilera lors du budget, mais c'était l'histoire de se manifester et de s'exprimer par rapport à vos propositions. Merci.

M. GARCIA : Je ne reviendrai pas sur le passé. Des choix ont été faits qui ont été votés à la majorité et on se doit de les assumer.

Parlons un peu d'avenir. Les situations proposées dans les orientations budgétaires posent question. Comment moi, en tant que maire, est-ce que je peux expliquer à mes conseillers municipaux et administrés que nous allons à la fois baisser la DSC de 20%, augmenter nos impôts de 100% et augmenter les tarifs des cantines pour, au final, avoir encore moins pour nos voiries, nos écoles et moins pour tout ?

Bon courage pour porter ce message. Merci.

M. ALYRE : Je suis favorable à ce qui est proposé. Je voudrais revenir sur la DSC. Si on est passé de 750 000 à rien je crois l'année dernière, c'est parce que je suis intervenu en bureau communautaire. Je fais partie de quelques-uns ici qui sont les plus anciens conseillers communautaires et je connais parfaitement la genèse de la DSC. Elle n'existait pas. Elle a été créée parce qu'elle arrangeait bien la Ville de Mont de Marsan. Sous la présidence de Jean-Pierre JULLIAN, vous l'avez demandée et elle n'a jamais été acceptée. Mathieu, on va se parler en toute honnêteté... Tu me laisses parler ? Ce n'est pas sous la présidence de Mme DARRIEUSSECQ que la DSC a été mise en place ? Elle était de 1,8 M€ à l'époque.

Cette DSC, bien évidemment, les communes l'ont prise en recette d'investissement puisque pour nous, c'était un bonus et à l'époque, on nous avait bien précisé qu'elle pouvait être retirée à n'importe quel moment et qu'il fallait mieux la prendre en recette exceptionnelle et on se finançait des investissements exceptionnels. On n'en tenait pas compte dans nos recettes de fonctionnement.

Ça a changé avec le transfert scolaire puisqu'avec le transfert scolaire, l'atténuation de charges que nous avons qui était créditrice, puisque c'était une recette de fonctionnement, est passée en dépenses avec le montant. Pourquoi ? Parce que c'est le transfert des bâtiments et on a été quelques-uns ici, je prends Pierre MALLET à témoin, à dire : « Attention, pour le transfert scolaire, on ferait mieux de commencer par le fonctionnement et de voir après comment cela se passe pour l'investissement. » Pourquoi est-ce qu'on a transféré le scolaire ? On a transféré le scolaire parce que Madame la Présidente s'était engagée à garantir la DSC pour les communes et parce qu'on était passé sur un amortissement des bâtiments à 50 ans. Autrement, l'atténuation de charges était insupportable pour les communes et on ne pouvait pas le faire. Au lieu d'avoir une recette qui était en investissement avant le transfert scolaire, elle est venue en recette de fonctionnement dans nos budgets. C'est pour cela que quand vous avez des pertes de DSC comme cela peut se passer pour nos communes, ce n'est pas possible. Bostens : 15 000 €. Geloux : 10 000 €..., bien sûr en fonction de la disparité des communes.

Qu'est-ce qu'il va se passer ? C'est un transfert de fiscalité qu'il va se passer. Si on veut récupérer 10 000 € sur la commune de Geloux, il faut que j'augmente ma fiscalité locale de 10%. Sauf que 10% pour quelqu'un qui paye 900 € de taxe foncière, cela va lui faire 90 €. Quand on double la fiscalité sur l'Agglo, à Geloux en moyenne est à 35 € par habitant et cela va faire 35 € de plus.

Il y a deux choses à voir. Il y a le pourcentage, mais la réalité, c'est ce que va payer le contribuable. Est-ce qu'il vaut mieux qu'il paye 35 € par mois à Geloux pour renflouer l'Agglo ? Compte tenu du nombre de compétences que l'on a transférées à l'Agglo, j'estime qu'il est plus normal que ce soit l'Agglo qui lève la fiscalité plutôt que les communes. Cela me semble tout à fait logique. L'Agglo a acquis des compétences qui lui coûtent de plus en plus cher en termes de fonctionnement. Donc, il est normal que ce soit l'Agglo qui aille se chercher des recettes. Mais en termes de fiscalité propre, ne vous trompez pas par rapport à la fiscalité. Bien sûr, il y a les communes qui pourront l'éviter suivant leur richesse, parce qu'on n'est pas tous sur la même longueur d'onde. Celles qui ont de fortes bases fiscales avec les zones d'activités, etc., ne sont pas dans le même cas que les zones de Haute Lande dont je fais partie à Geloux. Saint-Avit qui a le même nombre d'habitants que Geloux a 4 fois mes bases foncières. Il n'est pas dans la même situation pour rattraper sa baisse de DSC. Là où je vais devoir augmenter la fiscalité de 10%, avec 1% il va la rattraper. On peut faire jouer la solidarité pour beaucoup de choses.

J'en reviens à ce que vont payer les habitants à partir du moment où on va transférer la fiscalité. Ils vont payer plus cher en termes d'impôts, la fameuse note finale, en transférant la fiscalité sur les communes plutôt que de la garder sur l'Agglo, même en la doublant.

Deuxième chose, je fais des prévisions pour les années à venir et des budgets de fonctionnement de 40 M€ au niveau de l'Agglo, vous partez sur 2,5% qui sera le

minimum tous les ans d'augmentation des charges de fonctionnement, l'année prochaine, on sera sur la même discussion. Et en 2027 et 2028, je ne serai plus là, mais vous vous poserez les mêmes questions. Vous n'allez pas maîtriser les charges de fonctionnement parce qu'on veut tout faire. Si on veut tout faire, il faudra en assumer les conséquences. J'entends tout. On fait, mais en face, il faut trouver des recettes. Si on ne baisse pas les charges, il faut trouver des recettes. Qu'est-ce qu'on a comme recettes ? Quel est le levier aujourd'hui de toutes les collectivités ? On nous a tout enlevé. On a un salaire qui est versé par l'Etat ou les différentes dotations. Quand on a des gros budgets, on peut faire des choix. Quand on a des petits budgets comme les nôtres dans les communes rurales, on n'a pas beaucoup de choix à faire.

Ne vous trompez pas par rapport à cela. Il vaut mieux augmenter 100 de 90% qu'augmenter 2000 de 10%. Ne vous trompez pas par rapport à ce que va payer le contribuable.

M. SAES : J'écoute avec attention ce que vient de dire Jean-Paul et je le partage tout à fait. Nous faisons partie du groupe de travail qui a élaboré ces hypothèses et on a tourné dans tous les sens toutes les solutions, que ce soit baisse de DSC plus importante, augmentation inférieure des impôts avec l'argumentaire de Jean-Paul auquel je souscris, il n'y a malheureusement pas de solution miracle et je pense que les 3 hypothèses qui ont été présentées sont celles qu'il faudra appliquer. Sinon, on ne pourra pas avoir une CAF à 0 qui est l'hypothèse de départ.

M. DUTIN : C'est un débat passionnant parce que c'est un débat qui va engager notre avenir. Je pense que vous devez le mesurer, je le dis très calmement. Vous demandez aux uns et aux autres élus et donc, par capillarité aux habitants de notre territoire, un certain nombre d'efforts. Les efforts, ce sont les élus qui vous diront s'ils veulent les faire ou pas à l'occasion du vote du budget.

La difficulté, et je pense que vous la mesurez, c'est que ce vote ne sera pas un vote de vérité par rapport au budget lui-même. C'est votre responsabilité une fois de plus. Vous avez entendu ce que vous disent un certain nombre d'élus. Je ne pense pas que M. DARRIEUTORT s'exprime en son nom personnel. Chaque fois qu'il s'est exprimé, il y a eu des conséquences qui se sont passées au niveau de certains votes.

Cela veut dire que de deux choses l'une, ou votre budget ne passera pas - pour certains, pour de mauvaises raisons, nous, nous voterons contre, vous l'avez compris, mais pour de mauvaises raisons, parce qu'une perte de confiance, etc., ou alors il passera, mais avec une défiance, non pas d'une majorité, mais d'une grande partie de ceux qui composent ce conseil d'agglomération et donc, cela veut dire que vous vous dirigez sur un chemin qui est un chemin escarpé et qui est un chemin qui n'est plus chemin de confiance.

Ce dont je suis convaincu, c'est que les efforts qui sont demandés, personne n'a une baguette magique pour essayer de trouver d'autres solutions, nous l'entendons. Par contre, les uns et les autres seraient peut-être prêts à faire ce type d'effort si ce n'était tout de même pas celui je ne dis pas celle, mais j'y pense très fort, mais si ce n'était pas celui qui les avait conduits dans cette espèce de mur en leur disant : « Ecoutez, maintenant je vous y ai mené, mais il va falloir qu'on s'en sorte ensemble. » Ce n'est pas raisonnable. C'est votre responsabilité et une

responsabilité, tout simplement, on doit en tirer les conséquences lorsqu'elle s'est traduite par un échec.

Tout à l'heure, M. BACHE rappelait ce que je vous ai dit au précédent conseil communautaire, et voilà tout de même quelle est ma position très claire.

Monsieur le Président : Je ne relance pas le débat. Simplement, je note que quelle que soit la gouvernance, globalement il n'y a pas d'autre solution, à quelques pondérations près, que celles qui sont affichées au tableau.

Je vous souhaite une bonne soirée. Le PSG a gagné. On se retrouve pour le vote du budget.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1,

Vu le rapport joint,

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus,

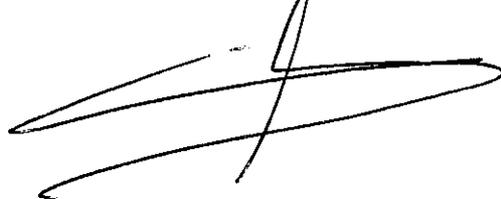
Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires au titre de l'année 2024 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ledit débat.

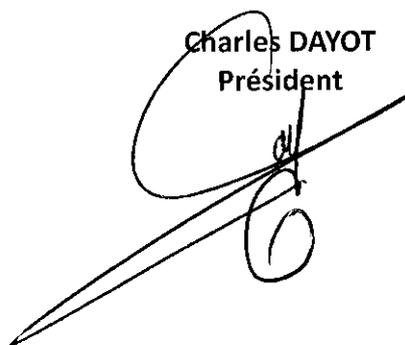
La séance a été levée à 23 heures 27.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Président et le secrétaire de séance.

Claudie BREQUE
Secrétaire de séance

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping, overlapping strokes.

Charles DAYOT
Président

A handwritten signature in black ink, featuring a large, circular loop at the top and several sharp, downward-pointing strokes.